This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAIRE
FAIRE

AC
23
.F88
1796

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE FRÉRET.
TOME TREIZIEME.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FRÉRET,

Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

ÉDITION augmentée de plusieurs ouvrages inédits, et rédigée par feu M. DE SEPTCHÊNES.

CHRONOLOGIE DES CHINOIS.

TOME III.

A PARIS,

Chez { DANDRÉ, Libraire, rue du Cimetière S. André-des-Arts, n°. 15;
OBRÉ, rue S. Denis, n°. 20.

AN IV. (1796.)

SUR

LA FORME DE L'ANNÉE

EMPLOYÉE

PAR LES BYTHINIENS

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Les calendriers des différens peuples ont été l'un des objets principaux de l'étude de Fréret : il paroît par ce qui nous reste de lui, qu'il s'étoit proposé d'examiner, dans une suite de mémoires, toutes les formes d'années employées autrefois par les anciens, et

428458

même aujourd'hui par les nations éloignées. Ceux de ces mémoires qui regardent l'année julienne, celle des Chaldéens et celle des Perses, se trouvent dans les tomes I et II de notre recueil, ainsi que ses recherches sur le calendrier Chinois formant un des articles de son traité sur la chronologie de la Chine, et ses dissertations sur l'année Cappadocienne et sur celle des Arméniens.

L'année Bithynienne avoit, comme les autres, attiré son attention : mais elle ne fournissoit pas assez pour remplir un mémoire particulier ; et tout ce que Fréret en a pu recueillir, se réduit aux deux observations suivantes :

1.° On peut conjecturer avec fondement que sous les Perses et les successeurs d'Alexandre, les Cappadociens et les Bithyniens eurent une forme d'année semblable. La notice du 119.e manuscrit arménien de la bibliothèque du roi, qui contient divers opuscules relatifs à

la chronologie, nous apprend que ces deux peuples rapportoient l'origine de leurs calendriers à un astronome nommé *Angrem*.

2.° Les choses changèrent sous la domination Romaine. Par le testament du dernier Nicomède, la Bithynie devint une province de l'Empire, l'an 74 avant l'ère chrétienne : on la joignit d'abord au gouvernement de l'Asie ; mais quelque tems après on en fit un département séparé. Sous ses rois elle avoit eu non-seulement une forme d'année particulière, comme nous venons de le dire, mais encore une ère dont les époques se lisent sur les médailles de plusieurs de ces princes, et même sur celles des premiers magistrats Romains.

Il fallut enfin que la Bithynie abandonnât cette ère et cette forme d'année qui lui étoit propre, pour s'assujettir au calendrier Romain, comme la plupart des autres provinces. On

trouve dans l'hémérologe de Florence, légué à l'Académie par la Bastie, une comparaison suivie de l'année Bithynienne avec l'année Romaine, qui nous montre que sous les Empereurs elles étoient absolument semblables. En effet celle de Bithynie avoit, ainsi que l'année julienne, un mois de vingt-huit jours, quatre de trente, et sept de trente-un. Une observation astronomique du 29 novembre 92 de J. C., que Ptolémée rapporte, et qu'il fait concourir avec le 7 du mois *Métroüs* des Bithyniens, prouve que l'année dont il parle étoit la même que celle de l'hémérologe, dans laquelle le 7 de Métroüs répond au 9 de novembre.

Le deuxième mois de l'année Bithynienne, nommé *Héraclius*, n'avoit que vingt-huit jours, comme celui de février; mais il commençoit le 24 janvier. Le mois Bithynien, *Dionysius*, avoit, comme celui de janvier, trente-un jours; mais il commençoit au 24 dé-

cembre ; c'est-à-dire, huit jours plutôt que dans l'année julienne. Quelle pouvoit être la cause de cette différence dans le commencement de deux mois qui avoient été réglés l'un sur l'autre ? Fréret répond à cette question par une conjecture qui lui paroît assez probable, pour qu'on ne puisse être en droit de la rejeter, sans en rendre raison : la voici en peu de mots.

C. Vibius Pansa fut préteur de Bithynie, depuis le milieu de l'année julienne anticipée 47 avant J. C., jusqu'au milieu de l'année suivante 46 (1). C'est ce qu'il seroit aisé de vérifier par les lettres de Cicéron, et par la combinaison des faits les mieux constatés de l'histoire de ce tems-là. Or on trouve sur une médaille de Nicomédie le nom de ce préteur avec l'époque 255 : d'où il résulte que cette année 255 de l'ère particulière (2) des Bithyniens a commencé

1 Epistolæ familiares, l. XIV, 23, 24 &c. Lib. VI. 21.

2 Il faut observer que dans Morel (p. 62) & dans Haym (*Tes. Britann. vol. II, p. 47*), la médaille de Vi-

dans le mois d'octobre de l'année julienne anticipée 47 avant J. C., et qu'elle répond toute entière à la préture de Vibius Pansa. En effet, d'une part il paroît constant que l'année des Bithyniens commençoit après l'équinoxe d'automne, suivant l'usage observé dans les provinces occidentales de l'Asie mineure; c'est le sentiment unanime des meilleurs chronologistes, qui s'accordent aussi à regarder toutes ces années comme des années lunaires : d'un autre côté, il est sûr que les gouvernemens de province n'étoient que d'une année; que cette année se comptoit du jour de l'arrivée du gouverneur dans son département, et que la Bithynie ne fut confiée à Vibius Pansa, que vers la fin de l'année 47 avant J. C. Car ce fut au commencement de cette année 47 que César, maître de l'Égypte, marcha contre Pharnace, qui s'étoit emparé de la Bithynie

bius Pansa porte la date de l'année 232 : mais cette différence de trois ans, qu'il ne s'agit pas ici de discuter, est indifférente pour l'objet en question.

aussi-bien que du Pont. Après la défaite de ce prince, il fut quelque tems à régler l'état de l'Asie mineure; et ce n'est qu'après cet arrangement qu'il établit Pansa dans la Bithynie (1).

Pansa se trouvant gouverneur de Bithynie dans le même tems que César travailloit à régler l'année Romaine, se proposa, selon toute apparence, d'en faire autant dans sa province. En conservant les anciens noms des mois lunaires de Bithynie, il en fit des mois égaux à ceux de l'année Romaine, et fixa le commencement de chacun de ces mois, au même jour que celui du mois julien correspondant. Il donna vingt-huit jours seulement au second mois dans les années communes, et vingt-neuf dans les années bissextiles.

La première intercalation ne devoit tomber que sur l'année 41 avant J. C.: mais César fut poignardé trois ans auparavant, c'est-à-dire, le 15 mars de l'an

(1) Hirtius, de bello Alexandrino, n°. 63.

44; et la Bithynie se déclara pour Brutus. Ainsi l'on n'avoit pas encore eu le tems d'ajouter un vingt-neuvième jour au second mois, suivant la loi de César, qui l'ordonnoit, et qui fut censée abolie, comme toutes les autres, dans les provinces occupées par ses meurtriers : d'où il résulte que les années suivantes furent en Bithynie de trois cent soixante-cinq jours sans intercalation.

L'Asie mineure ne reconnut la domination d'Auguste que quatorze ans après la mort de Jules-César, c'est l'année 30 avant l'ère chrétienne. Deux ans après, dans le partage qu'Auguste fit des provinces, la Bithynie fut du nombre de celles dont l'administration échut au Sénat : huit ans après ce partage, c'est-à-dire, vingt-quatre ans après la mort de César, et vingt ans avant J. C., Auguste fit un voyage en Asie ; et dans le cours de ce voyage il donna quelques réglemens aux Bithyniens (1).

1 Dio. LIV, 525. Plin. epist. X, 83.

Cependant il ne paroît pas qu'il ait songé pour lors à rétablir, dans l'année bithynienne, l'usage de l'intercalation, négligée, comme on voit, depuis vingt-quatre ans. A Rome même, où l'année julienne avoit été dérangée par l'ignorance des Pontifes (1), Auguste attendit, pour remédier au désordre du calendrier, qu'il fût revêtu de la dignité de souverain pontife : ce qui n'arriva que dans la treizième année avant J. C., et la trente-troisième depuis que Vibius Pansa eut introduit l'année romaine chez les Bithyniens.

De cette chaîne de faits il suit que dans la nouvelle année bythynienne on avoit négligé huit fois l'intercalation prescrite. En conséquence, le premier du mois dionysius, qui d'abord répondit au premier de janvier, avoit dû remonter de huit jours dans l'année julienne régulière, et répondre enfin au

1 Plin. histor. XVIII, 5. Suet in Augusto. 31. Macrob. I, 16.

bout de trente-trois ans au vingt-quatre décembre ; ainsi qu'il est marqué dans l'hémérologe de Florence.

Comme il suffisoit que les Bithyniens eussent une année fixe, et dont le rapport avec l'année romaine fût constant, Auguste ne s'embarrassa pas de ramener le commencement du premier mois bithynien au premier janvier, et se contenta de rétablir en Bithynie l'usage de l'intercalation.

Il paroît, au reste, que la même chose étoit arrivée dans différens pays. L'hémérologe de Florence nous apprend que dans l'île de Crète le mois *argius*, qui n'avoit que vingt-huit jours, commençoit le 24 janvier, et que le précédent, nommé *Métarchius*, remontoit au 24 décembre. Dans l'île de Chypre le mois *julius* commençoit aussi le 24 décembre, et le 24 janvier suivant étoit le premier jour du mois *cæsarius*, qui n'en avoit que vingt-huit. Ce dérangement pareil à celui que nous avons ob-

servé chez les Bithyniens, venoit sans doute de la même cause : c'est que les habitans de ces deux îles, forcés d'adopter l'année romaine en même tems que ceux de Bithynie, avoient aussi comme eux embrassé le parti des meurtriers de César, et comme eux négligé d'intercaler.

Fréret remarque au contraire que chez les peuples de l'Hellas asiatique, chez les Lyciens et les Sidoniens, le premier jour de chaque mois répondoit exactement au premier des mois romains : d'où il conclud que ces pays n'avoient substitué l'année romaine à leurs anciennes années lunaires, qu'après le rétablissement de la vraie forme julienne par le réglement d'Auguste. D'exactes recherches sur le tems auquel l'usage d'une année solaire fixe, équivalente à l'année julienne, a été reçu dans les différentes provinces de la Grèce et de l'Asie, ne seroient pas des recherches de pure curiosité ; elles pourroient être

utiles à la chronologie de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire profane. Pour cela il faudroit rassembler et comparer les différens hémérologes manuscrits, épars dans les bibliothèques.

REMARQUES
SUR
LE CANON ASTRONOMIQUE

Qui se trouve dans les manuscrits de Théon d'Alexandrie, et dans lequel la suite des rois de Babylone, de Perse et d'Egypte, et celle des empereurs romains sont marquées par les années égyptiennes de l'ère de Nabonassar.

ARTICLE PREMIER.

Le principal objet de ces remarques étant de faciliter l'usage qu'on peut faire de ce canon dans la chronologie (1), j'écarterai toutes les discussions qui se-

1 *Scaliger, canon. Isagogic, l. III, p.* 290. Nunquam Ægyptii annos suos populares à *thoth* Nabonassari anno

roient étrangères à cette vue. Il porte dans les manuscrits le titre de Πρόχειροι Κανόνες, *manuales tabulæ*. Le fragment du commentaire de Théon sur ces *tables manuelles*, et ce qui en est dit dans l'ouvrage du Syncelle nous montrent qu'elles étoient composées de plusieurs parties.

On y trouvoit d'abord un canon ou une suite des règnes de différens rois, à commencer par Nabonassar. La durée de chaque règne étoit exprimée séparément; et dans une colonne séparée on ajoutoit la somme des années depuis et compris la première de Nabonassar, jusques et compris la dernière de chacun de ces règnes: par-là on évitoit les erreurs de copistes, ou du moins on donnoit par

rârunt: sed foli astrologi Ægyptii eâ epochâ usi sunt propter Chaldæos, qui longissimi temporis observationes suas ab initio Nabonassari repetebant. Quemadmodùm enim Ægyptii annos Philippi à *thoth* suo deducunt, qui incurrit eo anno in decembrem Julianum, cùm tamen antè diebus æstivis illius anni Alexander obiisset; sic primum annum Nabonassari à *thoth* suo, non ab eâ die quâ imperare cœpit, deducunt.

ce double nombre un moyen de les corriger. Le canon n'emploie jamais que des années entières, et les rois, dont le règne a duré moins d'une année, n'y sont point nommés; tel est à Babylone *Laborosoarchod*, auquel Bérose donne neuf mois de régne dans le fragment conservé par Josèphe : tels sont en Perse le mage Smerdis, et les deux fils aînés d'Artaxerxe Ier. J'examinerai dans un article séparé de ce mémoire, quelle méthode ont suivie les auteurs du canon pour éviter de marquer les fractions.

Ces suites de règnes descendoient plus ou moins bas, selon le tems auquel le canon avoit été fait, ou du moins continué. Celui qui se trouve dans le Syncelle, et qui avoit été publié d'abord par Scaliger, finit avec le règne d'Alexandre. Celui que le P. Pétau publia en 1651 à la fin de son *rationarium temporum*, et qu'il avoit tiré d'un manuscrit du commentaire de Théon sur le canon manuel, finit avec l'année 907 de Nabonassar, et

ne passe point le règne d'Antonin, sous lequel vivoit Ptolémée.

En 1620, Bainbridge, savant Anglois, avoit publié un autre canon trouvé de même à la suite d'un manuscrit de Théon, et qui descendoit jusqu'à Théodose. Enfin Dodwel donna en 1684, à la suite de ses dissertations (1) sur S.t Cyprien, le texte même d'un long fragment du commentaire de Théon sur le canon manuel, et il y joignit différentes suites de règnes ou de magistratures trouvées dans les manuscrits. Une de ces suites descend jusqu'à l'empereur Basile le Macédonien, et jusqu'à Léon le philosophe. Les années de celui-ci ne sont point marquées, sans doute parce que le canon avoit été dressé sous son règne. La dernière année de Basile est la 1209.e d'Alexandre, 1633.e de Nabonassar; c'est l'an 887 de J. C. Une autre suite finit à l'an 1737 d'Alexandre, 2161 de Nabonassar; c'est la 1415.e de J. C.

1. Dissertationes Cyprianicæ.

Quelques-uns de ces canons marquent la suite des consulats, et sont de véritables fastes consulaires appliqués aux années de Nabonassar. Il y en a un qui commence à l'an 152 de l'ère d'Auguste, et qui finit à l'an 314, c'est-à-dire, à l'an 285 de J. C. Il est suivi d'un autre qui commence avec l'époque de Dioclétien, et qui finit avec l'année 346 de cette ère, l'an 630 de J. C. 659 d'Auguste, et 953 d'Alexandre.

Ces divers canons avoient été sans doute dressés pour trouver les années de l'ère astronomique, auxquelles se devoient rapporter les magistratures et les années des règnes qui servoient à dater les observations astronomiques. Soit pour la facilité du calcul, soit pour d'autres raisons particulières, on avoit établi de tems en tems de nouvelles époques dont les années étoient égyptiennes ou de trois cent soixante-cinq jours, et commençoient à l'heure de midi du premier jour de *thoth*.

L'époque de Nabonassar commençoit à midi du 26 février 747 avant J. C. pour le méridien de Babylone pour lequel cette époque avoit été établie. Les années égyptiennes étant seulement de trois cent soixante-cinq jours, quatre de ces années étoient plus courtes d'un jour que quatre années juliennes égales, à quelques minutes près, aux années solaires vraies. Ainsi le commencement de l'année égyptienne remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année julienne, à cause du jour intercalaire ajouté à celle-ci toutes les quatrièmes années.

Il y a sur cet article une observation à faire. Les années juliennes commencent à minuit, et les intercalaires furent réglées relativement à l'établissement de cette année par Jules-César, l'an 45 avant l'ère chrétienne, qui fut supposée une année intercalaire, et la dernière d'un cycle. En remontant de cette année 45 jusqu'à l'époque de Nabonassar, on trouvera que l'an 747, qui répond à la pre-

mière de Nabonassar, auroit été le troisième d'un cycle de quatre ans, et que les années égyptiennes, 749, 748, 747 et 746, auroient commencé le 26 février, si l'année julienne eût été en usage alors. Les quatre années suivantes, 745, 744, 743 et 742 auroient commencé le 25 février, et les années suivantes seroient remontées du 25 au 24, au 23, au 22, etc. Les années de Nabonassar, 224, 225, 226 et 227, auroient commencé le premier janvier 524, 523, 522 et 521 avant J. C., et comme cette année julienne 521 auroit eu trois cent soixante-six jours, elle auroit aussi contenu le commencement des deux années égyptiennes, 227 et 228 de Nabonassar : la première auroit commencé le premier janvier, et la seconde le 31 décembre. La même chose a dû arriver l'an 939 de J. C.

La seconde époque astronomique, ou celle de la mort d'Alexandre, commença l'an 425 de Nabonassar, à midi du 12

novembre de l'an 324 avant J. C. mais sous le méridien d'Alexandrie. Ptolémée et les manuscrits du canon astronomique la nomment l'ère des rois postérieurs à la mort d'Alexandre, μετὰ τὴν Ἀλεξάνδρου Βασιλέως τελευτήν. Censorin l'appelle *anni Philippi qui ab excessu Alexandri numerantur.*

La troisième époque commence avec la 719.e année de Nabonassar, 295.e de Philippe, le 31 août de la trentième année avant l'ère chrétienne. On la nommoit l'ère d'*Auguste* ou *des Augustes*; mais c'étoit l'ère des astronomes: car dans l'usage civil ce fut seulement cinq ans après, et quand le premier jour de l'année égyptienne eut été porté au 29 août, que l'année julienne fut établie à Alexandrie. Le commencement en fut fixé au 29 d'août, on continua d'employer les mois égyptiens, et on ajouta seulement un sixième jour aux épagomènes tous les quatre ans. Cette année fixe a toujours continué d'être en usage dans l'Égypte: c'est encore aujourd'hui celle dont les

Coptes se servent. Cependant l'année vague demeura dans l'usage religieux, et elle a subsisté dans l'Égypte aussi long-tems que le paganisme. Les prêtres égyptiens se faisant un scrupule d'admettre aucune intercalation, obligeoient ceux qu'ils initioient aux mystères, de s'engager par serment à ne souffrir jamais qu'on en introduisît l'usage dans les années religieuses.

La quatrième époque est celle de Dioclétien, qui commença le premier jour de *thoth* de l'an 1032 de Nabonassar, 608 de Philippe Aridée, et 314 d'Auguste, c'est-à-dire, le 14 juin 284 de l'ère chrétienne. Cette ère de Dioclétien subsiste encore dans l'Égypte parmi les chrétiens Coptes : mais ils la nomment l'ère des martyrs, en mémoire de ceux qui moururent sous la persécution de cet empereur; et les années qu'ils emploient sont égales aux années juliennes, quoique la forme en soit différente.

L'ère vague de Dioclétien continua

long-tems d'être en usage parmi les Astronomes. Théon parle de la soixante-dix-septième année dans son commentaire sur le canon ; et nous avons dans Bouillaud, quatre observations des planètes, Saturne, Mars et Vénus, datées des années 214, 219, 225 et 226, qui montrent qu'en l'an 502 de J. C. cette ère de Dioclétien étoit employée par les astronomes grecs (1). Bouillaud suppose les quatre observations faites à Athènes. Le manuscrit de la bibliothèque du roi, d'où Bouillaud avoit tiré ces observations, mériteroit sans doute d'être examiné avec soin : on y trouveroit probablement encore d'autres choses qui pourroient être d'usage.

Après les listes de règnes et de magistratures, on donnoit dans la seconde partie des canons manuels, des préceptes pour convertir les années civiles en années astronomiques, et celles-ci en années ci-

1 Astronom. Philolaïca, lib. VI, cap. 8 & 9, ex manusc. bibl. reg. n°. CXIV.

viles. On donnoit aussi des règles pour le calcul astronomique des périodes de dix-huit et de vingt-cinq ans Égyptiens : c'est ce que nous voyons par le fragment de Théon.

Enfin il y avoit une troisième partie qui contenoit les tables des mouvemens célestes : l'époque radicale de ces tables étoit celle de Nabonassar, de Philippe, d'Auguste ou de Dioclétien, suivant l'objet de l'astronome qui les avoit dressées, et suivant le tems plus ou moins ancien des observations qu'il se proposoit de calculer. Quoiqu'on ne cite aucun manuscrit où les tables soient relatives à un autre époque radicale qu'à celle de Nabonassar, le témoignage de Théon et celui du Syncelle ne nous permettent pas de douter qu'il ne se trouvât des canons dont l'époque radicale étoit celle des années de Philippe. Un semblable canon étant absolument nécessaire pour l'usage journalier du calcul astronomique, il est assez probable qu'il y en avoit eu avant le tems de Ptolémée. Il n'en fait

cependant aucune mention dans son almageste, peut-être parce que c'étoit une chose trop commune, et qu'ils étoient entre les mains de tous les astronomes.

ART. II.

L'ère de Nabonnassar n'étoit point une ère civile, c'était seulement une ère astronomique, et dont on ne voit pas que les historiens, ni même les chronologistes se soient servis. On souppçonne avec assez de fondement que Pline avoit l'époque de Nabonassar en vue, lorsqu'il parle d'une suite d'observations astronomiques de quatre cent quatre-vingts ans, rapportées par Bérose, et d'une autre suite de sept cent vingt ans alléguée par Épigène. Cette conjecture est très-probable : mais elle n'est cependant qu'une conjecture. Des écrivains qui nous restent, Ptolémée et Censorin (1) sont les premiers qui aient nommé Nabonassar, et marqué clairement l'époque de son ère : l'un et l'autre ne parlent que de son usage astronomique ; et ce n'est que dans les deux

1 Censorinus, de die Nat. cap. 19.

derniers siècles qu'on a commencé de l'appliquer à la chronologie.

J'ai montré dans un autre mémoire (1) que les années Égyptiennes de l'ère de Nabonassar n'ont jamais été employées à Babylone, ni dans l'usage civil, ni même dans l'usage astronomique. Ces années babyloniennes étoient des années lunaires distribuées par cycles ou périodes de dix-huit ans, qui dans l'usage civil, contenoient deux cent vingt-deux lunaisons; ce qui montre que les troisièmes années du cycle étoient intercalées, et de treize lunes.

Dans l'usage astronomique, le cycle étoit de deux cent vingt-trois lunaisons, parce que ce nombre donne le retour des éclipses semblables, au même point de l'écliptique, au même jour, et presque à la même heure. Les astronomes grecs (2), qui parlent de cette période, la

1 Observat. sur les années employées à Babylone. Mém. de l'acad. t. XV, p. 205.

2 Hipparch. Ptolem. Almag. lib. Geminus Isagoge Astronom.

nomment

nomment Ἐξελιγμὸς, ἀποκατάστασις, ou simplement περίοδος.

Les Babyloniens l'appeloient *Sare* ou *Schar*, Σάρος, qui signifie, de même que les dénominations grecques, *révolution*, *restitution*, ou retour au même point.

Dès l'an 1691, Halley avoit montré dans les Transactions philosophiques le mérite et les propriétés de cette période de deux cent vingt-trois lunaïsons. Ce qu'il dit sur le sare babylonien, à l'occasion d'un passage de Suidas, auroit dû éclairer les chronologistes, et leur faire apperçevoir la convenance des traditions Chaldéennes avec celles de la genèse sur la durée de l'histoire antediluvienne, et la conformité des deux chronologies; mais ils ont trouvé qu'il étoit plus commode de compiler les anciens chronologistes chrétiens, et même de renouveler de vieilles erreurs décriées depuis plusieurs siècles, que de profiter

d'une observation qui les auroit forcés d'abandonner le sytême qu'ils avoient embrassé, presque toujours avant que d'avoir étudié les matières dont ils traitoient. Les écrivains anglois, qui ne pouvoient ignorer la remarque de Halley sur la vraie durée du sare Babylonien, sont dans le même cas que ceux des autres nations.

J'avois observé en second lieu dans le mémoire déjà cité(1), que Bérose; à qui la Grèce devoit la première connoissance du technique de l'astronomie, et de la méthode de calculer les mouvemens célestes, que nous suivons encore aujourd'hui pour le fond, quoique corrigée, simplifiée et infiniment perfectionnée, avoit probablenent accoutumé les astronomes grecs à se servir de périodes chaldéennes de dix-huit ans; et que ce fut uniquement pour se conformer à un usage reçû, que Ptolémée distribua ses tables par de semblables périodes de dix-huit ans: car les dix-huit années égyptiennes

1 Ibid. Mém. de l'acad, t. XV.

qu'il emploie sont plus courtes de 4d 20', c'est-à-dire de quatre jours dix heures environ, qu'un pareil nombre de révolutions solaires, suivant les hypothèses de Ptolémée lui-même, et contiennent 168d 50' environ, ou près de treize jours au-delà des révolutions de la Lune dans son orbite. Ce même nombre d'années contenoit plus de 160d ou plus de quatorze jours au-delà des lunaisons complettes. Nulle autre raison que celle de se conformer à un usage établi dans la pratique, ne pouvoit porter Ptolémée à se servir de périodes aussi vicieuses, et qui d'ailleurs n'étoient ni grecques ni égyptiennes. Les périodes de vingt-cinq ans égyptiens, qu'on joignit à celles de dix-huit, et dont il est parlé dans le fragment de Théon, de même que dans le Syncelle, donnent encore, suivant les propres tables de Ptolémée, 6d 5 de moins que vingt-cinq révolutions solaires: elles contiennent seulement un nombre à peu près complet de lunaisons.

Le canon astronomique assujéti aux années égyptiennes ne pouvoit pas être l'ouvrage des astronomes chaldéens, qui n'employoient point l'année égyptienne, mais celui des astronomes grecs d'Alexandrie, qui avoient converti les années lunaires de Babylone en années vagues du cycle caniculaire des égyptiens, et qui avoient dressé ce canon pour leur usage, en rassemblant toutes les observations datées par les années du règne des rois de Babylone, de ceux de Perse, des successeurs d'Alexandre en Égypte, des archontes athéniennes, etc. soit que ces observations eussent été faites dans la Chaldée, dans l'Égypte ou dans la Grèce. L'exactitude avec laquelle ils avoient fait la réduction de ces différentes dates aux années égyptiennes de l'ère de Nabonassar, est prouvée par la justesse du calcul astronomique moderne, dont les règles sont presque toutes fondées sur la comparaison des anciennes observations, avec celles qui ont été faites depuis Tycho-Brahé jusqu'à présent.

Les hommes se conduisant ordinairement de la même manière, lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances semblables, et lorsque la méthode la plus simple et la plus naturelle se présente comme d'elle même, on ne peut guère douter que les anciens astronomes n'aient employé la même méthode que les astronomes modernes pour s'assurer de la date des observations qu'ils vouloient comparer entr'elles, et sur lesquelles ils vouloient fonder leurs hypothèses. Ils devoient nécessairement rapporter l'année du règne ou de la magistrature annuelle, dont les observations étoient datées à une ère fixe et constante composée d'années uniformes, et convertir les années des règnes et des magistratures dans les années de leur ère. C'est-là ce qu'ont fait nos astronomes modernes, et c'étoit le seul parti qu'ils pussent prendre. Ils ont rassemblé les diverses observations d'éclipses qu'ils trouvoient dans les écrivains grecs et romains, dans Hérodote, dans Thu-

cydide, dans Xénophon, dans Tite-Live, dans Diodore de Sicile, dans Pline, dans Suétone, dans Plutarque et dans Dion Cassius. Les historiens des siècles postérieurs leur ont fourni d'autres éclipses dont l'année, le mois, et quelquefois même le jour étoient marqués.

Les dates claires et précises ont donné des époques chronologiques certaines, qui ont servi à vérifier et à déterminer les dates qui pouvoient avoir quelque obscurité ; et comme depuis environ deux siècles, on procède dans les sciences avec une méthode que les anciens n'ont point connue, ce travail n'a pas moins servi à fixer la chronologie qu'à confirmer et à perfectionner l'astronomie. Le catalogue d'éclipses inséré dans l'Almageste du P. Riccioli, suffit pour donner une idée de la methode qu'ont suivie nos astronomes. Je pourrois indiquer plusieurs autres ouvrages : mais celui du P. Riccioli m'a paru le plus propre pour faire sentir la méthode qu'ont suivie nécessairement les anciens astronomes.

On avoit supposé jusqu'à présent que la partie du canon astronomique, où se trouve la suite des règnes de Chaldée, de Perse et d'Égypte, avoit été construite suivant cette méthode ; et on l'avoit regardée comme devant être la règle infaillible de l'ancienne chronologie. Dans cette supposition, le détail où je viens d'entrer étoit assez inutile : mais il devient nécessaire depuis qu'on n'a pas craint d'avancer que les années des règnes et des magistratures, par lesquelles Hipparque, Ptolémée et les autres astronomes anciens datent les observations qu'ils rapportent, n'étoient point marquées dans leurs mémoires originaux ; que ces observations étoient simplement datées par les années de l'ère de Nabonassar, et que celles du règne y avoient été ajoutées au hasard, ou du moins par le calcul conjectural des astronomes Ce n'est là qu'une simple supposition hasardée pour défendre un système et pour se débarrasser de l'au-

torité du canon astronomique, qui détruit ce même système; et on pourroit se contenter de la nier, sans en donner de raison : car elle n'est appuyée sur rien. Cependant je crois qu'il importe de développer les conséquences qu'elle entraîne, et d'examiner si ces conséquences peuvent être admises sans combattre toutes les idées reçues, et sans se jeter dans les plus grands embarras.

Dans cette opinion, il faut supposer, en premier lieu, que l'usage de l'ère civile ou astronomique de Nabonassar étoit ancien, et qu'il étoit suivi du moins dans les registres d'astronomie, où l'on écrivoit les observations. Cependant il est certain que cette ère de Nabonassar n'étoit employée à Babylone, ni dans l'histoire, ni dans l'astronomie. On n'en voit aucun vestige dans les fragmens de Bérose conservés par Josèphe, ni dans les extraits de Bérose et de Mégasthène, rapportés dans Eusèbe et dans le Syncelle. A l'égard de l'astronomie, les trois

observations faites à Babylone depuis la mort d'Alexandre, et rapportées par Ptolémée, nous montrent que les astronomes Chaldéens employoient une période composée d'années et de mois lunaires, et que l'ère par laquelle ils comptoient ces années, étoit très-différente de celle de Nabonassar. L'époque de cette ère tombe dans l'année 312 avant J. C. et si elle n'étoit pas la même que l'ère marquée sur les médailles Grecques de Séleucie ou de Ctésiphonte sous les Séleucides et sous les Parthes, du moins elle en diffère fort peu.

Il faut supposer, en second lieu, que dans les anciens registres ou recueils d'astronomie, les observations étoient datées par les seules années de l'ère de Nabonassar, et qu'il n'étoit fait aucune mention de l'année du règne des princes sous qui elles avoient été faites. Or une semblable supposition ne seroit pas seulement avancée sans aucune preuve; elle seroit encore démentie par l'ouvrage

même de Ptolémée. Nous avons dans cet ouvrage soixante-deux observations qu'il avoit sans doute choisies entre un plu grand nombre, parce qu'il n'écrivoit pas une histoire astronomique, mais qu'il rapportoit seulement les observations que certaines circonstances rendoient propres à établir des hypothèses générales : car toutes les observations n'y sont pas également propres. On ne trouve aucune de ces soixante-deux observations, qui soit datée seulement par l'année de Nabonassar. Toutes marquent l'année du prince, celle de la magistrature sous laquelle elles ont été faites, et cette année précède celle de l'ère de Nabonassar. On voit même trente-deux de ces observations, c'est-à dire plus de la moitié, où Ptolémée n'ajoute point la date des années de Nabonassar ; et des trente observations qui portent cette date de Nabonassar, il y en a plusieurs où elle n'est ajoutée que quelques lignes ou même quelques chapitres après ; seule-

ment lorsqu'il est question de déterminer en années, en mois et en jours la distance de ces observations, à d'autres plus éloignées, pour en conclure la quantité annuelle du mouvement des astres et la durée de leurs révolutions, ou bien lorsqu'il s'agit de marquer en conséquence de cette durée, le lieu des astres au moment de l'époque radicale à midi du premier *thoth* de Nabonassar, c'est-à-dire du 26 février 747 avant J. C. sous le méridien de Babylone.

Dans les trois éclipses de la première et de la seconde année de Mardokempad, la date prise de l'ère de Nabonassar n'est rapportée qu'à deux chapitres de-là, et lorsqu'il est question d'appliquer ces éclipses à l'époque radicale. La même chose a lieu pour les deux éclipses de la vingtième et de la trente-unième année de Darius fils d'Hystaspe. C'est seulement lorsque Ptolémée en tire une conséquence astronomique, et lorsqu'il les compare avec d'autres éclipses,

qu'il fait mention de l'ère de Nabonassar.

Quelquefois il étoit absolument nécessaire d'ajouter cette seconde date pour faire connoître la première. Lorsque Ptolémée rapporte, par exemple, les quatre observations des années 13, 23, 28 et 45 de la période imaginée par l'astronome Denys; période dont les années étoient solaires, et dont les mois répondoient au séjour du soleil dans les signes; sans la date de l'ère de Nabonassar, on n'auroit pu savoir que cette période avoit commencé la première année du règne de Ptolémée Philadelphe, 40.e depuis la mort d'Alexandre, et 285.e avant Jésus-Christ.

Si Ptolémée n'avoit pas ajouté la date de l'ère de Nabonassar aux trois observations des astronomes Babyloniens, des années 67, 75 et 82 de leur période, auroit-on su que cette période, dont les années étoient composées de mois lunaires, avoit commencé la treizième année après la mort d'Alexandre, l'an 311 avant Jesus-Christ?

L'usage de ces dates particulières et différentes de celles de l'ère de Nabonassar, étoit même si bien établi et paroissoit si nécessaire, que quand Hipparque rapporta les trois éclipses observées à Babylone pendant les années 366 et 367 de Nabonassar, les 23 décembre et 18 juin 383, et le 12 décembre 382 avant J. C. il substitua aux années d'Artaxerxe II celles de l'archontat de Phanostrate et de celui d'Évander, avec la date du jour dans le mois Athénien. Si les Astronomes s'étoient contentés d'employer seulement l'ère de Nabonassar, Hipparque auroit-il ajouté ces dates grecques pour des observations Babyloniennes?

Si les registres ou mémoires originaux des Astronomes n'avoient employé, comme on le suppose, que les dates de l'ère de Nabonassar, seroit-il possible que, parmi les soixante-deux observations rapportées dans Ptolémée, il ne s'en trouvât aucune désignée par cette

seule date, et quil s'en trouvât au contraire trente-deux ou l'ère de Nabonassar n'est pas jointe à l'observation, et ne se trouve que dans le calcul astronomique, auquel cette observation donne lieu, souvent à plusieurs chapitres de-là?

ART. III.

J'ai observé plus haut que le canon astronomique n'employoit que des années entières, en marquant la durée des règnes. Comme il n'arrive guère que les règnes commencent et finissent avec l'année Égyptienne, il importe de rechercher quel parti on avoit pris au sujet des fractions du commencement et de la fin des règnes. Attribuoit-on au prince l'année entière dans le cours de laquelle il étoit mort, ou bien celle dans laquelle il avoit commencé son règne? car il n'y avoit que ces deux moyens. Le canon suit-il à cet égard une méthode uniforme? et cette méthode est-elle la même dans les différentes parties qui le composent?

Ce n'est pas ici une question de pure curiosité ; elle peut devenir importante pour l'usage chronologique qu'on voudroit faire du canon. Un exemple fera sentir cette utilité. Le canon marque l'année 218 de Nabonassar pour la dernière de Cyrus, et l'année 219 pour la première de Cambyse L'année 219 commença le 3 janvier 529 avant J. C. Si le canon attribue au règne des princes l'année pendant laquelle ils sont morts, le commencement de Cambyse sera antérieur au 3 janvier 529. Si au contraire on commence le règne des princes avec l'année pendant laquelle ils sont montés sur le trône, la mort de Cyrus et le commencement de Cambyse seront postérieurs au 3 janvier 529. Il y a des cas où cette différence peut devenir importante.

J'avois cru d'abord, fondé sur l'exemple de ce qui s'observe à la Chine, que les différentes parties du canon suivoient une méthode uniforme, et que

dans ses trois parties il attribuoit au règne d'un prince l'année pendant laquelle il étoit mort. Mais je m'étois trompé en supposant la méthode du canon uniforme : car dans la dernière partie, ou dans celle qui commence au règne d'Auguste sur l'Egypte, ses auteurs n'ont pas suivi la même méthode que dans les deux premières parties. Dodwel et Desvignoles, les seuls que je sache s'être proposé cette question, se sont trompés comme moi, lorsqu'ils ont supposé que les deux premières parties du canon employoient une méthode semblable à celle de la troisième partie, et qu'on y attribuoit aux règnes de Babylone, de Perse et d'Égypte, l'année entière dans laquelle les rois avoient commencé. L'examen de cette question m'engagera dans des discussions chronologiques qui sont inévitables.

Je commence par la troisième partie, ou par celle sur laquelle je m'étois trompé, et qui est au fond la moins

importante. Les historiens nationaux, les médailles, les inscriptions et les monumens contemporains nous fournissent, pour déterminer la durée du règne des empereurs et l'époque précise de leur commencement, des moyens beaucoup plus assurés que ne peut être le canon astronomique; parce que, dans cette partie, il nous instruit seulement de l'usage du pays où les astronomes observoient; usage particulier qui a besoin d'être expliqué par les monumens romains, et qui ne peut jamais servir à les combattre. Cette troisième partie du canon est dans le cas des médailles romaines frappées dans les provinces orientales de l'empire, et sur-tout dans l'Égypte, sur lesquelles on compte les années des empereurs suivant une méthode différente de celle qui étoit suivie à Rome. Il y a long-tems que Oudinet, de cette académie, l'avoit montré au sujet de quelques médailles Égyptiennes des empereurs; et que la Bastie en

a donné depuis des preuves qui sont sans replique.

J'ai remarqué ci-dessus que la troisième partie du canon commence au règne d'Auguste sur l'Égypte, l'an 719 de Nabonassar, et 295 de la mort d'Alexandre. Cette année commença en Égypte le 3. août de l'an 30 avant l'ère chrétienne, Auguste étant consul pour la quatrième fois, et ayant Licinius Crassus pour collègue. Une inscription trouvée dans les ruines d'Antium, et publiée par Bianchini, nous apprend que la prise d'Alexandrie par Auguste, précéda d'un mois entier le commencement de son ère astronomique en Égypte (1). Cette inscription, qui est un fragment de calendrier, porte au premier août, AUG. ALEXANDRIAM RECEPIT. Le fragment d'un autre calendrier publié par Muratori, et ceux

1 Un autre calendrier connu sous le nom de *Colotianum*, qui se lit dans le Trésor des Inscriptions de Gruter, p. 133, porte au 27 mars, *hoc die Cæsar Alexandriam recepit*; mais il s'agit là de la prise de cette ville par J. César.

des fastes triomphaux, nous apprennent que la défaite d'Antoine et de Cléopatre auprès d'Actium, étoit du 4 septembre précédent, et antérieure de près de onze mois à la prise d'Alexandrie.

Le premier août étoit le sixième du mois *mezori* ou du douzième de l'année Égyptienne, 718 de Nabonassar. Le reste de cette année fut attribué au règne de Cléopatre, et celui d'Auguste ne commença qu'avec l'année Égyptienne suivante 719. Ce règne dura quarante-trois ans depuis la conquête d'Alexandrie. Auguste mourut le 19 d'août de la quatorzième année après J. C. qui se trouva le dernier de l'an 761 de Nabonassar, 337 d'Alexandre. Tibère, successeur d'Auguste, commença son règne le premier jour de l'année suivante 762 de Nabonassar, le vingtième d'août. Je suis ici, pour la chronologie des empereurs romains, les tables de Riccioli, insérées dans sa chronologie réformée. On connoît son habileté, et le soin avec lequel

il avoit examiné ces matières. Le hasard qui avoit fait concourir le commencement du règne de Tibère avec celui de l'année Égyptienne, 762 de Nabonassar, donna sans doute lieu à l'usage suivi sous les règnes postérieurs, d'attribuer aux empereurs l'année entière dans laquelle leur règne avoit commencé.

Par cette nouvelle méthode, quoique Caligula n'eut succédé à Tibère que le 16 mars de l'an 37 de J. C. on fit remonter en Égypte son commencement au premier jour de l'année égyptienne courante, 784 de Nabonassar, c'est-à-dire au quatorzième août de l'année 36 de J. C. et sept mois avant son commencement à Rome.

Claude commence dans le canon avec l'année égyptienne, 788 de Nabonassar, le 13 août de l'an 40 de J. C. quoiqu'il n'ait été proclamé à Rome que le 24 janvier 41. Néron commence de même dans le canon le 10 août 54 de J. C. mais à Rome ce fut seulement le 13 oc-

tobre suivant qu'il succéda à Claude. Le canon ne fait aucune mention des règnes de Galba, d'Othon et de Vitellius, quoique les deux premiers aient été reconnus en Égypte, et qu'on y ait frappé des médailles en leur nom, avec des époques qui pourroient embarasser, si la méthode des monétaires Égyptiens ne nous étoit pas connue. Néron mourut le 10 juin de l'an 68 de J. C. Cependant le canon astronomique lui attribue l'année entière 815 de Nabonassar, qui finit le 6 août de cette année, 68 de J. C. plus de deux mois après la mort de Néron.

Ce même canon, sans faire aucune mention de Galba, d'Othon et de Vitellius, fait succéder Vespasien à Néron, et lui attribue l'année 816 de Nabonassar, toute entière, laquelle commença le 6 août de cette même année, 68 de J. C. Vespasien ne fut cependant proclamé empereur (1) dans Alexandrie

1 *Tacit. hist. II.* Iisque primus principatus dies in posterum celebratus.

que vers la fin de cette année Égyptienne, 816 de Nabonassar, c'est-à-dire le premier juillet 69 de J. C. qui répondoit au 28 du onzième mois de l'année Égyptienne, 98 d'Auguste.

Le canon rentroit dans l'observation de la méthode qu'il avoit abandonnée pour le règne de Néron. Cette même méthode est suivie dans les règnes de Tite, de Domitien et de Nerva. Le canon leur attribue l'année entière dans laquelle a commencé leur empire. La même chose a encore lieu dans celui de Trajan: il commence dans le canon au 30 juillet, 97 de l'ère chrétienne, premier de la 845.e année Égyptienne de l'ère de Nabonassar, qui comprendra toujours son commencement, soit qu'on le place au tems de son adoption ou à celui de la mort de Nerva.

Nous avons dans Ptolémée une observation faite la première année de Trajan par l'astronome Menelaüs le 25 du sixième mois de l'année Égyptienne, 845 de

Nabonassar, c'est-à-dire le 5 janvier de l'an 98. Trajan ne régnoit pas seul alors; car la mort de Nerva est du 27 janvier 98 seulement. Scaliger et le Pétau, faute d'avoir connu la méthode des astronomes égyptiens, ont été embarrassés à faire quadrer cette date avec la chronologie romaine, et ils ont supposé que les astronomes Menelaüs et Ptolémée s'étoient trompés. C'est le parti que prennent volontiers les Critiques pour se tirer d'un embarras qui ne vient souvent que de l'ignorance où ils sont de certaines circonstances. Ils ont supposé de semblables erreurs dans les dates de toutes les autres observations faites sous Trajan et sous Hadrien par *Menelaüs*, par *Agrippa*, par l'*ancien Théon* et par *Ptolémée* lui-même, sans penser que de ces vingt-sept observations (car il y en a tout autant) il s'en trouve vingt-trois qui ne sont datées que par les seules années du règne des empereurs, et où les années de Nabonassar ne sont ajou-

tées, quand elles le sont, que pour les comparer avec d'autres observations plus anciennes. On ne peut douter que ces quatre astronomes, en datant leurs observations par les années des empereurs, ne se soient conformés à l'usage suivi dans le pays où ils vivoient. Ils devoient suivre cet usage, s'ils vouloient être entendus de ceux pour qui ils avoient écrit.

Le canon astronomique marque le commencement d'Hadrien au 25 juillet de l'année 116 de J. C. au premier de l'an 894 de Nabonassar, c'est-à-dire un an et dix-sept jours avant son commencement à Rome, où Spartien (1) nous apprend qu'il n'étoit compté que du 11 août de l'année 117 de J. C. c'est-à-dire du dix-huitième jour de l'année égyptienne, 895 de Nabonassar; il y a aussi des observations astronomiques datées des années égyptiennes, 9, 15, 16,

1 *Spart. Hadrian. III.* iduum Augusti jussisse ut natalis adoptionis celebraretur quando excessus Trajani ei nunciatus est.

17 i

17, 18, 19, 20, 21, etc. d'Hadrien, qui supposent toutes, de même que le canon, que son règne commença le 25 juillet de l'an 116 de J. C. avec l'année 894 de Nabonassar.

Le canon reprend, pour le commencement d'Antonin, la méthode qu'il s'est prescrite dans cette troisième partie. Il le marque au 20 juillet 137 de J. C.; c'est-à-dire, au premier jour de l'année égyptienne, 167 d'Auguste. A Rome, l'empire d'Antonin ne se comptoit que du 10 juillet 138 de J. C. qui étoit le dixième jour avant la fin de l'année égyptienne, 167 d'Auguste. Il n'y a par conséquent que l'époque d'Hadrien qui forme une difficulté réelle. Ceux qui voudront l'examiner, doivent se souvenir qu'il ne s'agit pas ici d'une méprise des rédacteurs du canon, mais de l'usage des astronomes dans la manière de compter les années de l'empereur sous la domination duquel ils vi-

voient; usage qui étoit suivi par ceux d'Égypte et de Bithynie.

Comme les observations de Ptolémée ne s'étendent pas au-delà du règne d'Antonin, je ne continuerai pas l'examen du canon astronomique pour les règnes suivans, j'ajouterai seulement un mot au sujet de celui de Dioclétien. Le commencement de son empire formoit, comme je l'ai dit plus haut, une ère dont l'usage subsiste encore en égypte, et dont l'époque étoit fixée par les astronomes au 13 juin de l'an 284 de J. C. premier jour, de l'an 314 de l'ère d'Auguste. La chronique paschale ou Alexandrine nous apprend que Dioclétien fut proclamé à Chalcédoine le 17 septembre 284, septième jour du quatrième mois de l'année égyptienne 314. Le canon, en lui attribuant cette année entière, a suivi la méthode employée dans cette troisième partie.

ART. IV.

Cette méthode a-t-elle été celle des

deux autres parties ? Dodwel l'affirme, et Desvignoles entreprend d'en donner des preuves ; mais je crois qu'en cela l'un et l'autre se trompent, et c'est ce qui me reste à examiner. Je traiterai la question en elle-même, sans m'arrêter à relever les méprises de détail, dans lesquelles ils sont tombés plus d'une fois. Outre qu'un semblable procédé a toujours quelque chose de choquant : il m'a souvent paru que ces sortes de discussions personnelles ne servoient jamais qu'à embarrasser la question principale, et qu'à distraire l'attention du lecteur. Les fautes des Critiques médiocres ne méritent pas d'être relevées, et celles des gens habiles doivent l'être avec ménagement. Leurs méprises n'empêchent pas que nous ne leur ayons encore de grandes obligations, et que nous ne puissions profiter de leur travail.

J'emploierai, pour traiter la question que je me propose d'examiner, la méthode que j'ai suivie dans l'article pré-

cèdent ; je comparerai le commencement des règnes marqués dans le canon astronomique, avec leur vrai commencement déterminé par les monumens historiques, et à leur défaut, par les écrivains exacts et contemporains qui nous ont donné des dates fixes. Ils sont en très-petit nombre ; cependant nous en trouverons pour les deux premières parties du canon.

Je commence par la seconde partie qui contient les règnes des successeurs d'Alexandre jusqu'à la conquête de l'Égypte par Auguste, et qui formoit une ère particulière dont l'époque est fixée au 12 novembre 324 avant J. C. premier jour de l'année 425 de Nabonassar. Ptolémée nomme les années de cette ère, ἔτη Βασιλέων τῶν μετὰ τὴν Ἀλεξάνδρε βασιλέως τελευτήν : *les années des rois qui ont commencé après la mort d'Alexandre.* C'est donc à la date de cette mort que nous devons

nous fixer, parce que nous n'avons point de monumens historiques assez détaillés ni assez exacts pour nous assurer du véritable commencement des Ptolémées. La question se réduit à examiner si la mort d'Alexandre est antérieure ou postérieure au 12 novembre 324 avant J. C. J'écarte la discussion de toutes les difficultés dont les critiques modernes ont embarrassé une question qui auroit été très-simple, s'ils avoient cherché seulement à l'éclaircir, et non pas à défendre des systèmes particuliers qu'ils avoient embrassés avant que d'avoir assez approfondi la matière. On est sûr que la mort d'Alexandre est de l'archontat d'Hégésias et de la première année de l'olympiade CXIV. Diodore (1) et Arrien y sont formels, et Josèphe assure que personne n'en doutoit. Eusèbe ajoute que cet événement étoit du *commencement* de l'année olympique.

(1) Diod. XVII, p. 325. Arrian. VII, p. 502. Joseph. contrà Apion. I, n°. 22. Euseb. demonstr. Evang. VIII, p. 393.

Plutarque observe que la mort d'Alexandre arriva dans une saison très-chaude, et qu'on vit avec surprise que le corps de ce prince, négligé pendant plusieurs jours à cause de la division de ses capitaines, se conserva sain et frais malgré l'excessive chaleur. Ces divers témoignages réunis montrent que cet événement est antérieur au 12 novembre, qui tomboit au commencement de l'hiver et dans le cinquième mois de l'année olympique; mais nous avons une date encore plus précise.

Plutarque rapporte dans la vie d'Alexandre un assez long fragment du journal de ce prince publié par Aristobule, et qui contient, jour par jour, le détail de sa dernière maladie. Ce journal, qui porte de très-grands caractères de vérité, marque la mort d'Alexandre le soir du 28 *dæsius*, mois des Macédoniens. Plutarque dit que quelques-uns mettoient cette mort au 29 : mais cette différence peut n'être que de quel-

ques heures ; parce que les jours des Grecs commençoient à six ou sept heures du soir, et vers le coucher du soleil.

Les noms et l'ordre des douze mois macédoniens sont connus. Le mois *dius* étoit le premier de cette année, et le mois *hyperberetaeus* le dernier : le mois *daesius* étoit le huitième. Galien (1) nous a donné le lieu des quatre points cardinaux, c'est-à-dire ceux des équinoxes et des solstices dans l'année macédonienne, suivie de son tems dans l'Asie mineure ; mais il nous avertit en même tems que cette année, composée de mois solaires, avoit été réglée sur l'année romaine, et que le lieu des points cardinaux n'étoit pas le même dans l'année composée de mois lunaires dont l'usage subsistoit encore dans la Grèce.

Nous trouvons dans Plutarque, dans Élien et dans Arrien, plusieurs dates des événemens de l'histoire d'Alexandre,

1 Galen. Comment. in Epidem. I Hippocr. Voyez Usserius, de anno solari Macedonum.

il s'est toujours trompé. En voici un exemple qui nous fournira un moyen de déterminer le rapport de l'année macédonienne et de l'année athénienne au tems d'Alexandre et de son père Philippe. Plutarque ayant trouvé dans les écrivains macédoniens, qu'Alexandre étoit né le 6 du mois *loüs*, et voyant que le solstice d'été étoit fixé de son tems à ce mois dans l'année macédonienne solaire, en conclut qu'au tems de Philippe, ce mois *loüs* étoit le mois *hécatombæon* des Athéniens. C'étoit déjà une erreur dans la supposition même de Plutarque; car ce mois athénien n'étoit pas celui qui comprenoit le solstice, mais celui qui suivoit la lune solsticiale. Cette première méprise étoit légère en comparaison de la seconde dans laquelle Plutarque est tombé au sujet du mois *loüs*, qui ne répondoit pas au tems de la naissance d'Alexandre au mois *hécatombæon*, mais au mois *boëdromion*, comme il est prouvé par une lettre de

Philippe, postérieure de près de dix-huit ans à la naissance d'Alexandre. Cette lettre se trouve rapportée dans une harangue de Démosthène.

La réduction des mois macédoniens aux mois athéniens, qui se trouve dans Plutarque, dans Élien et dans Arrien, est de même genre que celle que nos traducteurs latins et français font des mois Grecs à ceux de l'année julienne. Ces sortes de réductions demandent une extrême attention, et doivent être fondées sur un calcul astronomique dont ils étoient rarement capables : les jours des lunaisons changeant d'une année à l'autre dans l'année solaire, on ne peut établir de règle générale qui soit exacte.

A l'égard de l'année macédonienne, nos plus habiles chronologistes, Scaliger, Pétau, Samuel Petit, Usserius, Riccioli, Dodwel, etc. ayant voulu concilier les diverses réductions des mois de cette année à ceux de l'année athénienne, qui se trouvent dans Plutarque,

dans Arrien et dans Élien, avec la lettre de Philippe, n'ont pu le faire qu'en supposant un changement fait par Alexandre à l'année macédonienne. Il suffit de rapporter les preuves qu'ils en allèguent, pour montrer combien leur système est peu fondé : voici les deux faits sur lesquels ils l'appuient.

« Lorsqu'Alexandre se préparoit à » passer le Granique en présence de » l'armée des Perses qui en bordoit le » rivage, quelqu'un lui représenta, dit » Plutarque, qu'on étoit dans le mois » *daesius*, mois malheureux, et dans » lequel les Macédoniens ne formoient » aucune entreprise. *Eh bien*, répondit » Alexandre, *nommons-le le second* » *Artemisius* ; et là-dessus il fit sonner » la charge, traversa le fleuve, attaqua » les troupes Persannes, les mit en fuite, » et gagna une bataille qui le rendit » maître de toute l'Asie mineure. » Usserius a supposé que cette réponse d'Alexandre étoit une ordonnance pour

intercaler extraordinairement le mois *artemisius*, et que cette ordonnance avoit été exécutée. Mais Plutarque ne dit rien de semblable, et il est visible que le discours d'Alexandre est celui d'un jeune prince impatienté par une représentation inspirée par la seule timidité. Alexandre étoit naturellement superstitieux; mais la bravoure et le courage l'emportoient chez lui sur tous les autres sentimens, et même sur les autres passions.

Le second fait est de même espèce que le premier. Plutarque rapporte qu'au siége de Tyr, le devin Aristandre, en qui Alexandre avoit une extrême confiance, ayant trouvé dans un sacrifice les présages extrêmement favorables, assura que la ville seroit prise avant la fin du mois. On étoit alors au dernier jour, et le siége ne paroissoit pas près de finir. Les assistans ne purent s'empêcher de rire à cette promesse. Alexandre, qui s'intéressoit à l'honneur de son

devin, voulut aider à la prophétie : il ordonna, dit Plutarque, que ce jour seroit compté, non pour le dernier de la lune, mais pour l'avant-dernier ; et sur le champ il fit donner un assaut général. La fortune servit Aristandre, et la ville fut prise ce jour-là même, en sorte que l'ordre pour changer la dénomination de ce jour devint inutile. Presque tous nos chronologistes supposent que l'ordonnance d'Alexandre fut exécutée ; mais quand elle l'auroit été, que s'ensuivroit-il ? que ce mois fut plus long d'un ou de deux jours que la lunaison, et que si on n'y avoit point remédié en les retranchant dans les mois suivants, la pleine lune astronomique ne seroit pas arrivée au jour qui portoit ce nom dans le calendrier.

Quand bien même on accorderoit à Usserius que les deux intercalations irrégulières ont été exécutées, et qu'on ne remédia point au dérangement qu'elles causoient, il en résulteroit seulement

dire le mois *daesius* ne répondit plus au premier mois de l'année athénienne, comme du tems de la lettre de Philippe, mais au second mois, c'est-à-dire au mois *metageitnion*; et dans cette supposition, la mort d'Alexandre aura encore précédé de cinquante-cinq jours ou de près de deux mois le commencement de l'année Égyptienne, et le canon astronomique aura toujours compté dans le règne de ce prince l'année entière dans laquelle il est mort.

Je ne m'arrête point à relever ici les raisonnemens que fait Desvignoles sur cette époque : ce n'est que par une suite de conjectures et de suppositions enchaînées les unes aux autres qu'il essaie de la déterminer. Desvignoles, né avec beaucoup d'esprit, et qui ne manquoit ni d'érudition, ni même d'une certaine apparence de méthode, s'abandonnoit aisément aux conjectures; et lorsqu'il avoit pu rassembler quelques légères vraisemblances pour étayer

une supposition, il oublioit le nom qu'il lui avoit donné lui-même en la proposant: il partoit de-là comme d'un principe démontré; il en adoptoit toutes les conséquences, et marchoit en avant sans que rien pût l'arrêter, comme il arrive ordinairement à toutes les imaginations qui s'enflamment aisément.

La première partie du canon, c'est-à-dire celle qui contient les règnes de Babylone et de Perse, fournit pour les derniers, deux dates que l'histoire de Thucydide nous met en état de vérifier avec une certaine précision. Ces dates sont celle de la dernière année d'Artaxerxe I.er et celle de la treizième année de Darius II.

Le canon marque l'an 324 de Nabonassar, qui finit le 6 décembre 424 avant J. C. pour le dernier du règne d'Artaxerxe Ier. La mort d'Artaxerxe est-elle antérieure à ce jour sixième de décembre? voilà ce qu'il faut examiner.

Le quatrième livre de Thucydide nous

apprend qu'au commencement de l'hiver, de la septième année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens surprirent dans la Thrace le persan Artaphernès chargé d'une lettre du roi Artaxerxe pour les Lacédémoniens. Artaphernès fut conduit à Athènes. La lettre, qui étoit en langue syrienne ou assyrienne, fut traduite : le commerce des Grecs sur les côtes de Syrie, et celui des Phéniciens dans les îles de la mer Égée, fournissoient des interprètes qui entendoient le grec et le syrien.

La lettre fut lue dans le conseil. Artaxerxe écrivoit aux Lacédémoniens, que plusieurs personnes étoient venues de leur part lui faire des propositions où l'on ne pouvoit rien comprendre, et qui étoient opposées les unes aux autres; que s'ils avoient des demandes à faire, ils envoyassent des députés avec des pouvoirs et des instructions précises.

Les Athéniens crurent devoir profiter de cette ouverture, prévenir les Lacé-

démoniens, et traiter eux-mêmes avec le roi de Perse. Ils nommèrent des députés qui partirent avec Artaphernès, qui promettoit de les conduire à la cour. Lorsqu'ils furent à Éphèse, ils apprirent qu'Artaxerxe venoit de mourir, et ils ne jugèrent pas à propos de continuer leur route. Nous verrons bientôt que la mort de ce prince fut suivie d'une guerre civile entre ses fils. Cet événement termina, dit Thucydide, l'hiver de la septième année, et la huitième commença avec l'été suivant.

On sait que dans l'histoire de Thucydide les années ne sont partagées qu'en deux saisons, savoir, l'été et l'hiver. L'été comprenoit le printems entier: l'automne étoit jointe avec l'hiver. Ainsi les années de Thucydide répondent non seulement à deux années Julieannes différentes, mais encore à deux années archontiques ou olympiques. Thucydide avoit imaginé cette méthode pour faire commencer son année historique avec la

campagne. La partie qu'il désignoit sous le nom d'été, et qui comprenoit aussi le printems, commençoit de très-bonne heure; la huitième année de la guerre dont nous venons de parler, en fournit une preuve qui est sans réplique. Thucydide marque une éclipse de Soleil partiale au commencement de cette huitième année. Cette éclipse est celle du 21 mars 424 avant J. C. qui précéda l'équinoxe vrai de cinq jours. Les ambassadeurs athéniens arrivèrent à Éphèse vers la fin de l'hiver de la septième année, et avant le commencement de la huitième, c'est-à-dire dans les premiers jours de mars au plus tard. On étoit déjà instruit dans cette ville de la mort d'Artaxerxe, et par conséquent cette mort étoit arrivée vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février 424. Le canon comprend dans le règne de ce prince tout le reste de cette année égyptienne, qui étoit la 324.e de l'ère de Nabonassar, et qui finit le 6 décembre, c'est-à-dire onze

mois environ après la mort d'Artaxerxe. Ce même canon ne fait commencer le règne de Darius II son fils qu'au 7 décembre 424, premier jour de l'année 325 de l'ère de Nabonassar.

Après la mort d'Artaxerxe, Xerxès II, son fils aîné, lui succéda ; mais il ne régna que quarante-cinq jours. *Sogdianus* ou *Secundianus*, frère de Xerxès, le fit poignarder, et lui succéda ; mais il ne régna que six mois et quinze jours. Darius, troisième fils d'Artaxerxe, se cantonna dans son gouvernement, et ayant formé un parti considérable, il fit tuer *Sogdianus*, sous prétexte de venger la mort de son frère Xerxès et fut reconnu par toutes provinces de l'empire Persan. On voit par ce detail pourquoi les députés athéniens ne continuèrent pas leur voyage lorsqu'ils arrivèrent à Éphèse: la cour de Perse n'étoit pas assez tranquille pour écouter leurs propositions. La seconde date fournie par l'histoire de Thucydide est celle de la troisième année de Darius fils d'Artaxerxe I.er ; elle est

marquée formellement dans un traité conclu entre Darius et les Lacédémoniens. Thucydide est entré dans un assez grand détail sur les négociations qui précédèrent ce traité ; car il y eut trois différens traités, dont il rapporte les termes dans son ouvrage.

Dans le premier, conclu pendant l'hiver de la dix-neuvième année de la guerre, on ne voit point le nom du roi ; il ne porte point de date : les Lacédémoniens traitent uniquement avec Tissapherne, satrape de la basse Asie, et il n'est parlé d'aucune ratification.

Le second est de l'hiver de l'année suivante 20.e de la guerre ; on y trouve le nom de Darius ; mais il est encore sans date. Enfin il y eut un troisième traité conclu sur la fin de cette même année ; il est fait directement avec Darius, il est daté de la treizième année de son règne.

Le commencement de la dix-neuvième année de la guerre est fixé au printems de l'an 413 avant J. C. par la date de

l'éclipse de lune totale et avec demeure, arrivée le 27 août 413, que la superstition de Nicias rendit si funeste aux Athéniens en Sicile : ainsi la vingtième année commença au printems de l'an 412, et finit au printems de l'année suivante 411. Thucydide (*VIII*), quelques lignes après avoir rapporté les termes du troisième traité, ajoute que la vingt-unième année de la guerre commença avec le printems. Le traité est donc de la fin de l'hiver qui précéda le printems de l'an 411.

Dans le canon astronomique, la treizième année de Darius commence au 4 décembre 412, et finit le 3 décembre 411; ce qui est conforme à la manière dont les années de ce règne se datoient à la Cour de Perse. Dans le système de Desvignoles, cela ne pourroit avoir lieu. Il suppose que l'année marquée dans le canon pour la première d'un règne, étoit celle dans le courant de laquelle le prince étoit monté sur le trône, et que ce canon retranchoit du même règne l'année dans

laquelle le prince étoit mort. Dans cette supposition, la mort d'Artaxerxe auroit été postérieure au 7 décembre 424 avant J. C. jour auquel commence l'an 325 de Nabonassar, premier de Darius; cette mort seroit du courant de l'année 423. Supposons-là postérieure seulement d'un mois au commencement de l'année égyptienne de Nabonassar 325, elle sera du mois de janvier 424 avant J. C. Les règnes de ses deux fils, Xerxès II et Secundianus, ont duré huit mois entiers selon Ctésias et selon Diodore de Sicile. Darius II, qui étoit le troisième des fils d'Artaxerxe, ne commença de régner qu'après la mort de Secundianus : on ne compte les années de son règne que de la fin du mois de septembre de l'an 423; et c'est de ce mois-là seulement qu'on peut commencer à les dater : de l'an 423 au mois de septembre, ôtant douze années entières, reste l'an 411 au même mois de septembre. De-là il suit que sa treizième année n'auroit commencé en Perse que

vers la fin de septembre 411. Nous voyons cependant que dans le traité conclu avec les Lacédémoniens au mois de février de cette même année 411, on datoit de la treizième année de son règne; ce qui prouve qu'elle avoit commencé non-seulement avant le mois de septembre 411, mais peut-être dès la fin de l'an 412.

Cette même date de la treizième année de Darius, détruit encore l'induction chronologique que M. Desvignoles a voulu tirer du récit de Diodore de Sicile. Cet historien marque la mort de Darius II sous l'archontat d'Alexias, dans la quatrième année de la XCIII.e olympiade. Cette année olympique ayant commencé vers le solstice d'été de l'année 405, finit vers le solstice de la suivante 404. Le canon astronomique marque pour la dernière année de ce Darius, la 343.e de Nabonassar, qui commença le 3 décembre 406, et finit le 2 décembre 405. Jusqu'ici il n'y a nulle opposition, parce que l'année olympique contient à peu près les six derniers

derniers mois de l'année 343 de Nabonassar. La difficulté roule sur ce qu'ajoute Diodore une page plus bas, que Darius mourut un peu après le traité qui mit fin à la guerre du Péloponnèse, et au tems de la prise d'Athènes par Lysander. Ce traité étant du mois *munichion*, et de la fin d'avril 404, la mort de Darius tomberoit dans le courant de l'année 344 de Nabonassar, que le canon compte cependant pour la première du règne d'Artaxerxe II. Le raisonnement de Desvignoles suppose que Diodore s'est exprimé avec exactitude, et qu'il a bien calculé; mais la comparaison de ce calcul avec la date du traité de la treizième année de Darius, fera voir que Diodore s'est trompé en cette occasion.

Le canon astronomique et Eusèbe s'accordent avec Diodore à donner dix-neuf ans de durée au règne de Darius. Si la mort de ce prince est postérieure, comme il le dit, au traité qui suivit la prise d'Athènes, μικρὸν ὕστερον, de

qualque tems, elle a dû arriver dans le mois de mai 404, au plutôt, environ quatre cent trois ans et sept mois avant l'ère chrétienne; ajoutant les dix-neuf ans de son règne, que je suppose complets, ils auront commencé quatre cent vingt-deux ans et sept mois avant l'ère chrétienne, dans le printems de l'an 423; ôtant douze ans de cette date, la treizième année aura commencé au sixième mois de l'année 411 au plutôt, dans le mois de juin. La date du traité conclu avant le printems de cette même année 411, nous montre que dès le commencement de cette année julienne on comptoit en Perse l'année 13 du règne de Darius. J'ai supposé les dix-neuf ans complets, afin de prendre le cas le plus favorable à l'opinion de Desvignoles.

Dans cette supposition même, le calcul de Diodore est contraire à la date du traité conclu la treizième année de Darius; et il est visible que cet historien s'est trompé de plusieurs mois dans la date de la mort de Darius.

L'ouvrage de Diodore est une compilation très-peu exacte pour la chronologie, malgré la forme d'annales sous laquelle les faits sont rangés. Diodore a omis plusieurs archontats et plusieurs consulats : il en a transporté plusieurs autres ; et on ne sait presque jamais si les années qu'il marque sont archontiques ou consulaires, c'est-à-dire, si elles commencent dans l'été ou dans l'hiver. Il entasse d'ailleurs dans une même année plusieurs faits qui appartiennent à des années différentes : il anticipe ou retarde le récit des événemens, suivant qu'il s'y trouve engagé par la suite de sa narration ; et il est rare qu'il en avertisse son lecteur. Enfin nous trouvons, lorsque nous pouvons comparer avec ses extraits les originaux qu'il abrégeoit, qu'il a défiguré et quelquefois même altéré leurs récits, et que ces extraits sont faits avec très-peu d'exactitude.

Ces fautes sont sans doute excusables dans un ouvrage d'une étendue aussi

immense que celui de Diodore, mais elles n'en sont pas moins des fautes. Ceux qui aiment l'antiquité sont heureux de ce qu'il nous est resté du moins une partie de son histoire ; ils ne peuvent trop la consulter ; mais ils ne doivent le faire qu'avec précaution, et qu'avec un examen qui les assure qu'il ne s'est point trompé.

La seconde preuve de Desvignoles porte sur un exemple qui n'a point d'application à la question qu'il traite, et dans lequel il s'est mépris sur l'objet des rédacteurs du canon astronomique. Le canon joint au fragment de Théon ne donne que quatre ans de règne au dernier Darius, et commence de marquer celui d'Alexandre à l'an 417 de Nabonassar, au 14 novembre 332 avant J. C. et plus de onze mois avant la bataille d'Arbelles. Usserius a fait voir, il y a long-tems, que cette époque du canon de Théon étoit prise de la conquête de l'Égypte par Alexandre, et qu'elle étoit relative à

la fondation d'Alexandrie où ce canon avoit été dressé.

Solin et Tite-Live marquent cette fondation à la première année de la CXIIe. olympiade, c'est-à-dire, à l'an 332. Diodore la met à la deuxième année de cette olympiade, et Eusèbe, de même que Cyrille d'Alexandrie, à la troisième. Ces trois dates peuvent être toutes vraies, selon qu'on les aura prises du tems auquel on commença la fondation d'Alexandrie, qui étoit une ville absolument nouvelle, de celui où la construction fut achevée, ou de celui de sa dédicace. La date de l'an 332 est celle du séjour d'Alexandre en Égypte. Arrien met la prise de Tyr, sous l'archontat d'Anicétès, dans l'été de la première année de la CXIIe. olympiade, ou de l'an 332 avant J. C. De Tyr Alexandre marcha à Gaza, dont le siége l'arrêta environ un mois, et delà il se rendit en sept jours à Péluse, qui lui ouvrit ses portes, et qui se soumit, de même que tout le reste de l'Égypte,

sans faire aucune résistance. Ainsi il est sûr qu'Alexandre se trouva maître de l'Égypte dans l'automne de l'an 331, et plusieurs mois avant le commencement de l'année égyptienne, 417 de Nabonassar.

L'ancien canon astronomique inséré dans l'ouvrage du Syncelle, et dressé probablement par des astronomes Babyloniens, peut-être par Bérose lui-même, comme plusieurs critiques l'on conjecturé, ne donne que six ans au règne d'Alexandre, et rend à Darius les deux années que le canon de Théon lui avoit ôtées. Dans cet ancien canon, la première année d'Alexandre est seulement la 419.e de Nabonassar, qui commença le 14 novembre 330. La bataille d'Arbelles est du 31 septembre 331. Alexandre fut maître de Babylone dès la fin de cette année. Darius fut poignardé par deux de ses satrapes dans l'été de l'année suivante 330, au commencement de l'année archontique d'Aristophon, c'est-à-dire dans le courant de l'année 418 de Nabo-

nassar. Le canon lui attribue cette année toute entière, et ne fait commencer le règne d'Alexandre qu'au 14 novembre suivant avec l'année 419 de Nabonassar.

A ces preuves de fait, qui montrent que le canon astronomique ne compte, pour les années du règne d'un prince, que celles qui ont commencé lorsqu'il étoit déjà sur le trône, j'ajouterai une observation qui me paroît décisive contre le système de Desvignoles. On suppose, dans cette opinion, que le canon retranche du règne d'un prince l'année entière dans laquelle sa mort est arrivée, et qu'il attribue cette même année à son successeur. Si cela étoit, le canon auroit marqué les règnes qui auroient duré moins d'une année, parce qu'il auroit attribué au prince l'année entière dans laquelle il seroit monté sur le trône. Dans cette méthode, il suffisoit qu'il eût régné pendant les derniers mois de cette année. On trouve cependant plusieurs règnes qui ne sont pas marqués dans le canon, et

dont les historiens contemporains ou presque contemporains ont fait mention. Tel est dans la suite des rois de Babylone, le règne de *Laborosoarchod*, auquel Bérose donne neuf mois de durée, et qu'il place entre *Evilmerodac* et *Neriglissor*. Tels sont dans la suite des rois de Perse le mage Smerdis, qui régna pendant sept mois entiers, entre Cambyse et Darius; Xerxès II, fils aîné d'Artaxerxe I.er et son frère Sogdianus, dont les deux règnes consécutifs ont rempli huit mois entiers entre Artaxerxe I.er et Darius II.

Dans l'opinion que je crois avoir établie, on conçoit facilement que les neuf mois de Laborosoarchod, les sept du mage et les huit des deux fils aînés d'Artaxerxe étant compris dans la dernière année du roi auquel ils succédoient, leurs noms n'ont pû être marqués dans le canon astronomique.

Ils auroient dû l'être, si l'opinion de Desvignoles étoit véritable, parce qu'on leur auroit attribué la portion de

l'année qui appartenoit au règne de leur prédécesseur. Cette portion d'année jointe aux neuf mois de durée du règne de Laborosoarchod, par exemple, auroit formé une année entière pour laquelle il auroit été employé dans le canon. Pour rendre raison de l'omission de ces quatre règnes dans le système de Desvignoles, il faudra recourir à des suppositions arbitraires, et multiplier les conjectures. Dans le système que j'adopte, et que je crois prouvé, du moins pour les règnes d'Artaxerxe et de Darius II, cette omission sera une suite de la méthode générale des rédacteurs.

Cette méthode sera semblable à celle des chronologistes et des astronomes chinois qui, dans les registres d'histoire et d'astronomie, inscrivent l'année du nom de l'empereur qui étant sur le trône lorsqu'elle commence, offre le sacrifice de la nouvelle Lune du premier mois. Cette année conserve le nom de cet empereur, lors même qu'il meurt avant

qu'elle soit finie. Les trois abrégés des annales chinoises, qui ont été publiés en latin, fournissent un grand nombre d'exemples de cette méthode, et j'en ai parlé dans un autre mémoire.

On demandera sans doute comment on se conduisoit pour les observations faites sous des princes dont le nom n'est pas dans le canon astronomique. A cela je ne puis répondre autre chose sinon que je l'ignore, parce que nous n'avons aucun exemple de ce cas. On désignoit probablement l'observation par le nom du prince auquel cette année étoit attribuée dans le canon. Il étoit indifférent pour l'usage astronomique à quel règne on rapportât cette année-là, pourvu que la date en fût certaine dans l'ère générale: c'est ainsi qu'on en use à la Chine. Dans l'histoire, on distinguoit sous le titre de cette année, les portions qui appartenoient aux deux règnes différens. Nous le voyons dans le fragment de Bérose et l'extrait de Ctésias. On fait aussi la même

chose à la Chine : tout ce qu'on diroit de plus ne seroit qu'une divination qui n'auroit aucun fondement.

Je crois avoir rempli l'objet que je m'étois proposé dans la dernière partie de ce mémoire. Cet objet étoit de montrer que si je m'étois trompé en supposant que les rédacteurs du canon avoient suivi une méthode semblable dans les différentes parties qui le composent, Dodwel et Desvignoles ne se sont pas moins trompés, lorsqu'ils ont dit que dans le canon les premières années des rois de Babylone, de Perse et d'Égypte, étoient celles pendant lesquelles ils étoient montés sur le trône. Je crois que ces années étoient celles qui avoient commencé, lorsque ces mêmes rois, étoient sur le trône. Ce sera au lecteur à décider si je ne me trompe point encore.

RECHERCHES

SUR LES TRADITIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES DES INDIENS,

Pour servir de préliminaire à l'examen de leur chronologie.

De toutes les traditions des différens peuples, il n'en est aucune qui, discutée de bonne foi selon les règles de la critique, se trouve remonter jusqu'à l'an 3600 avant l'ère chrétienne; c'est-à-dire, jusqu'au tems vers lequel la chronologie du manuscrit samaritain et celle des septante, placent le repeuplement de la terre par les enfans de Noé.

Il est vrai que quelques nations s'attribuoient une antiquité, qui paroît d'abord contredire le témoignage de l'écriture. Mais la plupart de ces chimères

ne méritent pas un examen sérieux. Les traditions de tous les peuples sont composées de deux parties, qu'on ne peut trop distinguer l'une de l'autre. En remontant dans l'histoire de chaque nation, on rencontre toujours, plus ou moins haut, une époque, au dessus de laquelle les traditions cessent d'être historiques; c'est-à-dire, de présenter des faits du même genre que ceux qui se passent sous nos yeux. Les habitans de la terre ne sont plus alors des hommes : ce sont des dieux, des génies, des monstres, des géans, des êtres d'une autre espèce que nous. La nature suit alors d'autres lois tous les évènemens sont des prodiges. Dans l'histoire de certains peuples, en particulier dans celle des Grecs, ces fictions ne sont liées entr'elles par aucune chronologie : elles ont, au contraire, cette espèce de liaison chez les *Chaldéens*, les *Égyptiens*, les *Chinois*, les *peuples de l'Inde*; et de plus, elles forment une sorte de système. C'est l'ex-

position allégorique des idées de leurs philosophes sur la naissance de l'Univers, et sur les révolutions des mondes, qu'ils prétendoient avoir précédé celui-ci. L'énorme durée qu'ils donnoient à ces tems fabuleux, semble presque toujours avoir été réglée sur quelque période astronomique, multipliée par elle-même. En descendant de l'époque dont nous venons de parler, les traditions deviennent historiques; et ce sont les seules qui méritent d'être étudiées par un chronologiste, et comparées au récit de l'écrivain sacré.

Tel est le point de vue sous lequel Fréret envisageoit tout ce qu'on a débité sur le premier âge du monde.

De savantes recherches et de profondes méditations le conduisirent à ce résultat; et c'est dans cet esprit qu'il a discuté les annales des peuples, dont l'origine semble, au premier coup d'œil, se perdre dans la nuit des

tems. Les quatre premiers articles de son ouvrage sur la chronologie des Chinois entrera dans ce volume. Ses idées sur l'ancienne histoire des Égyptiens se trouvent développées fort au long, dans son traité contre le système chronologique de Newton : Le précis de ce qu'il a pensé sur les antiquités des Chaldéens, entrera dans quelques-uns des volumes suivans.

Ces trois peuples sont, avec les Indiens, ceux qui prétendent à l'ancienneté la plus reculée (1). Ainsi pour

1 En parcourant tous les peuples connus, on ne trouve en effet que ces quatre dont les traditions paroissent remonter au-delà des tems marqués par l'écriture, pour l'origine des différentes peuplades. La chronologie des Grecs ne commence guère qu'avec les tems historiques; leur histoire fabuleuse, ou celle du règne des dieux, n'a point de suite, parce que leur religion ne formoit pas un système. Les fables répandues chez les peuples de l'Occident sont aussi sans liaison chronologique, parce que ces peuples n'avoient pas l'usage de l'écriture. A l'égard des habitans de l'Amérique, nous savons que les Méxicains, & les peuples qui parloient la même langue qu'eux, & qui formoient une même nation, avoient une année réglée & même des cycles assez bien imaginés; mais ce qui s'est

épuiser la matière, il falloit encore examiner les traditions indiennes. C'est ce que Fréret avoit entrepris dans un long mémoire dont le plan, qu'il n'a pas eu le tems de remplir, embrassoit à la fois la religion, l'astronomie et la chronologie des peuples de l'Inde. Nous n'avons que le commencement de son ouvrage, dans lequel il expose les traditions religieuses des Indiens. Comme il nous avoit déjà communiqué cette première partie de ses recherches, nous croyons devoir en placer ici l'abrégé; d'autant plus que la connoissance du système religieux des Indiens influe beaucoup sur celle de leur chronologie et de leur histoire, comme on le verra bientôt.

La religion indienne est extrême-

conservé de leurs traditions, ne remonte pas bien haut avant l'ère chrétienne. Celles des Péruviens n'avoient que quatre ou cinq siècles au tems de la découverte du nouveau monde. Ainsi, tout bien examiné, les *Chaldéens*, les *Egyptiens*, les *Chinois* & les *Indiens* sont les seuls dont on doive discuter la chronologie concurremment avec celle des Hébreux; parce que, sans avoir plus de droits que les autres peuples, ils ont plus de prétentions.

ment repandue dans l'Orient, et l'on peut la regarder comme partageant notre hémisphère avec le christianisme et le mahométisme. En effet, quoique le mahométisme domine dans les pays enfermés entre l'Indus et le Gange, la religion des Brahmes est cependant celle de presque tous les anciens habitans. Elle règne seule et sans partage au nord et à l'orient du Gange, et s'étend depuis la mer de Bengale jusqu'aux montagnes du Thibet; les deux Thibets, le royaume de Boutan, et presque tous les peuples de l'une et de l'autre Tartarie la reconnoissent; la plupart des Chinois l'ont adoptée depuis l'an 64 de l'ère chrétienne: elle est aussi la religion dominante au Japon, et les Mahométans la trouvèrent établie dans les îles où ils ont été prêcher le musulmanisme: enfin cette religion est celle de la Cochinchine, du Tunquin, des royaumes de Laos, de Camboge et Siam, des peuples de Pégou, d'Ava, et de tous les pays si-

tués entre la Chine et le Gange. Les cultes répandus dans ces contrées, quelque variés qu'ils puissent paroître aux étrangers, sont en effet des branches de la même religion : on doit les regarder comme des sectes différentes, dont la plus considérable est celle que suivent les habitans de la presqu'île formée par l'Indus et le Gange. C'est principalement de ces Indiens qu'il est question dans le mémoire de Fréret. Le système général de leur religion paroît ignoré (1)

1 Il feroit difficile de se former une idée nette des traditions religieuses de l'Inde, d'après les relations des voyageurs Français, Anglais ou Portugais. Tout ce qu'ils nous en rapportent n'est qu'un tissu d'extravagances & de contradictions, qui ne se trouvent point réellement dans la religion Indienne, dont les principes, liés entr'eux, forment un tout systématique. Si cette religion étoit aussi absurde qu'on la représente, comment auroit-elle pu, non-seulement s'étendre dans la plus grande portion de l'Orient, mais s'y maintenir contre la puissance des Mahométans, & les efforts continuels des philosophes & des lettrés ! Le peu d'accord qui règne dans tout ce qu'on nous en débite, est produit par plusieurs causes, dont les unes viennent des Indiens mêmes, & les autres des étrangers qui nous en parlent.

Du côté des Indiens, 1°. la plupart des dogmes de leur religion se sont altérés dans les différentes sectes que pri-

des voyageurs, qui ne débitent presque tous à ce sujet que des fables, ou n'en rapportent, tout au plus, que des dogmes particuliers. Fréret a puisé dans leur source les traits sous lesquels il nous la représente; il les emprunte d'une es-

sentant tant de peuples divers. 2°. La différence des dialectes & celle de la prononciation, qui change presque toujours le sens du même mot, font encore une source de variétés sans nombre. Le même être, le même attribut, désigné dans différentes contrées par différens noms, s'est multiplié par là de tant de manières, qu'il en résulte d'étranges contrariétés. 3°. La superstition, l'ignorance & la poësie ont altéré, par un alliage de fictions bizarres, un culte simple d'abord, & très-philosophique. Le peuple, nourri de ces fables, les croit essentielles à la religion qu'il professe. La plupart des allégories, employées originairement pour exprimer les idées métaphysiques sur lesquelles se fonde le système Indien, ont été dans la suite entendues à la lettre. Par ce contre-sens, dont l'histoire fournit tant d'autres exemples, les statues, qui n'étoient destinées qu'à représenter, sous une image sensible, des êtres spirituels, sont devenues les objets immédiats d'un culte monstrueux : les symboles ont été transformés en idoles, & les idoles en divinités.

Du côtés des étrangers, qui prétendent nous instruire de la religion Indienne, les contradictions & les mépriſes ont quatre causes principales : 1.° La plupart des voyageurs, occupés de tous autres objets, & plus commerçans que philosophes, étoient peu propres à dégager le fond du culte, de cet amas de fables dont le mélange grossier

pèce de somme théologique (1), qui s'explique encore aujourd'hui dans les écoles du Malabar, et dont l'extrait se trouve dans la continuation des décades Portugaises de Barros (*V. liv.* 6.).

Les Indiens reconnoissent un premier être, principe de l'Univers, esprit pur,

l'offuſque & l'obſcurcit. 2°. Comme ils ne voyageoient ni dans les mêmes tems, ni dans les mêmes contrées, ils nous donnent les traditions particulières du peuple qu'ils ont connu, pour le ſyſtême général de toute la nation. 3°. L'ignorance de la langue, les a mis ſouvent dans le cas de défigurer bien des noms, & d'en altérer l'orthographe & le ſens. 4°. Au lieu de s'attacher à prendre une idée du tout, qui les eût obligés de faire de profondes recherches, ils ſe bornoient à recueillir des détails, ſouvent étrangers, & preſque toujours contradictoires. Ils n'interrogeoient guère que des gens du peuple, ou tout au plus des prêtres ignorans, plus occupés du ſoin de parer les ſtatues de leurs dieux, que de l'étude de leurs livres dogmatiques.

1 Ce livre, dont le continuateur de Barros nous a donné l'extrait, eſt appelé *Teroum mandra molé Etrivaſchigan.* Les écoles du Malabar ſont les ſeules écoles publiques qui ſubſiſtent aujourd'hui dans l'Inde : car les Patans, & enſuite les Mogols, ont détruit celles qui étoient établies ſur les bords du Gange, & dans l'Inde ſeptentrionale. Celles que les Brahmines tiennent à *Bénarès*, & dont parle Bernier, ne ſont que des écoles particulières, tolérées par les Mahométans.

intelligence infinie, toute-puissante, nécessaire, immatérielle, parfaite par essence, et dont les êtres particuliers émanent, comme la lumière émane du soleil : cette cause suprême est nommée dans leur langue (1), *Scharoües Zibaries*, *le créateur de tout.*

A ce premier être ils subordonnent un grand nombre d'autres intelligences éternelles et spirituelles comme lui ; mais soumises à son pouvoir, et tenant de lui leur existence, comme les effets nécessaires d'une cause éternelle, agissante de toute éternité : ces génies se nomment *Moni-Schevaroum.*

La théologie indienne les partage en deux classes. La première est composée d'esprits très-purs, inséparablement unis à leur principe, et dont la perfection

1 Il faut observer, au sujet des noms indiens, 1°. qu'il y a dans l'Inde, non-seulement plusieurs dialectes, mais encore plusieurs langues différentes les unes des autres. 2°. Que nos langues d'europe ne peuvent exprimer toutes nos prononciations indiennes. 3°. Que les mêmes sons, exprimés selon les diverses orthographes d'europe, semblent former des mots différens.

est telle qu'ils sont incapables de vice et d'erreur. Occupés sans cesse à contempler le souverain être, ils sont absorbés dans une méditation si forte, qu'il en résulte une espèce d'anéantissement qui suspend toutes leurs facultés, et les empêche de produire aucun acte particulier : c'est à-peu-près l'idée que les Quiétistes outrés se font de la souveraine béatitude. Cet état est ce que les Siamois nomment *Niveupan*; les Pégouans *Niban*, les Japonois *Safene*, les Chinois *Coung-hion.*

La seconde classe comprend des esprits moins purs, libres par une suite de leur imperfection, et comme tels, capables de pécher. L'abus que plusieurs de ces intelligences ont fait de leur liberté, les a dégradées; elles ont été précipitées de sphère en sphère, à mesure que croissoit leur dépravation; jusqu'à ce que parvenue à son comble, elle ait eu besoin d'un remède violent. Alors elles ont été renfermées dans des

corps et dans un monde matériel, créé pour elles comme un lieu d'exil, qu'elles habitent jusqu'à ce qu'elles aient recouvré leur pureté primitive.

Nos ames sont des esprits de cette espèce, qui, déchues de leur perfection, ont été forcées *d'informer* des corps, pour s'y purifier de leurs souillures, par les souffrances attachées à la condition humaine : souffrances qui sont moins le supplice que le remède de leurs fautes. Si ces ames n'emploient leur séjour dans les corps humains qu'à contracter de nouvelles souillures, alors elles passent dans des corps d'animaux, d'une espèce d'autant plus vile et plus misérable qu'elles ont été plus criminelles. Quelques sectes indiennes pensent que les ames une fois déchues ne se relèvent jamais : la plupart des autres, moins rigoureuses, croient que la pratique des vertus et de grandes austérités peuvent rendre aux ames leur ancienne perfection, et qu'alors elles retournent dans

le *Shorgam*, ou lieu de délices, qui est le séjour des esprits du second ordre : car ce second ordre n'est pas intimement uni au *Scharoüas Zibari*, ou principe créateur.

Depuis la chûte des intelligences de la seconde classe et la production du monde matériel, il a commencé d'exister des esprits d'une espèce toute contraire, impurs et malfaisans par essence, ministres de la divinité, instrumens dont sa justice se sert pour châtier les intelligences coupables : ces génies, connus sous le nom de *Deoutas*, sont les causes de tous les maux qui affligent l'Univers. Les ames, ou intelligences du second ordre, qui se sont souillées de plus en plus pendant leurs diverses migrations dans des corps soit d'hommes, soit d'animaux, sont enfin livrées à ces génies malfaisans, et tourmentées dans le *Naranea*; lieu de ténèbres, que les Indiens placent dans la partie inférieure de l'Univers.

L'être

L'être souverain n'a pas créé par lui-même, et ne régit point immédiatement ce monde matériel que nous habitons (1): il a chargé quelques-uns des génies du premier ordre du soin de le produire et de le gouverner. Ces génies sont au nombre de cinq; et chacun d'eux est conduit par une inspiration qui ne l'abandonne jamais. Les Indiens ont personnifié cette *inspiration*, et de là est venu l'usage de donner une femme à chacun de ces génies administrateurs de l'Univers. Nos modernes, prenant au pied de la lettre la plûpart des expressions figurées des Brahmines, débitent à ce sujet bien des absurdités qu'ils se seroient épargnées, s'ils eussent fait réflexion à ce que signifient les noms de ces prétendues déesses.

Les cinq génies, *régisseurs* du monde matériel, sont; 1.° *Schada-schivaoun*, et sa femme *Houmani*, qui gouvernent le ciel et la région des astres. 2.°

1 Voy. Phil. Baldæus & Abraham Roger.

Roudra, et sa femme *Parvadi* ou *Paratchatti*, dont la région du feu est le département. 3.° *Ma-esoura*, et sa femme *Ma-enovadi*, administrateurs de la région de l'air. 4.° *Visnou* ou *Vischnou*, et sa femme *Lackimi*, qui président à l'élément de l'eau. 5.° Enfin *Brahma*, et sa femme *Escharasvadi*, à qui l'élément de la terre est confié (1). La physique des Indiens ajoute, comme on voit, l'éther aux quatre élémens des philosophes Grecs.

De ces cinq divinités, il n'y en a que trois qui aient eu part à la formation du monde sensible. *Brahma* est

1 Ces cinq femmes ne sont que des attributs personnifiés, comme on en peut juger aisément par les noms de deux d'entr'elles : *Lackimi*, épouse de *Vischnou*, signifie *richesses, abondance*; *Paratchatti*, épouse de *Roudra*, est la *toute-puissance*. Ce sont les seules dont Fréret ait trouvé la signification; mais c'est assez pour en conclure que les trois autres sont du même genre. Ajoutons que les génies dont il s'agit, ainsi que leurs femmes, & en général les divinités indiennes, portent à la fois différens noms; ce qui ne doit pas nous surprendre, parce que ces noms n'étant que des épithètes, le même être en peut recevoir autant qu'il a d'attributs. Le livre intitulé *Tivaroum*, par exemple, n'est qu'une liste des noms différens du souverain être.

auteur de la matière qui le compose : *Vischnou* en a produit la forme ; et *Roudra* est la cause des changemens qu'il éprouve, par la destruction des êtres particuliers. Sans insister ici sur le rapport singulier de ces trois principes avec les divinités, égyptiennes Isis, Osiris et Typhon, nous remarquerons seulement que quelques-unes des sectes indiennes réunissent leurs trois principes sous une seule figure, qui forme une idole à trois têtes, dont chacune est ornée d'une couronne. Cependant *Brahma* n'a chez les Indiens ni statue, ni temple, ni culte particulier : *Vischnou* et *Roudra*, mais sur-tout le premier, sont les seuls des cinq génies qui aient des autels et des prêtres.

L'idée que ces peuples se forment de la disposition de l'Univers sensible est extrêmement bizarre (1). Ils se représentent la terre que nous habitons comme une surface plate, au milieu de laquelle

1 *Relation du voyage de Siam, par la Loubère.*

s'élève une montagne : autour de cette montagne il font tourner le soleil, la lune, les étoiles et les planètes ; car c'est dans cet ordre qu'ils les arrangent. Ces astres ne sont visibles pour nous, que lorsqu'ils sont entre nous et la montagne ; et c'est elle qui les éclipse à nos yeux. Au-dessus du ciel des planètes, les Indiens en imaginent six autres, éloignés entre eux de cent mille journées, c'est-à-dire de six cens mille lieues indiennes. Chacun de ces cieux est destiné au séjour des intelligences du second ordre pures ou purifiées : elles y jouissent d'un bonheur égal au degré de perfection qu'elles ont ou conservée, ou recouvrée.

Au dessous de la terre il y a de même plusieurs *Naranea*, ou lieux de ténèbres, dans lesquels sont tourmentées les ames criminelles, selon le dégré de leur corruption. Ces différentes parties de l'Univers sont enveloppées d'une sphère immense, qu'ils nomment l'œuf de

Brahma, et qu'ils font porter par une femme, appelée *Adarasati*, c'est-à-dire la *vérité*.

On voit par ce qui précède, que les Indiens n'attribuent l'éternité qu'au monde des intelligences, et non pas au monde matériel et sensible, comme le croient et le débitent la plûpart des missionnaires et des voyageurs. Puisque ce monde sensible n'est destiné qu'au séjour des intelligences dégradées, et que ces ames peuvent se relever de leur chûte, on doit en conclurre que dans le système Indien, il a dû commencer, et qu'il peut finir. Aussi en bornent-ils la durée aux cent années de la vie de Brahma : chacune de ces années est de 365 jours, et chaque jour dure quarante-trois millions deux cent mille siècles, ou quatre billions trois cent vingt millions d'années communes. Brahma a déjà vécu plus de cinquante de ces années : un Brahmine, consulté par un ministre Hollandois, marquoit le commencement de

a cinquante-unième au 10 avril 1639 e notre ère (1).

Les indiens partagent cette suite presue infinie de siècles en diverses pé-iodes, qu'ils nomment *ïougam* ; sans re trop d'accord sur le nombre et la urée de chacune d'elles (2). Ils ne se

» Le sens de cette allégorie n'est pas difficile à pénétrer. Brahma n'est autre chose que le monde matériel ; & les at années de sa vie marquent, en termes figurés, le ns de la durée de ce monde. Le ministre hollandois qui nsulta le Brahmine est Abraham Roger, qui a demeuré ig-tems à Paliacate, sur la côte de Coromandel ; & Brahmine est le célèbre *Padmanâba*, qui dans la suite brassa le christianisme. Au reste, on n'est pas d'accord t Indes sur la durée de cette vie de Brahma. Suivant :lques auteurs elle doit être de 108 ans, dont chacun de 365 jours, mais chaque jour n'est que huit millions cens soixante & dix mille siècles. Cette durée n'est que cinquième de la précédente : malgré la réduction, la iode est immense. L'absurdité de cet immense calcul te aux yeux ; mais peut-être ne seroit-il pas hors de ›pos de rassembler sous un même point de vue tout qui se trouve épars, sur cette matière, pour faire sentir eux qui citent ces sortes de calculs sans les avoir étudiés, l est le caractère des traditions qu'ils opposent à la onologie des livres sacrés.

: Selon l'opinion commune il s'est écoulé 17 *ïougam* uis la naissance de Brahma, & nous sommes dans le 18e. lettres des missionnaires Danois de Tranquebar, publiées

réunissent que sur deux points ; 1.° selon eux, chacune de ces périodes forme la durée particulière d'un des mondes, qui doivent être produits les uns après les autres, pour remplir les cent années de la vie de Brahma ; c'est-à-dire, tout le tems que doit exister l'Univers sensible, ce grand tout, dont ces mondes ne sont que des portions détachées et successives, ou plutôt une réproduction continuelle. Ainsi toutes ces périodes, séparées par les révolutions générales qui changent et renouvellent la face de la terre, n'ont entr'elles aucune liaison ; et par conséquent la seule dont il nous importe de savoir l'époque et la durée, est celle où commença le monde où nous vivons : les Indiens l'appellent *calïougam*. 2°. Les traditions indiennes sont assez uniformes au sujet des trois

par feu Bayer, nous apprennent qu'on donne à ces 28 périodes, prises ensemble, le nom de *fougam*. La durée des 14 premières, suivant une chronologie de Malabar, rapportée dans une de ces lettres, monte à 1050 millions d'années ; celle des quatre dernières est évaluée à 28 millions 46700 ans.

dernières périodes, ou de celles qui ont immédiatement précédé la nôtre. Elles en parlent, comme la mythologie grecque parle des trois premiers âges du monde. La peinture qu'elles en font et les noms qu'elles leur donnent, rappellent le siècle d'or, le siècle d'argent et le siècle d'airain des poëtes : nous vivons dans le quatrième ; c'est le siècle de fer, où les maux prédominent sur les biens. La vertu qui régnoit parmi les hommes, dans le premier âge du monde, dégénéra peu à peu dans le cours des deux âges suivans : enfin la corruption vint à son comble ; et ce fut alors que les *Deoutas*, employés à punir les crimes, signalèrent leur puissance par le trouble introduit dans l'Univers.

Vischnou, chargé du gouvernement de notre monde, voulant arrêter les progrès du désordre, vint plusieurs fois au secours des hommes, et se montra sous une forme sensible, soit pour les instruire, soit pour les corriger, soit

pour les défendre contre la tyrannie des *Deoutas* L'histoire de ces différentes manifestations de *Vischnou* et ses aventures particulières, sont le canevas de toutes les fables indiennes. Comme ces peuples, sur-tout ceux de la partie méridionale, ont l'imagination vive, les ouvrages de leurs poëtes ont défiguré leur mythologie par un merveilleux, poussé jusqu'à l'absurde. Une autre source de leurs fictions est l'opinion presque généralement répandue dans les Indes, que les austérités, la contemplation et la pratique des vertus peuvent, non seulement rendre aux ames leur ancienne pureté, mais les égaler aux génies, régisseurs du monde, et leur donner un empire absolu sur les *Deoutas*. Ce système adopté par les brahmes, les prêtres et les pénitens, et rejeté par les philosophes, est devenu la religion populaire.

Vischnou s'est déjà montré neuf fois; mais ses huit premières manifestations sont arrivées pendant les trois *jougam*

ou périodes précédentes : la neuvième s'est faite dans le cours de notre *calïougam*, et les Indiens en attendent encore une dixième.

Nous omettrons ici tout ce qui concerne les huit premières apparitions de *Vischnou*, qui n'appartiennent pas à l'histoire de la période actuelle. Dans la neuvième, qui en fait partie, il vint sur la terre sous une figure humaine. Aux Indes et dans l'île de Ceylan, on l'appelle *Boudhe* ou *Boudhan*; à Siam *Ponti-tchaou*; qui est le même que *Sommonacodon*, traduit dans la relation de la Loubère par le *Talapoin des bois*. On le nomme à la Chine *Po* ou *Fo*, *Foé*, selon l'orthographe portugaise et quelquefois *Chékia* ou *Chaka*. Les Japonois l'honorent sous le titre d'*Amida*; c'est toujours Vischnou désigné par différens noms.

La date précise de sa neuvième manifestation ne se trouve nulle part : mais l'opinion commune est qu'elle se fit au

commencement du *cal-ïougam*. Après s'être montré aux hommes pour les instruire, *Vischnou* s'est retiré dans une solitude dont il sort quelquefois dans la même vue (1). Sa dixième manifestation doit arriver la 26430.e année du *cal-ïougam*, dont la durée totale sera de quatre cent trente-deux mille ans. Cette

1 Les Indiens croient que dans cette solitude il ne cesse d'implorer la clémence du souverain être, en faveur des hommes. C'est l'état de méditation, connue sous le nom de *Niveupan*, sur lequel Bayle a débité tant de conjectures dans son dictionnaire. *Vischnou* n'est encore sorti que deux fois de sa retraite, & chaque fois il n'a eu, disent les Indiens, d'autre objet que celui d'instruire les hommes par ses discours, sans leur montrer sa puissance par aucun prodige. Ces deux apparitions, arrivées pendant le cours de sa neuvième manifestation, n'en font point distinguées: on ne les regarde même que comme les missions de deux prophètes inspirés par *Vischnou*, & pleins de son esprit. La date de ces deux missions est marquée dans quelques livres indiens. Au Thibet, où la doctrine indienne subsiste dans toute sa pureté, on suppose que l'ame, ou l'esprit de ces deux prophètes passe successivement dans chacun de ceux qui représentent *Vischnou*, sous le titre de *Delaï Lama*. C'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'on dit de son immortalité. Nos voyageurs, faute d'avoir compris ce dogme, ont cru que les peuples du Thibet le regardoient comme immortel dans le sens qu'on entend ordinairement à ce terme.

période, alors terminée, doit être suivie de plusieurs autres *ïougam*, qui compléteront le siècle de la vie de *Brahma*, à la fin duquel toutes les intelligences purifiées retourneront dans leur état primitif. Alors le monde matériel, les *Scorgam* et les *Naranea*, seront anéantis ainsi que les *Deoutas*; et le monde intelligible subsistera seul comme dans les tems qui précédèrent les *ïougam* (1).

Au reste, les différens peuples qui suivent le culte de *Vischnou*, ne sont

1 Ce syſtême eſt extrêmement ancien dans les Indes : on doit reconnoître dans l'expoſé que nous en avons fait, les dogmes principaux de celui de Pythagore. C'eſt qu'il avoit paſſé des Indes en Egypte, où Pythagore l'apprit, comme Hérodote l'inſinue; mais en ſe l'appropriant, il l'a beaucoup altéré. Sa métempſychoſe, du moins telle qu'il la propoſoit au commun de ſes diſciples, eſt bien différente de celle des Indiens. Platon adopta une partie des idées indiennes, & dans la ſuite Origène prétendit les ajuſter au chriſtianiſme, avec lequel elles ont, au premier coup d'œil, un rapport qui diſparoît dès qu'on les examine; mais qui prouve du moins que la religion indienne, comme toutes les autres, eut dans ſon origine pour baſe les premières vérités connues généralement de tous les hommes, & qui ſont le corps de la révélation naturelle, auſſi ancienne que l'univers.

pas plus d'accord sur le tems de sa neuvième manifestation, que sur les noms qu'ils lui donnent. Les Chinois, dont les traditions en font un philosophe qu'ils appellent *Chékia*, comme nous l'avons observé ci-dessus, marquent sa naissance à l'an 1026 avant J. C. L'*Amida* des Japonois est encore plus ancien: mais les peuples de Laos, suivant Marini, ne comptent guère plus de deux mille ans depuis cet évènement. C'est à peu-près le calcul des habitans du Pégou, suivant Maffei, qui parle d'après les mémoires de Bomfer, missionnaire français, sorti du Pégou en 1557. L'ère de Siam et de l'île de Ceylan, ne s'éloigne pas beaucoup de cette époque, qui donne environ l'an 550 avant J. C. Il n'est point étonnant que les traditions de ces trois derniers peuples ne remontent pas si haut que celles des Chinois et des Indiens: c'est en effet des Indes que la religion de *Sommonacodon* a passé à Siam et dans le Pégou. La langue sacrée

de Siam, est la langue *Balie*, dialecte indien : il est démontré que les règles de l'astronomie siamoise sont dressées pour un méridien de la presqu'île de l'Inde, plus occidental que Siam de 18 dégrés 15 minutes. Le royaume de Siam, celui de Pégou et l'île de Ceylan n'ont commencé à se peupler que fort tard.

Par ce précis des traditions indiennes sur l'origine et l'histoire du monde, il est facile de se convaincre 1.° qu'à l'exception du *cal-ïougam*, ou de la période courante, il n'y a rien dans leurs fables qu'on puisse donner comme ayant un fondement historique. 2.° Que c'est à fixer le commencement du *cal-ïougam* que les chronologistes doivent s'attacher et que cette époque une fois déterminée, sera celle où commencent les tems historiques chez les Indiens.

Pour arriver à cette détermination, nous ne consulterons ni le manuscrit persan traduit de l'indien l'an 995 de l'Hégire, qui compte cette année pour

la 28,422.e du *cal-iougam* ; ni *l'exposition de la religion indienne*, imprimée à la suite des mémoires de Dellon, où l'on suppose que le *cal-iougam* avoit déjà duré 48,448 ans ; ni enfin la lettre de la Lane (1), écrite des Indes en 1709, où l'on nous donne cette année pour la 427,195 de la période courante. Ces trois dates, qui ne s'accordent point entr'elles, diffèrent absolument de celles que nous avons, soit dans les ouvrages des Indiens mêmes, soit dans leurs calendriers, et de celles que rapportent des voyageurs exacts, qui se sont attachés à débrouiller les antiquités indiennes.

Fréret a discuté toutes ces dates avec soin ; et l'examen critique qu'il a fait de la question, l'a convaincu de l'exactitude des calendriers indiens à cet égard, fort supérieure à celle des relations européennes. En effet, comme dans l'Inde on ne fait rien sans avoir consulté le calendrier, afin de choisir des momens

1 Lett. édifiant. liv. X, p. 33.

favorables, nous devons regarder ces sortes de tables astronomiques comme revêtues d'une autorité religieuse. Or, l'époque du *cal-ïougam*, donnée par ces calendriers, s'accorde parfaitement avec la chronologie de l'écriture. Selon Abraham Roger, *dans sa porte ouverte au paganisme indien*, l'an 1639 de J. C., répondoit, sur la côte de Coromandel, à l'an 4740 du *cal-ïougam*. Suivant Baldéus, notre année 1657 étoit la 4768.e à Surate : une lettre de Calmette, jésuite, marque l'an 1730 de J. C., pour la 4730.e du *cal-ïougam*, dans le pays de Carnate : enfin le *Panjangam*, ou almanach indien de la côte de Coromandel, dressé pour l'année 1730, donne une date encore plus précise, et qui doit servir à réformer toutes les autres; le 11 avril 1730 s'y trouve répondre au commencement de l'année 4831 du *cal-ïougam* (1).

1 Cet almanach eſt publié preſque tout entier à la fin de l'ouvrage de Bayer, intitulé *Regnum Bactrianum*.

Comme les années indiennes sont astrales et mesurées par le retour du soleil à la même étoile fixe, elles sont un peu plus longues que nos années juliennes. La somme de ces excédens, en 4830 ans indiens, monte à 67 jours et quelques minutes; ainsi le *cal-ïougam* auroit commencé avec le 24 de janvier de l'année 3102 avant J. C.

Si l'on veut avoir une époque plus précise, et fondée sur des calculs astronomiques, faits en conséquence des règles indiennes, le *cal-ïougam* commença aux Indes à midi du 16 janvier de cette année 3102, une demi-heure avant le solstice d'hiver, dans le colure duquel se trouvoit alors la première étoile d'*Aries*. On sait que c'est l'étoile dont la position, dans un même cercle de longitude avec le soleil, donne le commencement de l'année astronomique. Outre l'année solaire astrale, on se sert aux Indes d'une année lunaire; et la première lune est toujours celle dont la

syzygie arrive après le commencement de l'année solaire.

Le *Panjangam* marque pour le premier du mois lunaire, en 1750, le 8 du premier mois solaire ; ce qui répond au 18 avril, et se trouve le jour d'une nouvelle lune. Le premier mois lunaire de l'année indienne qui commença le *cal-iougam* 3102 avant J. C., se trouve encore moins éloigné du commencement de l'année solaire qu'en 1750. Un tel rapport est singulier ; et comme cette détermination de l'époque des Indiens est ancienne parmi eux, Fréret en conclud qu'ils doivent avoir eu de bonne heure de meilleures règles d'astronomie que les Grecs n'en avoient au tems de Ptolémée : car les tables de cet astronome s'éloigneroient beaucoup plus des nôtres si, l'on s'en servoit à calculer une époque si reculée. L'astronomie du *Panjangam*, semblable à celle des Siamois, est fondée sur des opérations arithmétiques différentes de la méthode de

nos tables : les chiffres y sont répétés, ainsi la moindre altération dans leur suite ne pourroit échapper, et il est impossible qu'on ne s'en aperçoive en opérant. L'époque de l'an 3102 avant J. C., est donc celle à laquelle on doit se fixer.

C'est la conséquence que tire Fréret de toutes ces discussions : nous en terminerons le précis en ajoutant avec lui que cette époque de l'an 3102, s'accorde avec la chronologie du manuscrit traduit par les Septante, qui met le déluge en 3501, et par conséquent le fait antérieur de 499 ans au *cal-iougam.*

DE L'ANTIQUITÉ

ET DE LA CERTITUDE

DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Première partie.

LA Chronologie chinoise, qui fait l'objet de ce mémoire, est uniquement celle des tems historiques ; les bornes prescrites à nos lectures publiques, ne me permettent pas de m'arrêter à l'examen de ces tems fabuleux, qui, chez les Chinois, de même que chez presque toutes les nations, précédent les tems historiques. Je me contenterai d'observer en général, que les énormes durées qu'assignent les Chinois modernes aux tems fabuleux de leur histoire, n'ont guéres d'autre fondement que des spéculations cabalistiques sur les propriétés de certains nombres, ou qu'elles marquent tout au plus des périodes astrono-

miques, imaginées pour donner la conjonction des planètes dans certaines constellations, conjonctions que les astronomes chinois prenoient volontiers pour l'époque de leurs tables.

Les trois différens abrégés latins (1) que nous avons des annales de *Se-ma-couang*, (annales suivies maintenant à la Chine, et qui furent publiées vers l'an 1064 de l'ère chrétienne) font commencer les tems historiques avec le règne de l'empereur Hoamti, 2697 ans avant J. C. mais les annales mêmes remontent encore 634 ans plus haut, et comptent neuf règnes avant celui de Hoamti, ensorte qu'elles placent le commencement de *Fouhi*, fondateur de la monarchie chinoise, à l'an 3331 avant l'ère chrétienne.

Les auteurs des abrégés latins prétendent que ces règnes antérieurs à

1 Ces abrégés sont, 1°. celui de Martini, *hist. Sinicæ Decas* 1. 8o, 1659, *Amstelod.* 2°. Celui de Couplet, *Synopsis chronologica. Fol. 1686. Parif.* à la suite du Confucius. 3°. Celui de l'anonyme publié par Melch. Thevenot, Recueil de voyages. Fol. dans le quatrième vol.

Hoamti passent pour peu certains à la Chine ; mais un missionaire très-versé dans la littérature chinoise, Parennin, ne convient pas de ce fait ; il assure au contraire, dans une lettre écrite à Mairan, de l'académie des sciences, que l'existence de ces neuf rois antérieurs à Hoamti, est aujourd'hui à la Chine une chose incontestable. L'espérance de concilier plus aisément la chronologie chinoise avec celle de l'écriture, semble avoir été le seul motif du retranchement fait par les auteurs des abrégés : cependant cette conciliation n'en est pas devenue plus facile ; car l'an 2697 avant J. C., où le commencement de Hoamti, précéde encore le déluge de plus d'un siècle dans la chronologie du texte hébreu, et dans celle des Septante il ne se trouve postérieur que de 200 ans, à la dispersion des peuples et à la naissance de Phaleg. Or ces 200 ans sont à peine susffisans pour conduire les fondateurs de la colonie chinoise, eux et leurs troupeaux, depuis

les plaines de Sennaar, jusqu'à l'extrémité orientale de l'Asie, à travers des pays absolument déserts, que les suites du déluge universel avoient dû rendre impraticables. De plus, dans le système chronologique des Septante, où les générations sont de 130 et de 150 ans, ces 200 ans ne font guères qu'une génération; et l'on ne peut imaginer que la première colonie conduite à la Chine, qui ne devoit former qu'une seule famille, ait pu devenir assez nombreuse pendant ce court espace de tems, pour former une nation aussi considérable que l'étoit celle des Chinois au tems de Hoamti, suivant le récit des annales.

Ces difficultés ont porté dans les derniers tems plusieurs missionnaires à supposer que l'histoire des premiers empereurs chinois, et même celle de Hoamti et de quelques-uns de ses successeurs, n'étoit autre chose que l'histoire de Noë et de ses ancêtres, portée à la Chine par les conducteurs de la colonie qui

peupla ce pays au tems de Phaleg. Ces missionnaires croient même reconnoître encore les principaux traits de cette histoire de Noë et de ses ancêtres, dans les anciennes traditions chinoises. Ce système proposé depuis quelques années en Europe par un savant missionnaire (1), n'a pas encore fait une grande fortune; nos critiques ont mieux aimé pour la plûpart rejetter entièrement l'ancienne histoire chinoise, et la regarder comme un amas de traditions confuses et peu assurées, que les écrivains des siècles postérieurs ont liées les unes aux autres pour en former un seul corps.

Ces deux différentes hypothèses supposent également que le système chronologique des annales de *Se-ma-couang*, système reçu depuis six à sept cent ans est le seul que l'on puisse suivre pour l'ancienne histoire; mais on ne voit point que cette supposition soit le résultat d'un examen critique et détaillé des différentes parties

1 Fouquet, ex-Jésuite.

qui

qui composent les annales de *Se-ma-couang*. Cet examen est cependant un préliminaire essentiel, sans lequel on ne peut prononcer sur la certitude de la chronologie des annales chinoises. C'est d'un semblable travail que je me propose de donner ici l'ébauche, je sens combien il me manque encore de connoissances importantes pour l'exécution de cette entreprise, malgré les éclaircissemens considérables que j'ai tirés de l'excellent ouvrage de Gaubil sur l'astronomie chinoise (1), et de quelques mémoires manuscrits qui m'ont été envoyés de la Chine (2): mais j'ai cru que le meilleur moyen d'obtenir les connoissances qui nous manquent, c'étoit de commencer à faire usage de celles que nous avons.

Les auteurs des abrégés latins des annales chinoises donnent tous à ces annales les plus grands éloges, et il faut con-

1 Vol. II & III des Observations Physiques & Mathématiques faites à la Chine, in-quarto, Paris. 1732.

2 Par Premare & Gollet.

venir qu'à plusieurs égards elles peuvent les mériter. A la Chine, le soin d'écrire l'histoire n'est point abandonné aux particuliers; un tribunal érigé exprès sous le titre de *Haneline*, et composé des lettrés les plus habiles, préside à la confection des annales. C'est à lui que sont remis tous les mémoires authentiques de ce qui arrive dans l'empire; ces mémoires sont conservés avec soin dans un dépôt, et lorsque l'établissement d'une nouvelle famille impériale, ou du moins quelque révolution considérable dans le gouvernement, a diminué le péril auquel l'amour de la vérité expose nécessairement ceux qui écrivent l'histoire de leur pays, on remet les mémoires entre les mains des plus habiles lettrés, pour en composer l'histoire d'un certain espace de tems; et cette histoire, avant que d'être publiée, est encore revue par le tribunal du Haneline, dont l'approbation lui donne le dernier degré d'authenticité. Le tribunal d'astronomie est presque

toujours réuni à celui d'histoire, et il a soin de faire marquer exactement dans ces annales, les éclipses et les autres phénomènes célestes; ce qui fournit un moyen de vérifier la chronologie chinoise, en comparant les dates de ces phénomènes dans les annales, avec celles que fournit le calcul des tables.

Telle est l'idée que nous donnent de l'histoire chinoise, tous ceux qui ont été à portée de consulter les annales où elle est contenue. Il ne s'agit point ici d'examiner s'il ne faut rien rabattre de cet éloge; il suffira d'observer que ce portrait ne peut convenir au corps entier des annales, et qu'elles sont composées de deux parties, dont la certitude et l'authenticité sont très-différentes. Celle de ces deux parties qui commence à l'an 206 avant J. C., est écrite sur des mémoires contemporains, et n'a été publiée qu'après un examen authentique; ainsi elle peut être regardée comme revêtue de la plus grande certitude historique. Cette

partie des annales comprend l'histoire de la famille des Hanes, et des seize dynasties qui leur ont succédé, jusqu'à celle des *Mings* inclusivement; la dynastie des *Mings* est celle qui a précédé les *Mantchous* ou Tartares orientaux, qui régnent maintenant à la Chine. La partie des annales qui comprend l'histoire des tems antérieurs aux Hanes, ou celle des quatre premières familles impériales et des princes, que la tradition fait régner à la Chine avant l'établissement de l'ordre successif, est d'une espèce très-différente; c'est une histoire restituée après coup, et dans un tems où, loin d'avoir des monumens authentiques ou contemporains, on trouvoit à peine quelques fragmens des anciennes histoires composées sur ces monumens.

C'est sur la chronologie de cette première partie des annales, ou sur celle des tems antérieurs aux Hanes, que tombe toute la difficulté, et c'est uniquement cette chronologie que je me propose d'examiner dans ce mémoire. Je mon-

trerai d'abord l'impossibilité dans laquelle la perte des monumens anciens a mis les écrivains chinois, de restituer cette première partie de leur histoire; je ferai voir ensuite les variations continuelles de ces mêmes écrivains, au sujet de l'ancienne chronologie; après quoi j'essaierai d'en déterminer la durée, en fixant la véritable époque de la fin des tems fabuleux. Le tems ni le lieu ne me permettront pas d'entrer là-dessus dans un détail aussi approfondi que je le désirerois; j'espère cependant que j'en dirai assez pour établir clairement le véritable point de la difficulté, et pour rendre sensibles les raisons sur lesquelles je me déterminerai : la matière est par elle-même très-séche et très-abstraite, mais elle est assez importante pour que je me flatte d'obtenir l'attention dont j'aurai souvent besoin.

Les abrégés latins des annales chinoises et même les relations des voyageurs, ont appris à tout le monde que l'empereur

Tsine Tchi Hoamti, qui monta sur le trône de la Chine l'an 246 avant J. C., entreprit, on ignore par quel motif, d'abolir la littérature dans ce pays, et de détruire tous les livres qui ne traitoient ni d'agriculture, ni de médecine, ni de divination. L'usage du papier n'étoit pas encore connu, on peignoit encore les caractères sur des tablettes ou sur de petites planches de Bambou; ce qui rendoit le volume des moindres écrits très-considérable, et par conséquent très-difficile à cacher. *Tchi Hoamti*, à son aversion près pour les lettres, étoit un grand prince; ce fut lui qui entreprit et qui acheva l'ouvrage de cette fameuse muraille qui met la Chine à couvert de l'invasion des Tartares de l'Occident. Son habileté et sa fermeté étoient égales; et il vint à bout d'exécuter son projet de la suppression de tous les anciens livres; c'est un fait dont nous avons maintenant quelque peine à concevoir la possibilité, mais qu'il n'est pas permis

de révoquer en doute, car il est attesté par tous les écrivains chinois, et par ceux-là même qui vivoient un siècle après l'incendie de ces livres.

Trois ans après la mort de *Tchi Hoamti*, l'empire passa à une nouvelle famille, à celle des Hanes, qui commença l'an 206 avant J. C. *Caotzé*, fondateur de cette famille, et les princes ses successeurs, affectèrent une conduite toute opposée à celle de Hoamti; ils protégèrent les lettres, et favorisèrent ceux qui les cultivoient. Caotzé fut à peine monté sur le trône, qu'il fit rechercher tout ce qui étoit échapé à l'incendie général des livres: on ramassa avec soin jusqu'aux moindres fragmens, car il ne se trouva presque aucun ouvrage entier: on rejoignit, le mieux que l'on put, ces fragmens et ces lambeaux, et l'on en forma neuf volumes, qui sont aujourd'hui ce que la Chine a de plus ancien et de plus authentique. De ces neuf volumes, il y en a cinq qui portent le titre de *Kings* ou de sacrés, et qui sont les

restes des plus anciens livres chinois, abrégés ou commentés par Confucius, qui vivoit vers l'an 450 avant J. C. Les quatre autres sont des fragmens des ouvrages moraux de ce philosophe, et des écrits de ses premiers disciples. Ces neuf livres, que nous connoissons sous le nom de *livres classiques*, sont la base de la littérature, de la philosophie, et même de la théologie chinoise, si l'on peut donner le nom de théologie à un système aussi peu religieux que celui des lettrés modernes de ce pays.

Parmi les *Kings* ou livres sacrés, il y en a trois qui renferment presque tous les fragmens des anciens livres historiques échappés à l'incendie. Ces trois livres sont le *Chouking* (1), le *Chiking*

1 Ce détail touchant le Chouking est tiré d'un passage des annales de Sématsiene, auteur des annales publiées au commencement des Hanes, cap. 61. fol. 1. Le même écrivain ajoute que des cinquante-huit articles il y en eut vingt restitués de mémoire par un vieux lettré, âgé de 90 ans, au tems de *Couzé*, & qui avoit été témoin de l'incendie : les trente-huit autres furent tirés d'un vieil exemplaire du *Chouking*, très-défectueux, & dont on ne put déchiffrer qu'une partie.

et le *Tchunne-Tsiéou*. Le *Chouking* ou le livre d'histoire, contient 58 articles, ou sections de l'abrégé qu'avoit fait Confucius, d'une histoire générale de la Chine, qui commençoit au règne d'Yao, et finissoit vers l'an 900 avant J. C. au règne de Mo-Vang, cinquième empereur de la troisième famille. Cette ancienne histoire, intitulée *Chanchou*, étoit partagée en 3330 sections, ou chapitres; Confucius les réduisit à cent, et de ces cent l'on en a perdu quarante-deux, ce qui forme nécessairement plusieurs vuides dans la suite de l'ancienne histoire.

Le Chiking est un recueil d'anciennes Poësies, qui contient 500 pièces de vers composées sur différens sujets (1); plusieurs sont des éloges des princes qui ont régné à la Chine, d'autres sont des satyres de leur conduite; il s'en trouve quelques-unes qui sont des vers amoureux, et quelquefois même des vers un peu libres, mais que les commentateurs

1 Mémoires MSS.

ont soin d'expliquer d'une manière allégorique, pour justifier le titre de *King* ou de sacré que porte ce recueil. De courtes préfaces (1) qui sont au moins du tems même des Hanes, et que plusieurs Chinois croient beaucoup plus anciennes, nomment les auteurs de ces pièces, et rapportent l'occasion pour laquelle chacune a été composée. Une de ces poésies marque le mois et le jour d'une éclipse de soleil (1), que le calcul astronomique nous montre être arrivée au tems où la chronologie chinoise la place, quoique cette chronologie ait été réglée dans un tems où l'on ignoroit absolument le calcul des éclipses. Observons en passant, que cette éclipse, qui est de l'an 776 avant J. C. fixe la chronologie chinoise depuis cette même année.

Le troisième des *Kings* historiques est le *Tchuen-Tsiéou*; Confucius avoit écrit

1 Il est sûr que les préfaces sont plus anciennes que *Mao tchang*, qui publia sous les *Hanes* un commentaire sur le *Chiking*.

2 Gaubil a publié une dissertation sur cette éclipse du Chiking, à P. 311 du second volume des observations.

sous ce nom les annales du royaume de *Lou* sa patrie, pays situé dans le *Chânsetong* ou *Xantong*, au nord de la rivière jaune. Il ne nous reste qu'un fragment de cet ouvrage de Confucius, et même un fragment assez peu étendu; mais il est extrêmement important, parce qu'il contient les dates précises de 35 éclipses de soleil : ces éclipses vérifiées par le calcul astronomique des tables modernes, fixent la chronologie chinoise depuis l'an 720, jusqu'à l'an 481.

A l'égard des *quatre livres*, c'est le nom que l'on donne aux ouvrages moraux de Confucius et de ses disciples; ils ne contiennent rien pour l'ancienne histoire, qui ne soit tiré des *Kings*, ou qui n'y soit relatif.

On ne peut guères douter que l'on n'eût retrouvé au tems des Hanes, des fragmens de plusieurs autres livres anciens; mais apparemment que ces fragmens parurent moins importans, car on ne voit point qu'ils aient été rassem-

blés en corps et publiés d'une manière authentique, comme ceux qui composent les Kings. Cet article, au reste, est un de ceux sur lesquels nous aurions besoin d'un plus ample éclaircissement : une notice exacte des livres et des fragmens sauvés de l'incendie général, nous mettroit en état de prendre une idée plus certaine de l'ancienne littérature chinoise ; et sans une semblable notice, nous n'en pourrons jamais avoir que des notions fort confuses.

Environ un siècle après le commencement des Hanes (1), et lorsqué l'on crut avoir rassemblé tous les fragmens des anciens livres, on pensa à en faire usage, et à les rendre publics. Sématane, président du Haneline, et son fils Sématsiene, furent chargés de cet ouvrage : Sématsiene publia, la quarante-unième année de l'empereur Vouti, ou l'an 97 avant J. C. un corps complet de l'ancienne histoire chinoise : il remontoit jusqu'au commencement de Hoamti, et

1 Gaubil, vol. 2 p. 6. Mémoires MSS. Gaub. p. 7.

comptoit 2431 ans depuis la première année de la monarchie chinoise, jusqu'à la quarante-unième année de Vouti. Suivant ce calcul, l'an 2527 avant l'ère chrétienne, étoit celui du commencement de la monarchie ; cette date est postérieure de 170 ans, à celle des annales modernes, qui font commencer Hoamti l'an 2697, comme je l'ai déjà dit.

Sématane rassembla de son côté les fragmens des vieux calendriers, et tout ce que l'on put trouver de mémoires de l'ancienne astronomie ; mais, quoique lui-même, son fils Sématsiene et quelques autres lettrés habiles eussent tenté d'en former un corps d'astronomie, cet ouvrage ne fut achevé et publié que 30 ans après eux, par Lieouhine, l'an 66 avant J. C. et sous le nom d'astronomie des *Sane-Tong*, ou des trois principes.

Le P. Gaubil (1) a donné un extrait des

(1) Gaubil. pages 7 & suivantes. Couplet, chron. Sinic. Gaubil. p. 21 & suivantes.

hypothèses de Lieouhine; et l'on voit par cet extrait, qu'il étoit absolument impossible que les éclipses anciennes marquées dans les Kings, et rapportées dans les annales de Sématsiene (30 ans avant Lieouhine) eussent été déterminées après coup par un calcul astronomique; à peine pouvoit-on calculer les Syzygies d'une année à l'autre avec les hypothèses de Lieouhine: c'est une remarque que je fais ici une fois pour toutes, au sujet des observations astronomiques rapportées dans l'histoire chinoise. On doit observer encore que Lieouhine est le premier auteur de ces périodes imaginaires dont j'ai parlé plus haut. Sa période étoit de 145,127 ans; les astronomes postérieurs en imaginèrent de biens plus longues, de deux cents, et même de trois cents millions d'années.

Les empereurs de la famille des Hanes ayant transporté le siège de l'empire du *Chenesi*, ou de l'occident de la Chine, dans le *Honane* province orientale, vers

la 60.e année de l'ère chrétienne, on regarda ce changement comme l'époque d'une nouvelle dynastie, et Pane-Cou fut chargé, 55 ans après, de revoir les annales de Sématsiene, et de les continuer jusqu'à la fin des Hanes occidentaux. Pane-Cou n'étoit pas meilleur astronome que ceux qui l'avoient précédé, mais il avoit de la littérature et même assez de critique; il conserva, à la vérité, les noms de *Fouhi*, d'*Hoamti* et des autres rois antérieurs à *Yao*, mais il ne crut pas que l'on pût déterminer la durée de leurs règnes, et ce fut à celui d'Yao qu'il commença de marquer les années: il comptoit 2097 ans depuis le commencement de ce prince jusqu'à l'établissement des Hanes occidentaux, ce qui donne l'an 2303 avant J. C. pour la date de ce commencement d'Yao. Pane-Cou convenoit cependant que les chronologistes qui l'avoient précédé retranchoient 171 ans de cette durée: par le calcul de ces chronologistes le règne d'Yao auroit commencé

l'an 2132 seulement avant J. C. Il y a beaucoup d'apparence que Sématsiene étoit un de ces chronologistes dont parle Pane-Cou, car nous avons vu plus haut qu'il faisoit l'époque de Hoamti, et conséquemment celle de Yao, moins ancienne de 170 ans, que ne l'ont faite les chronologistes postérieurs.

Deux siècles après Pane-Cou, (1) un lettré fameux, nommé *Houang fou mi*, publia un livre d'histoire, dans lequel il marque la première année des Tsines pour la 24a2.e après le commencement d'Yao. La première année des Tsines est la 265.e après J. C., donc ce commencement d'Yao sera de l'an 2156 avant J. C. Au tems même de ce lettré, on trouva (2) en ouvrant le tombeau d'un prince de la famille impériale de *Tcheou*, un

1 Parrennin en fait mention dans sa lettre à de Mayran, comme d'un écrivain cité dans la glose qui accompagne le texte des annales.

2 Gaubil, p. 1 du second vol. & 18 du treizième des observations de vers l'an 280 après J. C. vol. 32 p. 92. Parennin parle aussi du *Tso-Chu*.

vieux livre écrit en caractères anciens sur des tablettes de Bambou, et antérieures à l'incendie des livres. Il contenoit divers morceaux de l'ancienne histoire chinoise, mais ce qu'il y avoit de plus important dans cet ouvrage, c'est qu'en réunissant les durées particulières qu'il assignoit aux différens intervalles de cette histoire, on en formoit une chronologie suivie, ce qu'il étoit impossible de faire avec les seuls fragmens des Kings historiques, ces fragmens laissant entr'eux des vuides considérables. Le *Tsou-Chou*, c'est le titre de ce livre, remontoit jusqu'à Hoamti: il mettoit le commencement de ce prince à l'an 2386 avant J. C., c'est-à-dire 141 ans plus tard que la chronologie de Sématsiene, et 312 ans plus tard que ne font les annales modernes. A l'égard du commencement d'Yao, il tombe suivant la chronologie du Tsou-Chou à l'an 2145, date qui tient précisément le milieu entre celle de l'an 2132, des anciens chronologistes, et celle de l'an 2157, de *Hoang fou mi*.

L'empereur *Tchi Tsou Vouti*, qui mourut l'an 2809 de l'ère chrétienne, ordonna au tribunal de Haneline d'examiner la chronologie du Tsou-Chou; mais comme cette chronologie se trouvoit contraire aux sentimens reçus, et qu'elle alloit à diminuer l'ancienneté de la nation, ce tribunal la rejetta, non pas comme tirée d'un livre supposé, mais comme fondée sur de faux calculs, c'est ce que nous apprend le P. Gaubil. Ce livre étoit pourtant le seul monument authentique qui représentât la chronologie que l'on suivoit avant l'incendie des livres; et comme cette chronologie est absolument conforme (pour les tems postérieurs à l'an 767 avant J. C.) à celle qui résulte des éclipses du *chiking* et du *tchune*, *tsiéou*, dès que l'on reconnoît le *tsou-chou* pour un livre ancien et non supposé, il est difficile d'imaginer quelles raisons on pouvoit avoir de rejetter ses calculs pour une partie, tandis que l'on étoit forcé de les recevoir pour l'autre; aussi,

malgré la décision du tribunal, ce livre a été très-souvent cité avec éloge par les plus habiles lettrés.

Le besoin que l'on avoit de déterminer en particulier l'époque du règne d'Yao, à cause de l'astronomie dont ce prince avoit donné les premières notions aux Chinois, ce besoin, dis-je, est cause que l'on a plus souvent parlé de cette époque que des autres, mais elle n'en est devenue que plus incertaine, on trouve jusqu'à onze opinions différentes sur ce point de chronologie, et ces opinions renferment une espace de 284 ans, dans lequel tombent les onze époques qu'elles établissent; je ne doute pas même qu'une plus grande connoissance de la littérature chinoise ne nous fournit encore un plus grand nombre de variétés au sujet de cette date.

Les incertitudes furent enfin terminées par la publication (1) authentique

1 Couplet, chronol. Sinic. I. Cum. Lettre manuscrite de Parrennin.

d'un nouveau corps d'annales ; elle fut faite sous le règne de l'empereur *Ine-Tsong*, qui mourut l'an 1068, après un règne de quatre ans. Ces annales sont celles de *Se-ma-couang* descendu de Sématsiene le plus ancien annaliste ; leur chronologie fut également adoptée par le tribunal d'histoire et par le tribunal de mathématiques, et elle a toujours été suivie depuis ce tems-là. Se-ma-couang remontoit jusqu'à Hoamti, dont il plaçoit le commencement à l'an 2697 avant J. C., et 170 ans plutôt que n'avoit fait Sématsiene ; mais comme cette antiquité ne paroissoit pas assez grande, on ajouta dans la suite aux annales de Se-ma-couang l'histoire de neuf rois antérieurs à Hoamti, que l'on faisoit régner pendant 634 ans.

Cette histoire étoit tirée du *So-Yne* de *Se-ma-tching*, l'un des ancêtres de *Se-ma-couang* ; et pour porter encore plus loin l'antiquité de la monarchie chinoise, *Leou-Chou-Tsé* contemporain de Se-

ma couang, et auteur du *vaiki*, livre cité souvent dans la glose jointe au texte des annales, ajouta encore quinze nouveaux rois entre Fouhi et Chinnong, et leur donna 1560 ans de règne.

Toute imparfaite qu'est cette notice des historiens chinois (1), elle suffit pour nous convaincre de leurs variations continuelles au sujet de la chronologie des tems antérieurs aux Hánes, et par conséquent du peu de certitude de cette partie des annales, ainsi que du droit que nous avons de les examiner. Pour procéder à cet examen d'une manière utile, il est absolument nécessaire de considérer séparément les différens intervalles de cette histoire, en remontant des derniers tems aux tems plus anciens et moins connus, et de distinguer ceux de ces intervalles dont la durée est uni-

1 Un abrégé du livre chinois du lettré *Lopi*, intitulé *Lou Sfi*, nous apprendroit tout ce que nous pouvons désirer sur cet article. Ce livre expose toutes les diverses opinions des chronologistes, avec un examen critique de ces opinions & de leurs fondemens. *Mém. MSS.*

dans la chronologie de Pane-cou et dans celle de Se-ma-couang, ces deux historiens sont contraints de donner en un endroit 104 ans de durée à une seule génération, et dans un autre, 284 ans à trois autres générations; ils comptent ainsi 888 ans pour quatre générations, ce qui est absolument contraire à l'ordre de la nature, et à tous les exemples que nous fournit l'histoire des tems connus avec certitude.

La durée de la famille Hia, qui précéda celle des Changs, et qui fut la première des familles impériales, ne souffre aucune difficulté; elle est, selon Pane-Cou, Sématsiene et le Tsou-chou, de 452 ans, et selon Se-ma-couang, de 441. On voit par là que le commencement de cette première famille, ou celui des règnes successifs, peut avoir quatre dates différentes. Suivant les annales modernes, il sera de l'an 2207 avant J. C.; suivant Pane-Cou, il sera de l'an 2183; suivant Sématsiene, de l'an 2012, enfin; suivant le

le Tsou-chou, de l'an 1961. On doit observer au sujet de cette variété, 1.° que les chronologistes ont augmenté de plus en plus la durée de ces familles, et que Se-ma-couang, le dernier de tous leur donne 216 ans de plus que ne faisoit le Tsou-chou, qui est le plus ancien monument de la chronologie chinoise. 2.° Que la différence la plus considérable tombe sur la seconde famille, dont la durée est manifestement fausse dans Se-ma-couang et dans Pane-Cou, qui supposent des générations de près d'un siècle de durée.

Les règnes d'Yao et de Chune, les deux législateurs de la Chine, précédèrent immédiatement les familles impériales. Se-ma-couang leur donne 150 ans de durée, Pane-Cou 120 ans, et le Tsou-Chou 156. Sématsiene et Se-ma-couang marquent avant Yao quatre règnes successifs pendant 332 ans. Le Tsou-Chou n'en compte que trois pendant 241 ans, et Pane-Cou s'est contenté de rapporter le nom de ces rois sans déterminer

la durée de leurs règnes, qui lui avoient sans doute paru une chose peu assurée. Les chronologistes postérieurs ont été plus hardis que lui, et sans avoir d'autres mémoires que les siens, ils ont augmenté le nombre des règnes antérieurs à Yao jusqu'à 13, suivant les uns, et jusqu'à 28, suivant d'autres, et ils ont assigné à ces règnes une durée de 966 ans, ou même de 2526 (1).

Il est singulier que tous ces rois antérieurs à Yao, aient été une chose inconnue à Confucius (2); et c'est-là, ce me semble, une preuve démonstrative, que si du tems de ce philosophe on avoit déja imaginé ces règnes, il les regardoit comme une partie de l'histoire fabuleuse, qui ne devoit point entrer dans un ouvrage sérieux. Tous les commentateurs du Chou-king conviennent que Confu-

1 Lettre de Parrennin.

2 Sematsiene dit formellement au chap. 61 ci-dessus cité, que le *Chan-Chou* abrégé par Confucius, commençoit à l'arrière-petit-fils de Hoamti, c'est-à-dire, à Yao. *Mém. manuscrits.*

cius commençoit son extrait du Chanchou au règne d'Yao, et qu'il ne parloit dans ce livre ni de *Fouhi*, ni même de *Hoamti*, mais l'on n'en est pas réduit aux seules preuves négatives pour établir son opinion sur cet article : on lit sur les fragmens qui nous restent du Chouking (1) de ce philosophe, un discours de l'empereur Yao, où ce prince dit : *que les eaux qui se sont élevées autrefois jusqu'au ciel, baignent encore le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, et rendent les plaines, qu'elles inondent, impraticables.* Sur quoi un célèbre interprète des Kings observe (2) qu'il ne s'agit pas là des suites d'une inondation nouvelle et passagère comme le prétendent les an-

1 Chouking, lib. 1. c. 1. fol. 6. Mém. MSS.

2 Comment. sur le Tchune Thieou, *tom. premier, cap. 4. Aquarum eluvionem tempore Regis Yao non accidisse, sed emersare in Sinis, vel jam ab orbe condito abfuisse quod recissum obtinuisse, Rex Yao*, &c. Ce sont les termes du passage de *Hou-gan-Coué*, selon la traduction que j'en trouve dans mes mémoires manuscrits.

nales; mais que Confucius parle des vestiges de l'état primordial de notre terre, ou de celui dans lequel elle s'étoit trouvée au tems de sa première formation. Les Chinois, de même que les autres nations orientales, et les plus anciens philosophes grecs supposent que l'eau, ou le fluide, est le premier principe des êtres, et que ces êtres n'ont été formés que par la séparation et la réunion des diverses portions de matière qui nageoient confusément dans le fluide immense du chaos; c'est par là que le Siao-Ulh-Lune publié en chinois et en Latin par Mentzelius, commence l'histoire de la Chine.

Meng-Tzé, le plus célèbre des disciples de Confucius, qui (1) vivoit vers l'an 350 avant J. C. et dont les écrits font partie des livres classiques, dit « que » jusqu'au tems d'Yao la Chine étoit in» culte et presque inhabitée, parce que » les montagnes étoient couvertes de » forêts épaisses, et que les plaines

1 Meng. Tzé, c. 3, fol. 11. Mém. MSS.

» inondées par des eaux qui n'avoient
» point d'écoulement, étoient autant de
» marais impraticables. Yao, continue
» Meng-Tzé, ayant rassemblé les
» hommes qui vivoient épars dans les
» forêts, et les ayant policé, il leur
» montra le moyen de défricher les
» montagnes, en mettant le feu aux fo-
» rêts qui les couvroient, et de dessé-
» cher ces plaines marécageuses, en
» creusant des canaux qui portassent les
» eaux à la mer; il leur enseigna les
» arts, mais sur-tout celui de l'agricul-
» ture, et leur apprit non seulement à se
» nourrir des graines que produisent
» plusieurs plantes, mais encore à mul-
» tiplier ces plantes par la culture, etc. »

Il n'est pas question d'examiner ici la vérité de ces traditions, qui font passer rapidement les premiers habitans de la Chine, de la barbarie à l'état de la plus parfaite police dans le cours d'une seule génération; il me suffit que ces traditions se trouvent rapportées dans les livres sa-

crés et authentiques des Chinois, et qu'elles soient fondées sur le témoignage des deux écrivains les plus considérés de cette nation, pour être en droit d'en conclure que les opinions contraires à ces traditions sur l'histoire des tems antérieurs à Yao, sont des opinions nouvelles et sans aucune autorité.

Les annales de Se-ma-couang marquent sous le règne de Tchouene Yo, qui commença 150 ans avant celui d'Yao, une conjonction de toutes les planètes, arrivée le 45.e jour après le solstice d'hiver, et dans la constellation Ché. On avoit cru jusqu'à présent que cette conjonction étoit rapportée sur la foi de quelques monumens, ou du moins de quelques traditions anciennes et authentiques, et de-là on concluoit que l'existence de ces rois antérieurs à Yao étoit une chose indubitable : mais le P. Gaubil nous a appris que cette prétendue conjonction des planètes n'avoit d'autre fondement qu'un calendrier publié au tems des Hanes, sous le

nom de Tchouene Yo, et regardé par les plus habiles Chinois comme une pièce supposée. Il faut observer que le texte de l'histoire chinoise ne parle point de cette conjonction, c'est dans la glose ancienne ajoutée au texte, qu'elle est rapportée; d'où l'on peut conclure qu'elle est regardée comme une chose peu assurée.

Deux habiles astronomes, feu Cassini (1) et Kirch, avoient calculé cette conjonction, et ils avoient cru la trouver; Kirch (2); au tems même où les annales placent Tchouene Yo, et Cassini, plus de 400 ans après le règne de ce prince; mais aucune de ces deux conjonctions calculées ne remplit les conditions de l'observation des annales, et par conséquent ne peut être celle du calendrier de Tchouene Yo.

Cette prétendue observation ne doit donc pas nous empêcher de regarder tout ce qui précéde le règne d'Yao,

1 A la fin de la relation de la Loubere.

2 Miscell. Berolin. Continuat. secund. ann. 1727, page 166.

comme faisant partie de l'histoire fabuleuse de la Chine ; et d'assurer que l'époque de ce prince, qui tira les hommes de la barbarie, suivant Confucius, est la véritable époque du commencement des tems historiques ; mais quelle est la date de cette époque, et à quelle distance se trouve-t-elle de l'ère chrétienne ? C'est-là le point duquel dépend toute la chronologie chinoise, et celui qui me reste à examiner.

J'ai remarqué plus haut, que nous connoissions jusqu'à onze dates différentes du commencement d'Yao, et que ces onze dates renfermoient un intervalle de 284 ans ; ce qui montre combien les déterminations chronologiques de cette époque étoient conjecturales. Le tems ne me permet pas de les examiner en détail ; on peut même les réduire à quatre, savoir, à celle de Sematsiene, à celle de Pane-Cou, à celle du Tsouchou, et à celle de Se-ma-couang. Sematsiene mettoit le commencement d'Yao

à l'an 2132 avant J. C. et le Thou-chou à l'an 2145. Pane-Cou assignoit l'an 2303, pour ce même commencement; et dans les annales de Se-ma-couang, il tombe à l'année 2357.

On trouve dans le Chouking de Confucius un passage (1), qui donne le caractère chronologique d'un des jours du douzième mois de la première année de Taïkia, second empereur des Tcheou; et ce passage doit servir à vérifier les différens calculs des chronologistes Chinois; car il est clair que les systêmes dans lesquels ce caractère ne pourra convenir à quelqu'un des jours de la douzième lune de la première année de Taïkia, doivent être absolument rejettés, comme étant contredits par le Chouking. Par cet examen, dont je me contente d'indiquer ici le résultat, j'ai trouvé que les seules chronologies du Thou-chou et de Se-ma-couang pouvoient quadrer avec le passage du Chouking, ce qui exclud

1 Gaubil, astronomie chinoise, p. 14.

absolument les deux autres calculs de Sematsiene et de Pane-Cou; en sorte que le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de Se-ma-couang, qui place le commencement d'Yao à l'an 2357 avant J. C. et celle du Tsou-chou, qui le place à l'an 2145, c'est-à-dire, 212 ans plus tard.

Les partisans du calcul de Se-ma-couang alléguent en sa faveur une éclipse de soleil, marquée dans le Chouking à la première année du règne de Tchong-Cang, le cinquième des successeurs d'Yao. On trouve par le calcul astronomique, une éclipse de soleil au même mois et dans le même lieu du ciel, que celle du Chouking, et cela pour l'an 2155 avant Jesus-Christ, qui tombe, selon Sema-couang, au commencement du règne de ce même Tchong-Cang. Il semble que cela devroit décider la question; mais les réflexions suivantes montreront qu'elle subsiste dans tout son entier; puisque, si ce passage du Chou-

king n'est point altéré, et s'il regarde Thcong-Cang, l'éclipse dont il parle, ne peut être la même que l'éclipse calculée.

1.° Le lieu de l'éclipse rapporté dans le Chouking, n'est pas connu avec certitude. Le nom de *Fang* donné à la constellation chinoise, où se trouvoit alors le soleil, et qui désigne aujourd'hui les étoiles de la tête du Scorpion, est un nom moderne (1), et différent de celui que portoient encore ces mêmes étoiles du Scorpion, plus de 1600 ans après Tchong-Cang, au tems de Confucius et du dictionnaire *Eulya*. Si dans Chouking le nom de *Fang* désigne la constellation du Scorpion, il faut qu'il ait été ajouté après coup.

2°. L'éclipse de Tchong-Cang fut une

1 Gaubil, astron. chin. pag. 16 & 30, donne un éclaircissement sur le dict. *Eulya* & sur le *Yaotien*, où l'on voit qu'Yao nomme *Ho* ou feu, la constellation nommée *Fang* sous les Hanes. L'auteur du dictionnaire *Eulya*, postérieur à Confucius, la nommoit encore *Ta Ho*, ou grand feu.

éclipse de soleil extrêmement considérable, et qui causa, selon le texte du Chouking, d'autant plus d'effroi aux peuples, qu'elle n'avoit point été prédite par les astronomes. On doit observer d'abord que ce récit suppose l'art de calculer et de prédire les éclipses, une chose ancienne au tems de Tchong-Cang, et par conséquent connue sous Yao; ce qui n'est nullement probable, vu l'état de barbarie duquel Yao avoit tiré les Chinois; car l'art de prédire les éclipses de soleil est nécessairement le résultat d'une très-longue suite d'observations exactes comparées entr'elles. De plus, l'éclipse trouvée par le calcul des astronomes, est une éclipse horisontale de soleil, et de moins d'un doigt, c'est-à-dire, une éclipse invisible pour d'autres que pour des astronomes avertis : une semblable éclipse ne ressemble guère à celle du Chouking, qui fut assez-considérable pour effrayer les peuples.

3°. Enfin le fragment du Chouking,

où il est parlé de cette éclipse, est une pièce remplie de tant d'absurdités, qu'il y a lieu de croire qu'elle n'a jamais fait partie de l'ancien Chouking de Confucius, et qu'elle a été mal-à-propos jointe par les premiers collecteurs, aux fragmens de cet ouvrage. On y lit que les deux astronomes chargés du calendrier, ayant manqué à prédire l'éclipse, l'empereur Tchong-Cang déclara que selon les loix anciennes, ils avoient mérité la mort; et que pour exécuter cet arrêt, il manda le général *Ine*, avec toutes les troupes de l'Empire. Les troupes étant rassemblées, le général marche à leur tête contre les deux astronomes; et lorsqu'il est en présence, il harangue ses troupes pour les animer au combat, comme s'il s'agissoit d'attaquer l'ennemi le plus redoutable, et non pas de punir deux astronomes négligens (1).

1 Gaubil, dans sa dissertation sur cette éclipse, n'a point rapporté les endroits du texte qui pouvoient faire soupçonner son authenticité. Il faut pourtant convenir qu'il

On trouve dans le Chouking et dans le Chiking, plusieurs articles qui regardent Tchong-Cang, et de ces articles, il faut conclure, suivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce prince ne régna que de nom à la Chine, étant demeuré dans une solitude, tandis que les deux usurpateurs *Yé* et *Tcho* furent les maîtres de l'Empire. Ces deux usurpateurs, qui avoient chassé du trône le frère aîné de Tchong-Cang, l'occupèrent pendant quarante ans, et ne furent dépossédés que par Chaocang, petit-fils de Tchong-Cang; en sorte qu'il ne put y avoir de place pour le règne effectif de ce dernier. Conçoit-on qu'un prince, dans la situation où il étoit, leve une armée pour punir une erreur

a laissé entrevoir à la page 45 de son histoire de l'astronomie chinoise, qu'il n'étoit pas trop persuadé que l'éclipse du *Chouking* fut la même que l'éclipse calculée. Son ouvrage envoyé en europe par parties, n'a pu recevoir la forme qu'il lui auroit donnée en le renvoyant avant l'impression. De-là viennent sans doute quelques répétitions & quelques variations que l'on y apperçoit, mais que l'on ne doit pas imputer à son auteur.

de calcul de deux astronomes, tandis qu'il abandonne ses états à un usurpateur (1)?

Ce fait avoit paru si absurde à Sematsiene et aux auteurs des premières annales (2), qu'ils n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs histoires; peut-être même n'avoit-on pas encore mis de leur tems le nom de Tchong-Cang à la tête de l'article du Chouking, dans lequel il est parlé de l'éclipse manquée par les astronomes; car comme ce nom ne se trouve plus répété dans la suite du récit, il pourroit avoir été ajouté

1 *Sematching*, suivi en cela par tous les critiques chinois, reprend *Sematsiene*, d'avoir donné 13 ans de règne effectif à *Tchong-Cang*, & 27 à son fils, ces 40 ans étant ceux de l'usurpation d'*Yé* & de *Tcho*, pendant laquelle la famille *Hia* fut dépouillée de toute l'autorité.

2 Mémoires manuscrits. 1°. Sematsiene n'a fait aucune mention de cette éclipse. 2°. Lieou Hivene, astronome des Souy, est le premier qui l'a calculée vers l'an 600 de J. C. 3°. l'usage de désigner le lieu du soleil par la constellation, n'est pas une chose ancienne; on n'en trouve aucun exemple dans les 37 éclipses du *Chiking* & du *Tchune Tsieou*. Cet usage n'a commencé que sous les Hanes, & depuis le rétablissement de l'astronomie.

après coup. On doit conclure de tout cela, que cet article du Chouking est sujet lui-même à trop de difficultés, et qu'il est trop suspect de supposition, pour pouvoir servir à déterminer la chronologie.

On trouve dans l'ouvrage de Gaubil (1) la traduction d'un autre fragment du Chouking, qui semble très-propre à fixer la date du règne d'Yao; c'est une ordonnance, dans laquelle cet empereur regle la forme de l'année, et donne les premiers principes d'une astronomie sensible et populaire, telle qu'elle pouvoit avoir lieu dans les premiers tems. Yao parle dans cet article, de l'usage de la 15e lune intercalaire, et suppose une année solaire, semblable à l'année julienne; il marque que l'objet de l'intercalation est de ramener les quatre saisons de l'année aux mêmes lunaisons; tout cela pourroit avoir été imaginé après

(1) Astronomie chinoise, page 6. Ce fragment est tiré du premier article du Chouking, intitulé *Yao-tiens*.

coup, par des écrivains postérieurs à Yao : mais ce que dit ce prince au sujet des quatre constellations qui servent à reconnoître les jours des équinoxes et des solstices, ne peut l'avoir été. Ces quatre constellations et les étoiles qui les composent, sont connues avec certitude, et ce que dit Yao de leur usage astronomique pour regler les quatre saisons de l'année, n'étoit plus vrai au tems où Confucius composa le Chouking ; mais il avoit dû l'être autrefois, parce qu'alors les étoiles se trouvoient dans les colures des équinoxes et des solstices, comme le disent les anciens interprètes du Chouking (1).

Il est constant que le mouvement des étoiles fixes étoit inconnu aux astronomes Chinois, long-tems encore après le rétablissement des lettres sous les Hanes, et que la première notion qu'ils en ont eue, étoit uniquement fondée sur cet article du Chouking, et sur la

(1) Gaubil, ibid. pag. 8 & 9.

comparaison de ce qui arrivoit de leur tems, avec ce qui est marqué dans l'ordonnance d'Yao. Les premières idées qu'ils eurent de ce mouvement des étoiles, furent très-incertaines et très-fausses, et c'étoit en conséquence de ces idées qu'ils varioient si fort sur l'époque d'Yao; du tems des Hanes, ils n'étoient pas encore en état de déterminer par un calcul rétrograde, le lieu des étoiles au siècle d'Yao : ainsi l'on ne peut guères douter que ce fragment ne soit une pièce plus ancienne, que la publication des fragmens de Confucius, et d'un tems au moins très-voisin d'Yao. Aujourd'hui que le mouvement des fixes est connu avec certitude, nous serions en état de déterminer précisément l'époque de son règne, s'il s'agissoit, dans cette ordonnance, d'une observation exacte et astronomique, mais comme on n'y parle que d'une observation populaire, il restera toujours une incertitude de quelques degrés dans le lieu des étoiles,

et de quelques siècles dans la date de l'observation ; ainsi ce moyen est insuffisant pour décider entre la chronologie de Se-ma-couang et celle du Tsou-chou, car elles ne diffèrent comme on l'a vu, que de 212 ans, qui ne donnent pas trois degrés entiers de différence dans le lieu des étoiles. En supposant l'observation exacte, elle tomberoit vers l'an 2000 avant Jesus-Christ, ou sur la fin du règne d'Yao, selon la chronologie du Tsou-chou, et plus de 200 ans après la date de ce même règne, dans les annales de Se-ma-couang.

L'insuffisance de tous ces moyens pour déterminer avec précision la date du règne d'Yao, m'a porté à en imaginer un autre, duquel il est étonnant que personne n'ait encore parlé, et dont je vais rendre compte à la compagnie. C'est par-là que je terminerai ce mémoire : cet article demandera un peu d'attention ; mais il est d'une telle importance pour la chronologie chinoise, que j'es-

père qu'on voudra bien m'accorder cette attention.

Dès le tems de l'empereur Yao, l'usage de l'intercalation d'une treizième lune étoit établi à la Chine ; l'objet de cette intercalation étoit de fixer, ou du moins de ramener les quatre points des solstices et des équinoxes à certaines lunes : on employoit un cycle ou période de soixante années communes, dans laquelle on intercaloit vingt-deux fois ; cette période contenoit 742 lunaisons, et l'on supposoit qu'elle ramenoit les mêmes points de l'année solaire, aux mêmes jours de l'année lunaire. Cependant cette opinion, qui subsista encore quelque tems, même après le rétablissement des lettres et de l'astronomie sous les Hanes, étoit absolument fausse, car il s'en faut 2° 48' que la soixantième révolution solaire ne soit achevée, lorsque la 743e lunaison commence le nouveau cycle sexagénaire.

Ces 2° 48' s'accumulant de cycle en

cycle, le *Sine-Niene*, c'est-à-dire, la première lune du nouvel an, dut reculer contre l'ordre des signes dans l'année solaire, et les lunes attachées aux quatre points cardinaux, durent précéder ces mêmes points, d'abord d'un certain nombre de jours, et ensuite d'une et même de plusieurs lunaisons entières. L'histoire chinoise nous apprend que ce reculement du *Sine-Niene* est une chose réelle, et elle a eu soin d'en faire mention.

Au tems de la première famille impériale, qui succéda à Yao, le *Sine-Niene*, ou la première lune de l'année chinoise, commençoit vers le 15e degré d'*Aquarius*, le 45e jour avant l'équinoxe du printems. Cet équinoxe tomboit donc au milieu de la seconde lune, le solstice d'été au milieu de la cinquième, l'équinoxe d'automne au milieu de la huitième, et le solstice d'hiver au milieu de la onzième. Les mêmes annales nous aprennent que sous la seconde famille, le *Sine-Niene* répondoit au 15e

de *Caper*; et que le même reculement d'un signe entier, avoit eu lieu par rapport aux quatre points cardinaux; que sous la troisième famille, le même *Sine-Niene* répondoit au 15e du *Sagittaire*, et ainsi de suite. Le témoignage des annales est confirmé d'une manière indubitable par le calcul des éclipses du Chi-king et du Tchun-Tsieou, car les dates de ces éclipses dans l'année lunaire, mettent le *Sine-Niene* d'autant plus près du 15e d'*Aquarius*, qu'elles sont plus anciennes.

Lors du rétablissement des lettres sous les Hanes, la réformation du calendrier fut un des principaux soins des empereurs, et l'on se proposa de rétablir les choses comme elles avoient été au tems d'Yao, et de la première famille, c'est-à-dire, de remettre le *Sine-Niene* au 15e d'*Aquarius*: car on n'a jamais douté à la Chine que ce n'ait été le lieu où l'avoit placé Yao; c'étoit-là un point duquel on pouvoit avoir des preuves dans

les fragmens des anciens calendriers et des livres d'astronomie, et peut-être même dans les livres de divination échappés à l'incendie général. On ne soupçonnoit point encore que l'imperfection de la période de 742 lunaisons fût la cause du dérangement, et l'on croyoit qu'il étoit produit par des intercalations omises ou placées trop tard. Ce que Gaubil nous apprend de l'astronomie des Hanes, ne nous permet pas d'en douter; on croyoit encore de leur tems, que les 742 lunaisons égaloient les soixante révolutions solaires.

Ce savant missionnaire ne nous a rien dit de la manière dont se fit la réforme du calendrier; mais il est facile d'y suppléer, en comparant la date de l'éclipse de soleil du 6 septembre, 776 avant J. C., rapportée dans le Chiking, avec celle de l'éclipse observée sous les Hanes le 7 d'août, 198 avant J. C. L'intervalle de ces deux éclipses est de 211085 jours, ou de 7148 lunaisons; mais si l'on

détermine le nombre des lunaisons de cet intervalle, en comptant les lunes régulières du cycles exagénaire, depuis la dixième lune de la seconde année d'un cycle, jusqu'à la sixième lune de la quarantième année du neuvième cycle suivant, il ne s'en trouvera que 7145, et de-là il faut conclure qu'il y avoit eu à la fin de ces neuf cycles, trois lunes intercalées extraordinairement, pour ramener le *Sine - Niene* au 15e d'*Aquarius*.

La quantité de l'intercalation donne celle du reculement du *Sine - Niene*, et la quantité du reculement doit déterminer la durée du tems pendant lequel il s'étoit fait. Les trois lunaisons sont 88 jours 14 heures 12' ; mais comme les lunes civiles sont toujours composées de jours entiers, il faut compter 89 jours pendant lesquels le mouvement du soleil est de 87° deux tiers qui seront la mesure du reculement du *Sine-Niene* dans l'année solaire.

Ce

Ce reculement étant de 20 48l dans chaque cycle de 60 années chinoises, le reculement de 87° deux tiers, se sera fait en 1880 ans (1), en sorte que la réformation du calendrier, sous les Hanes, ne sera postérieure que de 1880 ans à l'établissement de ce même calendrier, fait sur la fin du règne d'Yao, ou dans les premières années de Tayu, fondateur de la première famille impériale. La date de la réformation du calendrier sous les Hanes, est de l'an 104 avant l'ère chrétienne, et l'établissement de ce calendrier ayant précédé de 1880 ans sa réformation, il sera nécessairement de l'an 1984 avant Jesus-Christ.

Dans la chronologie de Se-ma-couang, cette année est la 273e. après la mort d'Yao, et la 223e après le commence-

1 Si l'on compare de même l'éclipse du 7 août 198 avant Jesus-Christ, avec quelqu'une de celles qui ont été observées au commencement du règne de Camhi, on trouvera cette même différence de trois lunaisons en 1800 ans; entre le nombre des lunaisons astronomiques & celui des lunes ordinaires du cycle civil; c'est-là un point qui mérite d'être encore mieux éclairci.

ment de Tayu. Cet historien suppose qu'au tems de ce prince le *Sine-Niene* tomboit au 15e d'*Aquarius*, ce qui ne peut convenir avec sa chronologie, et il se trouve par là en contradiction avec lui-même, et avec tous les écrivains chinois sans aucune exception. Dans la chronologie du Tsou-chou au contraire, cette année 1984, est la huitième du règne de Tayu, et la distance de l'établissement du calendrier par ce prince à sa réformation sous les Hanes, est précisément la même que celle qui suit nécessairement de la quantité de l'intercalation; d'où il résulte que la chronologie de ce livre, qui est d'ailleurs le monument le plus ancien et le plus authentique que l'on ait à la Chine, doit être préférée à toutes les autres. Il est donc indubitable que les règnes d'Yao et de Chune, les deux fondateurs et les deux législateurs de la monarchie chinoise, auxquels Tayu a succédé immédiatement, ont fini mille neuf cent

quatre-vingt-onze ans seulement avant l'ère chrétienne. La durée de ces deux règnes est, au plus, de cent cinquante-six ans, ainsi ils ne peuvent avoir commencé que vers l'an 2147, dix ans environ après la vocation d'Abraham, et du tems même de l'expédition des Élamites dans le pays de Chanaan.

On doit remarquer au sujet de ces fondateurs Yao et Chune, que leur histoire se ressent un peu du voisinage des tems fabuleux auxquels elle touche; de là vient sans doute la longue durée de leurs règnes, car celle des règnes suivans est beaucoup plus courte. On peut même observer que dans le système chinois, la durée de la vie des hommes étoit dès-lors à peu près la même qu'elle est maintenant; les annales font vivre, à la vérité, Yao cent dix-huit ans, et Chune cent dix ans; mais elles supposent que plusieurs années avant leur mort, l'un et l'autre de ces deux princes se trouvant, par leur grand âge, hors

d'état de porter le faix du gouvernement, ils s'en étoient déchargés sur un collègue qu'ils avoient associé à l'Empire.

Ce raccourcissement des règnes d'Yao et de Chune n'est pas même une chose nécessaire pour concilier la chronologie chinoise avec celle de l'écriture ; car, quelque durée que l'on donne à ces deux règnes, la fondation de la monarchie chinoise se trouvera toujours postérieure à la vocation d'Abraham, et elle sera d'un tems auquel, suivant le témoignage formel de l'écriture, la terre étoit remplie d'habitans, auquel les hommes multipliés à l'infini, avoient perdu le souvenir de leur première origine, et formoient un grand nombre de nations différentes, parmi lesquelles il s'en trouvoit de très-nombreuses. Les royaumes des Égyptiens et des Chaldéens subsistoient depuis plusieurs siècles avec éclat, et les conquêtes des Élamites avoient formé un empire qui s'étendoit depuis la Perse jusqu'aux frontières de l'Égypte, lorsque les

Chinois sortoient à peine de la barbarie dans laquelle la dispersion des hommes et la confusion des langues avoient plongé les descendans de Noë au tems de Phaleg. Les tems historiques des Chinois remontent beaucoup moins haut que ceux des Égyptiens, et même que ceux des Chaldéens.

ÉCLAIRCISSEMENS

SUR L'ANTIQUITÉ ET LA CERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Seconde partie.

LORSQUE je lus ce mémoire à la compagnie, j'eus soin d'avertir que je ne le regardois moi-même que comme une ébauche de ce que l'on pouvoit faire sur ce sujet; car malgré les soins que je m'étois donnés depuis plusieurs années pour rassembler des matériaux, je sentois combien il me manquoit encore

de connoissances absolument nécessaires; mais comme ce n'étoit pas en Europe que l'on pouvoit espérer de les trouver, je crus que s'il étoit possible d'engager les habiles missionnaires qui se trouvent aujourd'hui en Chine, à nous donner les éclaircissemens qui nous manquent, c'étoit, comme je le dis alors, en commençant par faire usage des connoissances incomplétes que nous avons. J'avouerai même ici que pour exciter le zèle de ces savans missionnaires, j'affectai de proposer différentes objections, soit contre la certitude des anciens monumens historiques de la nation Chinoise, soit contre la vérité de quelques époques astronomiques. Je savois que ces objections étoient employées par les partisans d'un système singulier, qui prétend faire regarder les *King*, c'est-à-dire, les anciens livres de cette nation, soit comme des prophéties laissées par les patriarches d'avant le déluge, et conservées par ceux des descendans de Noë

qui allèrent peupler la Chine, soit comme une histoire défigurée des anciens patriarches Juifs et des descendans d'Abraham. Ainsi je ne doutois point que des missionnaires aussi habiles et aussi sensés que ceux qui sont actuellement à *Pé-king*, dont l'éloignement pour ce système m'étoit connu, ne se fissent un devoir de combattre des principes qui étoient employés à l'établir.

On verra dans la suite de ce mémoire, que cet innocent artifice m'a réussi au-delà de ce que je pouvois espérer. Gaubil (1), dont le mérite et l'habileté sont connus en Europe, non content des longues et savantes lettres qu'il m'a écrites toutes les années, soit pour me communiquer ses remarques sur ma dissertation, soit pour éclaircir quelques points sur lesquels je m'éloignois un peu de son sentiment, m'a envoyé quelques-uns de ses ouvrages manuscris, et m'a fait communiquer ceux qui étoient ici

1 Jésuite à *Pé-king*.

à Paris entre les mains de Étienne Souciet. C'est encore à lui que je dois les éclaircissemens qui m'ont été envoyés par Parennin et Mailla, et l'excellent ouvrage manuscrit de Régis, contenant une histoire critique des *King* ou livres authentiques des Chinois. Je ne détaille point ici les différens mémoires qui m'ont été communiqués, j'en parlerai dans la suite, car j'aurai souvent occasion de faire usage des connoissances que j'en ai tirées.

Dans ma dissertation sur la chronologie chinoise, j'avois soupçonné que l'on pouvoit diminuer de cent cinquante ans environ, l'antiquité que les annales chinoises donnent à l'empereur *Yao*; c'étoit là ce que je m'étois proposé d'établir dans la dissertation, et tous les éclaircissemens que j'ai reçus de la Chine, n'ont servi qu'à me fournir de nouveaux moyens de confirmer mon premier sentiment, quoique sur cet article tout ce que j'ai pu obtenir du savant Gaubil,

ait été l'aveu que mon sentiment pouvoit aussi-bien se soutenir que celui qui a été adopté par les auteurs de l'abrégé authentique des annales, lesquels donnent cent cinquante ans de plus que je ne fais à l'époque de *Yao*, et deux cent quarante-sept de plus à celle de *Hoang-ti*.

J'avois aussi extrêmement appuyé sur l'autorité de l'ancienne chronique connue sous le nom de *Tsou-chou* ou *Tsou-chu*, mais je ne la connoissois que sur des extraits publiés par Gaubil, et qu'il avoit tirés des écrivains chinois, car il n'avoit pas encore pu trouver cette chronique, qui est rare à la Chine; mais aujourd'hui elle m'est beaucoup mieux connue, comme on le verra dans la suite, et l'examen attentif que j'en ai fait, m'a convaincu quelle méritoit toute la confiance que j'avois eu d'abord pour son témoignage.

Je ne parle pas ici de quelques méprises peu importantes dans lesquelles j'étois tombé sur la foi des écrivains européens

que j'avois consultés, et qui, soit faute d'attention, soit à cause des vues qu'ils avoient en écrivant, ne s'étoient pas toujours exprimés avec assez d'exactitude. Si ces méprises étoient de quelque conséquence pour la chronologie chinoise, j'en rendrois compte ici au lecteur; mais ce mémoire sera nécessairement d'une telle étendue, que je dois éviter ce qui ne seroit propre qu'à en augmenter inutilement la longueur. Je le partagerai en différens articles, sous lesquels je rangerai tout ce qui me paroîtra propre, non seulement à rendre les preuves de mon système plus sensibles, mais encore à faire mieux connoître la certitude de l'histoire chinoise et les fondemens de sa chronologie. Je n'aurai par cette raison aucun égard à l'ordre que j'avois suivi dans mon premier mémoire.

ARTICLE PREMIER.

Des historiens publics, et des histoires authentiques publiées en différens tems à la Chine.

Comme je serai obligé dans le cours de cet article de parler des différentes familles royales ou dynasties qui ont successivement occupé le trône à la Chine, je commence par donner une idée générale des principales révolutions arrivées dans ce pays.

La Chine se poliça d'abord dans sa partie septentrionale et au nord de la rivière jaune ou du *Hoang-ho*. Il est sûr par le témoignage de Confucius (1) et d'un autre écrivain du même tems, que ce pays a eu au moins six rois avant *Yao*, mais on ne connoît guères que le nom de ces princes, et le peu que l'on sait du détail de leur histoire, est absolument

1 Conf. *Hi-ſe* ou Comment. ſur le *Y-king*. *Tſo-chi* dans le *Tſo-tchouenne* ou Comment. du *Tchun-tſiou*, ſur la vingt-cinquième année de *Hi-cong*, ſix cent trente-cinquième avant J. C.

défiguré par les fables dont il est rempli ; c'est proprement au règne d'*Yao* que l'histoire de la Chine commence a être connue avec certitude, puisque la connoissance en étoit fondée sur des écrits et sur des monumens que les plus anciens et les plus habiles écrivains chinois se sont toujours accordé à regarder comme étant du tems même de Yao et de ses successeurs.

Le pays soumis à *Yao* à *Chune* et à *Yu*, qui régnèrent après lui, s'étendoit au nord et au sud du fleuve *Hoang* (1). On voit encore dans le *Chou-king*, compilé par Confucius sur les anciennes annales authentiques, une relation des travaux entrepris et exécutés du tems même de *Yao*, soit pour dessécher les pays inondés par les débordemens de ce fleuve et par ceux du *Kiang*, soit pour prévenir de pareils débordemens à l'avenir. Cette relation contient un détail géographique du cours de ces fleuves et de celui des rivières dont ils reçoivent

1 La rivière jaune. Chou-king, liv. 1, c. Yu-cong.

les eaux, de la situation des montagnes et de la direction des canaux creusés dans ces montagnes, soit pour changer le cours de ces rivières, soit pour donner de l'écoulement à leurs eaux lors des débordemens. On y voit aussi une description assez exacte des limites des neuf provinces ou gouvernemens dans lesquels étoit partagé l'empire d'*Yao*. Le chapitre de *Chou-king* où cette relation se trouve, a toujours passé pour être du tems même de *Yu* conducteur de tous ces ouvrages, c'est-à-dire, pour avoir été écrit vers l'an 2000 avant l'ère chrétienne, et le détail qu'il rapporte, est circonstancié de façon, qu'il a été facile à Mailla de reconnoître tous les lieux qui ont changé de nom aujourd'hui, et d'en dresser une carte que l'on verra dans sa traduction des annales de l'histoire chinoise, qui est actuellement à Paris. Il assure que dans les voyages qu'il a faits dans ces mêmes endroits, en travaillant à la carte générale de la Chine, il s'est souvent

arrêté à admirer la hardiesse et la solidité de ces anciens ouvrages qui subsistent encore depuis près de quatre mille ans. Ce même chapitre du *Chou-king* contient aussi un détail des différens tributs que payoient les neuf provinces à l'empereur *Yao*, et ce détail ne nous permet pas de douter que les arts ne fussent dès-lors portés à un grand point de perfection. On voit parmi ces tributs payés en espèces, des étoffes de soye teintes, rayées ou brochées, des peaux passées, des fourrures de tout genre, des pierres dures taillées, des jaspes, des agathes, des marbres précieux, etc.

Les provinces situées au midi du *Kiang* (c'est le fleuve qui coulant de l'ouest à l'est, sépare la Chine en deux parties, et va se jetter dans la mer au-dessous de *Nane-king*) reçurent peu à peu les lois et les mœurs chinoises, et l'empire de la Chine acquit bientôt l'étendue qu'il a encore aujourd'hui. *Chune* associé à l'empire par *Yao*, lui succéda, et à son exemple, préférant *Yu* à ses propre

enfans, il l'associa à la souveraine puissance et lui laissa aussi l'empire.

Après la mort de *Yu*, la couronne devint héréditaire dans sa famille. Elle subsista pendant quatre cent trente ans sous dix-sept empereurs, qui ne font cependant que quatorze générations, à cause des successions collatérales. Cette famille porte le nom de *Hia*. Les derniers empereurs de *Hia* ayant aliéné les peuples par leur gouvernement injuste et violent, les provinces se révoltèrent et mirent sur le trône *Tching-tang* roi tributaire de *Chang*, et descendu d'*Hoang-ti*.

Cette seconde dynastie porta d'abord le nom de *Chang*, et ensuite celui de *Ine*; elle subsista pendant plus de cinq cens ans sous trente empereurs, qui ne font que dix-sept générations. Les mêmes raisons qui avoient fait élever cette famille sur le trône, servirent à l'en faire descendre; les provinces irritées par la tyrannie de *Tchéou* ou *Ti-sine* (car on lui donne ces deux noms) se revoltèrent,

mirent à leur tête *Ouene-ouang* roi tributaire de *Tchéou* dans le *Chene-si*, et descendu d'un des prédécesseurs d'*Yao* (1). Son fils *Ou-ouang* ayant totalement détruit le parti des *Chang*, prit le titre d'empereur, et fonda une nouvelle famille qui porta le nom de *Thcéou*, titre du royaume particulier des ancêtres de *Ou-ouang*. Cette famille subsista plus long-tems que les précédentes, et ayant commencé de régner vers l'an 1110 avant l'ère chrétienne, elle ne cessa que l'an 255 avant la même ère.

La facilité que *Ou-ouang* avoit eue d'ériger des royaumes tributaires (2), ayant été imitée par ses successeurs, ces

1 De *Tico* par *Heou-tsi*, qui fut élevé à la royauté de *Taï* pays dans le *Chensi*, par *Yao*, environ mille ans avant *Vouvang*.

2 Ces rois tributaires étoient divisés en cinq ordres; nos Européens ont rendu ainsi leurs titres : *Cong*, duc; *Héou*, prince; *Pé*, comte; *Tsou*, marquis; *Nane*, baron. Nos écrivains les nomment en général *Regulos*. Ces cinq ordres étoient différens en dignité & en prérogatives. *Voyez Mengzé, lib. 2, cap. 4, num, 10, page 384.* Confucius en parle souvent dans ses ouvrages; trad. de Couplet & de Noël.

royaumes se multiplièrent tellement, que les empereurs dépouillés de leurs domaines, se trouvèrent hors d'état de se faire obéir par des vassaux qui étoient devenus beaucoup plus puissans qu'eux. Ils conservèrent cependant le titre et quelques-unes des prérogatives de la dignité impériale, tant que l'égalité se maintint entre les rois tributaires; mais lorsque les princes du pays de *Tsine* dans la partie occidentale du *Chensi*, eurent détruit ou soumis la plus grande partie des autres royaumes, ils prirent le titre d'empereurs, auquel *Tcheon-kiong*, le dernier des descendans de *Ou-ouang*, renonça volontairement l'an 255 avant Jesus-Christ.

La nouvelle Dynastie des *Tsine* ne subsista pas long-tems, *Chi-hoang-ti* qui la fonda, régna trente-sept ans. Il éteignit tous les royaumes tributaires, et laissa un monument de sa puissance, qui étonne encore tous ceux qui le voient, c'est cette fameuse muraille qui sépare la

Chine de tous les peuples qui l'entourent. Mais ce prince est peut-être encore plus connu à la Chine par sa haine contre les lettres et contre tous les anciens livres d'histoire, de morale et de jurisprudence qu'il vint à bout de supprimer presqu'entièrement ; c'est un événement dont j'aurai lieu de parler plus au long dans la suite. Six ans après sa mort sa dynastie fut éteinte, après avoir subsisté pendant quarante-neuf ans.

Liéou-pang soldat de fortune, qui s'étoit mis à la tête des révoltés, monta sur le trône l'an 206. avant J. C., et ayant pris le nom de *Cao-tsou*, il établit la dynastie de *Hane*, qui subsista pendant quatre cent soixante-dix ans sous trois branches différentes.

Les *Tsine*, dont le nom s'écrit et se prononce différemment de celui des premiers *Tsine*, succédèrent aux *Hane* en 265 de J. C. et occupèrent le trône pendant cent cinquante-cinq ans, mais ils ne furent d'abord maîtres que d'une

partie de l'empire. La Chine se trouvoit alors partagée entre trois souverains, ceux de *Tsine*, ceux de *Ouey* dans les provinces septentrionales, et ceux de *Ou* au sud du *Hoang-ho*. Ces *Ouey* étoient Tartares d'origine, leurs rois prenoient le titre d'empereur, mais ils n'ont jamais été reconnus pour tels dans le reste de l'empire. Aux *Tsine* succédèrent les *Soung* pendant cinquante-neuf ans, les *Tsi* pendant vingt-trois ans, les *Leang* pendant cinquante-cinq ans, les *Tchine* pendant trente-trois ans, et enfin les *Souï*, qui furent maîtres de toute la Chine pendant vingt-neuf ans, mais après avoir déjà régné pendant longtems sur les provinces du nord; ils avoient même pris d'abord le titre d'empereur, quoiqu'il y eût dans les provinces du midi des princes reconnus pour tels par le reste de la Chine. La dynastie des *Souï* finit l'an 617 de J. C. les *Tang* leur succédèrent, et régnèrent pendant deux cent quatre-vingt-neuf ans. Après

eux cinq dynasties différentes occupèrent successivement le trône impérial pendant cinquante-trois ans, ou depuis l'an 907 de J. C. jusqu'à l'an 960. Aux cinq petites dynasties succédèrent les *Soung* (1), qui régnèrent pendant trois cens dix neuf ans ; ils furent dépouillés en 1282 par les Tartares *Mogols* ou *Mongou*, descendus de *Genghiscan*, qui prirent le nom de *Yvene*. Après cent six ans de règne ces *Mogols* furent chassés, et une famille chinoise monta sur le trône ; cette dynastie qui porta le nom de *Taï-ming*, a duré pendant deux cent cinquante-six ans, jusqu'à l'année 1644, dans laquelle les Tartares *Mantchou* se rendirent les maîtres de la Chine ; ils y régnent aujourd'hui sous le titre de *Taï-tsing* qu'il ont donné à leur dynastie. Ce sont là les vingt-deux familles ou dynasties qui ont successivement occupé le trône impérial de la Chine, et dont l'histoire compose les annales publiées

1 Leur nom est le même que celui des anciens *Soung*.

en différens tems par les soins d'un tribunal établi exprès, et avec une approbation authentique de l'empereur.

Dès les premiers tems il y avoit à la Chine un historien en titre, chargé du soin de transmettre à la postérité, non seulement les événemens généraux qui pouvoient intéresser la nation entière, mais encore les actions particulières, et même les discours des princes, lorsque l'historien jugeoit que l'on pouvoit en retirer quelqu'utilité.

Le Chou-king (1), ou le livre historique dont nous avons encore une partie, n'est autre chose qu'un extrait de cette ancienne histoire, fait ou revû par Confucius, et qui contient principalement une compilation des lois, des ordonnances, et même des discours des anciens empereurs, à commencer à *Yao*. Confucius et Mengzé citent très-souvent ce recueil et le citent comme un ouvrage ancien,

1 Presque tout ce que je dis ici est tiré de l'excellent ouvrage manuscrit de Régis, qui contient une histoire critique des *King*.

dont l'autorité est reconnue de tout le monde. Je n'indique point les endroits où ces deux auteurs en parlent, ces endroits sont en trop grand nombre ; et comme leurs ouvrages sont traduits en latin, il est facile de les consulter. Le *chou-king* (1) lui-même nous fournit la preuve de ce que j'avance au sujet de cet historien impérial et de l'existence de ces annales: on y voit qu'à la mort de *Tching-ouang*, arrivée en 1068 avant J. C., l'historien impérial fut chargé de mettre par écrit et d'insérer dans les archives les derniers discours de ce prince mourant (2) ; on y voit aussi qu'on lui ordonna de chercher dans les archives ce qui s'étoit pratiqué anciennement aux funérailles des empereurs, et au couronnement de leurs successeurs, afin d'en dresser un mémorial qui servît de règle dans l'occasion présente. *Tching-ouang* étoit fils de *Ou-ouang* fondateur des *Tchéou*, et on vou-

1 Chou-king, part. IV. chap. Cou-ming, ou 24.

2 Ces discours se trouvent tout au long dans le chapitre *Cou-ming*.

loit constater le cérémonial qui s'observeroit dans la suite sous la famille régnante.

On doit encore conclure d'un discours de *Tchéou-cong*, oncle de *Tching-ouang*, rapporté dans le *Chou-king*(1), que l'on avoit alors une histoire détaillée de la dynastie de *Chang*, car sans cela il n'auroit pu être instruit de la durée de différens règnes des princes de cette famille, non plus que de plusieurs de leurs actions particulières qu'il rapporte.

Outre la grande collection tirée des annales de l'historien impérial, il y avoit encore des histoires écrites par des particuliers. Confucius (2) cite avec éloge celle de *Tchéou-gine*, qu'il appelle un ancien écrivain, et dans un autre endroit il assure qu'il n'a pu encore trouver d'historien capable de suspendre son jugement dans les choses douteuses: d'où il faut conclure qu'il y avoit plusieurs

1 Chou-king, part. IV c. 18. King-ché.

2 Confuc. Lune-yu, lib. Sententiarum, p. 117 de la version de Couplet, p. 174 de celle de Noël, art. 16, n°. 2.

histoires écrites par différens historiens.

Mengtzé qui vivoit un peu plus d'un siècle après Confucius, cite une ancienne histoire authentique du règne de *Chune* successeur d'*Yao*, et joint son témoignage a celui du *Chou-king*, pour combattre les traditions fabuleuses des historiens du petit royaume de *Tsi*, au sujet de ce même *Chune*. A cette occasion il établit de très-bonnes règles de critique pour l'interprétation du *Thou-king* ou du livre d'histoire, du *Chi-king* ou du livre de poësie, et pour celle des autres anciens livres.

Les empereurs n'étoient pas les seuls qui eussent des historiens publics, les royaumes tributaires avoient aussi leurs annales ou leurs *K'i*. Confucius en parle dans le *Tchong-yong* (1), et Mengtzé qui l'assure en termes formels de tous les royaumes tributaires, nous apprend quel étoit en particulier le titre des annales

1 Tchong-yong, S. 27, pag. 68, verf. Noël, Mengtzé lib. 2, cap. 2, n°. 32, p. 350.

publiques

publiques de ceux de *Tsine*, de *Tsou*, et de *Lou*. Un fait rapporté par Tso-chi ou Tso-kicou-ming (1), contemporain de Confucius, et qui étoit lui-même historien public du royaume de Tsou dans le Hou-couang, nous donnera un exemple des précautions que l'on prenoit dès-lors pour conserver ces annales particulières. Ce fait se trouve dans le Tso-tchouene ou commentaire de Tso-chi sur le Tchune-tsiéou de Confucius, ouvrage dont je parlerai dans la suite.

Voici le fait rapporté par Tso-chi (2). La vingt-quatrième année de l'empereur Ling-vang, vingt-troisième des Tchéou (c'est l'an 518 avant J. C.) Tchouang-cong, roi tributaire de Tsi, ayant enlevé la femme de Tsouï-chou, général de ses troupes, le général outré de cet affront fit assassiner le roi, et mit sur le trône un autre prince de la même famille.

1 Hiong-ffé-li dans le Hio-teng, liv. 34, art. 1, cité par Régis Differt. manuscrit page 115.

2 Préf. de la trad. des annales du Tong-kiene-cang-mou, par Maillac.

Aussitôt le tribunal d'histoire dressa une relation détaillée de cet événement, et la mit dans les archives. Voici quel est l'usage suivi dans ce tribunal, et c'est une tradition constante à la Chine, que cet usage étoit établi dès les premiers tems. Le tribunal d'histoire est partagé en deux classes, la première est chargée d'écrire, ce qui se passe *au-dehors* du palais, c'est-à-dire, tout ce qui concerne les affaires générales ou du royaume ou de l'empire; la seconde écrit tout ce qui se passe, et même tout ce qui se dit *au-dedans* du palais, les actions et les discours du prince de ses ministres et de ses officiers, du moins ceux dont ils jugent que la connoissance doit passer à la postérité. Chacun de ceux qui composent la classe, écrit sur une feuille ou sur une tablette la relation de ce qu'il a appris, il la signe, et sans la communiquer aux autres, il la jette dans une espèce de coffre ou de grand tronc fermé et placé au milieu de la salle où s'assemble le tri-

bunal : ce coffre ne s'ouvre que lorsqu'il s'agit de mettre ces mémoires en ordre pour travailler à l'histoire, soit d'un règne particulier, soit même d'une dynastie entière ; car depuis les Hane, c'est-à-dire, depuis l'an 200 avant J. C., on ne publie l'histoire d'une dynastie que lorsqu'elle n'est plus sur le trône, ou du moins lorsque le sceptre ayant passé dans un autre branche, les historiens peuvent avoir une entière liberté de publier les vérités les moins favorables à ceux dont ils écrivent l'histoire. Ce détail étoit déjà connu, au moins en partie ; mais il est nécessaire de le rappeller ici, pour faire mieux comprendre le fait rapporté dans le Tso-tchouene.

Dès que le général Tsouï-chou eut été informé par ceux du tribunal qui lui étoient attachés, de ce qui venoit de se passer, il destitua le président, le fit mettre à mort, s'empara des différens mémoires dressés par les membres du tribunal, et mit un nouveau président

à la place de l'ancien. Le général Tsouï-chou avoit toute l'autorité sous King-kong, qu'il avoit fait roi de Tsi. A peine le nouveau président du tribunal fut-il en place, qu'il fit dresser de nouvelles relations pour remplacer celles qui avoient été supprimées, et y fit ajouter le détail de ce qui étoit arrivé à son prédécesseur. Tsouï instruit de cette démarche, cassa le tribunal, et fit mettre à mort presque tous ceux dont il étoit composé. Aussitôt, dit le Tso-tchouene, on vit paroître de toutes parts dans le royaume de Tsi, des écrits qui se trouvoient affichés dans les lieux publics, et où la conduite du général étoit dépeinte avec les couleurs les plus noires; ainsi il jugea qu'il y avoit moins de danger à rétablir le tribunal, et à lui laisser la liberté de transmettre à la postérité la connoissance de sa honte et de la vengeance qu'il en avoit tirée, que de s'exposer aux effets que pouvoient produire ces écrits publics sur l'esprit des peuples.

Les annales authentiques de la dynastie des Tang (1) nous apprennent un autre fait qui, quoique d'un tems postérieur et du VII.e siècle de l'ère chrétienne, nous fait connoître quels sont les principes par lesquels se conduit ce tribunal. Taï-tsong deuxième empereur des Tang (2), demanda un jour à Tchou-souï-leang, président du tribunal, qu'il lui fît voir les mémoires destinés pour l'histoire de son règne : » Seigneur, lui répondit le président, » le tribunal écrit le bien et le mal avec » une égale liberté ; aucun empereur » n'a vu ce que l'on disoit de son gou- » vernement, si on le lui montroit on ne » pourroit plus écrire que des éloges. La » liberté avec laquelle le tribunal écrit » tout ce qui se passe, est un frein capable » de retenir en plusieurs occasions les » princes et les ministres ; ceux d'entre » eux qui ne sont pas encore tout-à-fait

1 Préface de Mailla.

2 Le Tong-kiene traduit par Mailla, rapporte ce fait à l'an 626 de J. C. Tong-kiene, tom. V, lib. 2.

» corrompus, et auxquels il reste quelque
» pudeur, redoutent les jugemens que
» la postérité portera de leur conduite.
» Eh ! quoi, dit l'empereur, vous qui
» me devez ce que vous êtes, vous qui
» m'êtes si attaché, voudriez-vous ins-
» truire l'avenir de mes fautes, si j'en
» commettois ? il ne seroit pas le maître
» de les lui cacher, reprit un des membres
» du tribunal, ce seroit avec douleur que
» nous les écririons, mais tel est le devoir
» de notre emploi, il nous oblige même
» d'instruire la postérité de la conversa-
» tion que vous avez aujourd'hui avec
» nous. »

L'ouvrage de Mentzé ne nous permet pas de douter que l'étude de l'ancienne histoire ne fût cultivée de son tems avec soin. « L'homme sage, dit-il au chapitre
» 4. de son second livre, n.° 47. ne se
» contente pas de converser avec ceux
» de ses contemporains qui pratiquent
» la vertu, il veut encore connoître
» les Sages des siècles passés, il lit soigneu-

» sement celles des instructions qu'ils » avoient données à leurs contemporains » qui sont conservées, soit dans le Chou- » king ; soit dans le Chi-king ; mais » comme cette étude ne lui donne qu'une » connoissance imparfaite de ces grands » hommes, il cherche à s'instruire par » l'histoire particulière de leurs actions, » de la manière dont ils ont pratiqué eux- » mêmes les vertus qu'ils enseignoient » aux autres ; il examine avec soin l'his- » toire des tems où ils ont vécu, il veut » connoître les moindres événemens de » leur vie, et par-là il converse, pour » ainsi dire, avec ces grands hommes, » comme s'ils étoient encore vivans : » *Singula sæcula in quibus illi vixerunt, et diversa eorum gesta diligenter discutit, et quasi adhuc forent superstites, cum illis familiariter versatur.*

La violente persécution excitée par Chi-hoang-ti (1) fondateur des premiers Tsine, contre les lettres, fit périr la plus

(1) Je parlerai de cette persécution dans un article séparé.

grande partie de ces anciennes histoires, soit générales, soit particulières ; et quoique la persécution n'eût duré que quelques années, les effets en furent tels, que lorsqu'on voulut sous les Hane, successeurs des Tsine, travailler à réparer les pertes que l'on avoit faites, et rassembler les fragmens des anciens livres historiques échappés à l'incendie, on ne put remonter avec une pleine certitude au-delà de l'an 841 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire, au-delà du tems de la fondation du royaume tributaire de Tsine, érigé en faveur des ancêtres de Chi hoang-ti, lequel avoit fait épargner l'histoire particulière de sa famille. Le Tchune-tsiéou de Confucius, contenant une partie de l'histoire des rois de Lou, ne remontoit même que jusqu'à l'an 722 avant J. C; ainsi Ssé-ma-tsiene, qui par l'ordre de l'empereur Vou-ty (1) écrivit vers l'an 97

1 Vou-ty commença en l'an 140, & mourut l'an 87 avant J. C. L'ouvrage de Ssté-ma-tsiene est de l'an 97. Gollet, Concord. chronolog. Sinenſis, MS. p. 21 & lettre de l'an 1731.

avant J. C. la première histoire publiée depuis la persécution, avec le sceau de l'autorité publique, ne fit remonter sa chronologie que jusqu'à l'an 841 avant J. C. et jusqu'au règne de Li-vang, dixième empereur des Tchéou. Pour les tems antérieurs, il se contenta de donner la suite des empereurs telle qu'il la trouva dans le Chi-pene, c'est un livre dont l'auteur ni le tems n'étoient point connus, mais qui contenoit une liste des règnes, à laquelle on ne voit pas que l'on ait rien trouvé à changer depuis.

Ssé-ma-tsiene ajouta des conjectures sur la durée totale de la monarchie depuis Yao, conjectures fondées sur quelques fragmens des anciens livres, et qui ne donnoient tout au plus qu'un à-peu-près; aussi paroît-il que Ssé-ma-tsiene laissoit là-dessus une entière liberté à ses lecteurs. Son ouvrage intitulé Ssé-ki ou Ché-ki est distribué en cinq différentes parties, sçavoir, Ou-ti-pene-ki, histoire des cinq empereurs, Hoang-ti, Tchouene-

hio, Tico, Yao et Chune; la seconde partie est nommée Hia-pene-ki, l'histoire de la dynastie Hia : la troisième est dite Ine-pene-ki l'histoire de la dynastie Ine, autrement Chang : la quatrième nommée Tchéou-pene-ki, contient l'histoire des Tchéou ; enfin la dernière partie contenoit sous le titre de Tsine-pene-ki l'histoire des Tsine et celle de l'établissement des Hane (1). Le Ssé-ki de Ssé-ma-tsiene passé pour un des livres les mieux écrits en chinois. Sous les premiers, Song Pe-yne donna un commentaire sur cet ouvrage, et sous les Tang, Ssé-ma-tchine ou Siao-ssé-ma, l'un des descendans de Ssé-ma-tsiene, publia en un autre conjointement avec Tchang-tchéou-tsié. Sous la dynastie des Ming, deux lettrés donnèrent sous le titre de Ssé-ki-ping-line, une édition de ces deux commentaires, avec des notes.

Pendant que Ssé-ma-tsiene travailloit à son histoire, Kia-y publia celle de Chi-

(1) Notit. Linguæ Sinic. de Prémare, MSS. Not. MS. Gaubil.

hoang-ti et de la dynastie Tsine, mais cette histoire ne fut pas revêtue de l'autorité impériale par l'examen et par l'approbation du tribunal. Sous le règne de l'empereur Ming-ti, qui commença en 58. de J. C. et mourut en 76. Pane-piao, et après lui son fils Pane-cou, eurent ordre de travailler à l'histoire des Hane occidentaux. Le sceptre avoit passé dans une seconde branche de cette famille, qui ayant transporté le siège de l'empire, de Tchang-ngane ville du Chene-si, à Lo-yang dans le Ho-nane, formoit comme une nouvelle dynastie qui prenoit peu d'intérêt à ceux de la branche précédente, et laissoit aux écrivains la liberté de parler des empereurs qui l'avoient composée. L'ouvrage de Pane-cou ne fut achevé qu'après la mort de Ming-ti, mais comme il mourut lui-même avant que d'y avoir mis la dernière main, ce fut sa sœur *Tsao-ta-cou*, femme célèbre parmi les lettrés Chinois, qui fut chargée de la révision et de l'édition, l'ouvrage ne parut

que sous le règne de Ho-ti, après l'examen d'un tribunal établi exprès (1); il porte le titre de Si-hane-chu, histoire des Hane d'occident. Outre cette histoire, Pane-cou avoit composé un ouvrage sur l'ancienne chronologie, il porte le titre de Lu-li-tchi, et se trouve joint avec le Si-hane-chu.

Ma-touane-line dans son Ouene-hiene-tong-cao, histoire de la littérature chinoise, publiée en 1315 (2) et très-estimée à la Chine, porte un jugement assez peu avantageux de Pane-Cou, il le nomme un écrivain sans érudition et sans critique, qui recevoit sans choix et sans examen tout ce que la tradition rapportoit. Ce jugement est sans doute un peu trop rigoureux, mais il peut n'être pas tout-à-fait faux, sur-tout pour la chronologie établie par Pane-cou dans son Lu-li-tchi.

1 Maill. Préf. de l'hist. chin. MS.

2 Gaubil. Notit. MS. chronol. Ouenne-hiene-tong-cao, tom. LXX, c. 191, fol. 15 & 29. Lettre de Gollet, 30, nov. 1733. Lettre de Maila, ibid.

Les difficultés que l'on avoit trouvées dans la compilation et dans l'arrangement des mémoires de l'histoire des Hane occidentaux portèrent l'empereur Chuneti, qui monta sur le trône l'an 126 de J. C., à ordonner que le tribunal commençât dès-lors à mettre en ordre les mémoires de la dynastie régnante, ou de celle des Hane orientaux, mais avec défense d'en laisser rien transpirer au-dehors; et en effet, l'histoire des Hane orientaux ne parut que sous la dynastie suivante, ou sous celle des seconds Tsine qui commença l'an 259 de J. C.: elle avoit le titre de Hane-ki, mais on la trouva si défectueuse et si mal écrite, que l'on chargea Tchine-cheou de la revoir, et d'y faire tous les changemens nécessaires. Lorsqu'on vint à examiner l'ouvrage de Tchine-cheou, on en fut si *mécontent*, qu'on le dégrada de son titre d'historien impérial, pour avoir donné le titre d'*empereur* aux princes de *Ouéy*, et pour avoir traité de rébelles, non

seulement les princes de *Ou*, mais encore les *Heou-hane*, ou ceux de la troisième branche des Hane. Les Ouéy (1) venoient des Tartares To-pa, établis dans les plaines situées au nord et au nord-est de *Pe-king*, entre le 44. et le 49.e degrés de latitude. La Chine avoit été partagée quelque tems entre ces Ouéy, les Ou et les derniers Hane ; mais ceux-ci étant de la famille impériale, étoient regardés comme les seuls empereurs légitimes, et les Tsine, quoique sortis du pays des Ouéy, n'osèrent s'écarter de ce principe.

Les guerres civiles qui troublèrent l'Empire sous les *Tsine*, retardèrent l'exécution des ordres donnés pour travailler à une troisième histoire des *Hane* Orientaux, ainsi elle ne parut que sous les *Souï*, qui commencèrent en 421 à régner sur une partie de la Chine ; il

1 Couplet les nomme Civel. Le nom de *To-pa* signifioit dans leur langue souverain, *terræ dominus* ; ils le changèrent pour le nom chinois *Yuen*, que les *Mongous* donnèrent dans la suite à leur dynastie.

fallut même encore y retoucher avant que de la publier avec l'approbation du tribunal : elle porte le titre de *Heou-hane-chu*, histoire des second *Hane*, et on y joignit, sous le titre de *Sane-coué-chi*, celle des trois royaumes.

Sous le règne de *Ou-ti* premier empereur des *Leang*, *Chine-yo* historien de l'empire, publia en 502 sous le titre de *Tsine-song-tsi-chu*, une histoire des Dynasties *Tsine*, *Song* et *Tsi*, à laquelle il avoit eu ordre de travailler sous les règnes précédens, mais la division de l'Empire entre plusieurs princes différens, l'avoit privé de beaucoup de mémoires; ainsi l'empereur *Taï-tsong* le second des *Tang*, qui commença en 627, et qui ayant soumis tous les royaumes particuliers, avoit donné ordre d'apporter à sa cour les mémoires historiques qui étoient conservés dans les archives de ces royaumes, nomma dix-huit commissaires, soit pour revoir et pour réformer l'ouvrage de *Chine-yo*, soit

même pour écrire de nouveau l'histoire des Dynasties précédentes, s'ils jugeoient que cela fût nécessaire. Ces commissaires se partagèrent en trois bureaux différens, le premier chargé de rassembler et de mettre en ordre les matières, le second d'examiner les dates et de discuter ce qui auroit rapport à la chronologie ou à l'astronomie, et le troisième d'abréger les diverses relations et d'en former un seul corps d'histoire. Cet ouvrage intitulé *Ou-taï-sse-tchi*, mémoires historiques des cinq Dynasties, parut en six cent sept livres. Il contenoit aussi l'histoire des Tartares *Ouéy*, sous le titre de *Pé-ssé*, histoire septentrionale, et celle des princes du royaume particulier de *Tchéou*, sous le titre de *Tchéou-chu*.

Après la Dynastie des *Tang*, qui finit l'an 907, la Chine se trouva successivement occupée par les cinq petites Dynasties, qui ne durèrent toutes ensemble que quarante-trois ans. Les *Song* qui

leur succédèrent en 950, songèrent en 977 à faire continuer l'histoire authentique de l'Empire. Celle des *Tang* parut d'abord sous le titre de *Tang-chu*, comprenant en deux cent vingt-cinq livres, ce qui étoit arrivé pendant les deux cent quatre-vingt-neuf ans qu'avoit duré la Dynastie. On donna ensuite sous le titre de *Ou-taï-sse* l'histoire des cinq petites Dynasties, divisée en cent cinquante livres.

La collection de toutes les histoires authentiques étoit composée d'un si grand nombre de volumes, qu'elle étoit devenue d'un prix excessif, et que son étendue en rendoit l'étude très-difficile; ainsi on pensa à en faire un abrégé méthodique sur le modèle du *Tchune-tsiéou* de Confucius, et du commentaire composé par *Tso-kiéou-ming* sur ces annales. *Ssé-ma-couang* fut celui qui eut le plus de part à cet ouvrage, mais il ne voulut commencer son Abrégé qu'à l'an 425 avant J. C., c'est-à-dire, au

règne de *Hoei-he-ouang* vingt-huitième empereur des *Tchéou*, parce que c'étoit à ce règne que finissoit le *Coué-yu*, espèce de continuation ou de supplément du *Tchune-tsiéou*. L'Abrégé de *Ssé-ma-couang* divisé en deux cent quatre-vingt-quatorze livres, parut sous le titre de *Tsé-tchi-tong-kiene, vrai miroir du gouvernement*. *Liéou-jou* qui avoit travaillé à cet Abrégé avec *Ssé-ma-couang*, pensa que l'ouvrage, pour être complet, devoit remonter jusqu'au commencement de la monarchie, et donner une suite continue de tous les empereurs. Le *Chou-king* ne commençant qu'au règne d'Yao, et ne donnant pas même le nom de tous les empereurs, laissoit ignorer une partie de l'histoire. Pour remédier à ce défaut, *Liéou-jou* publia sous le titre de *Tsé-tchi-tong-kiene-ouay-ki*, une introduction au *Tong-kiene* de *Ssé-ma-couang*, divisée en dix livres. Il ajouta les mots *Ouay-ki*, *histoire du dehors*, dans le même

sens à peu-près que l'on a employé le titre d'*Extravagantes* que portent les Décrétales ajoutées à la première collection. *Liéou-jou* par les mots *Ouay-ki*, vouloit marquer que cet ouvrage avoit été ajouté au *T'ong-kiene* de *Ssé-ma couang*.

La réputation de ce *Tong-kiene* s'est maintenue jusqu'à présent, et cet ouvrage augmenté dans la suite des Abrégés qui furent faits sous les yeux du tribunal, à mesure que l'on publia de nouvelles histoires authentiques; est encore aujourd'hui le seul Abrégé d'histoire qui ait quelqu'autorité. Tout le changement que l'on y a fait, s'est borné à y ajouter une espèce de texte sommaire, duquel les récits historiques sont censés la glose. On donna à ce texte le titre de *Cang-mou*, *la mere* ou *la source de la narration*, et c'est de-là que vient le titre de *T'ong-kiene-cang-mou* que porte aujourd'hui tout l'ouvrage.

Lorsque l'histoire des *Song* eut été

publiée avec l'approbation du tribunal, sous *King-tsong* (1) quatrième empereur des *Yvene* ou *Mogols* issus de *Genghiscan*, on en joignit l'Abrégé au *Tong-kiene*. Comme sous les *Ming* on jugea cette histoire des *Song* défectueuse, *Tchin-tsou* troisième empereur des *Ming* en fit composer une autre, de laquelle on fit aussi un Abrégé pour joindre au *Tong-kiene*; mais à la place du *Ouay-ki* de *Liéou-jou*, on mit à la tête du *Tong-kiene* de *Ssé-ma-couang* le *Tsiene-piene*, ou les annales antérieures de *Kine-lu-siang*, divisées en vingt livres. Cet écrivain n'ayant conservé qu'une partie du *Ouay-ki*, composa son ouvrage de lambeaux du *Chou-king* et des autres livres anciens, dont *Liéou-jou* s'etoit fait une religion de ne rien détacher. Ces lambeaux sont joints les uns aux autres par des supplémens qui en remplissent les vuides. Le *Tsiene-piene* fait aujourd'hui la première partie

1 Il commença de régner en 1312.

du *Tong-kiene*, et le *Ouay-ki* de *Liéou-jou* est devenu si rare, que Gaubil n'a pu le trouver à *Pé-king*, ni par conséquent vérifier quelques citations de ce livre qui se trouvent dans le *Tsiene-piene*; vérification qui seroit cependant importante, pour s'assurer du degré de croyance que méritent certains détails chronologiques et même astronomiques tirés de ce *Ouay-ki*.

Lorsque les *Ming* eurent fait publier l'histoire authentique des *Yvene* ou *Mogols*, on en joignit l'Abrégé avec celui des histoires de *Song*, et ces deux Abrégés forment le *Su-piene* ou la troisième partie du *Tong-kiene-cang-mou*; on n'a point encore publié d'histoire authentique de la Dynastie de *Ming*, et les Annales approuvées ne vont point au-delà de la fin des *Yvene* ou des Tartares *Mogols*. La chronologie suivie dans le *Tong-kiene*, est celle de *Chao-yong*, pour les tems qui ont précédé l'an 841 avant J. C., depuis cette année on suit

la chronologie de *Ssé-mat-siene*, de laquelle on ne s'est jamais écarté.

En 1563, le Lettré *Sié* publia sous le titre de *Kiatze-hoay-ki*, un abrégé chronologique de l'histoire chinoise qui va jusqu'à cette année, et qui est très-estimé à la Chine. La disposition méthodique de cet ouvrage le rend d'une extrême commodité, et j'ai eu lieu de m'en convaincre par la facilité avec laquelle, quelque peu de connoissance que j'aie des caractères, j'ai pu vérifier plusieurs dates dont je n'étois pas assez certain. Cet ouvrage est divisé en quatre tomes qui contiennent cinq parties.

Vers l'an 1660, sous l'empereur *Hoaï-tsong*, on publia sous le titre de *Nienyssé* une collection des différentes histoires authentiques des seize Dynasties. Ce recueil qui forme plus de deux cens volumes, contient les histoires originales dont le *Tong-kiene* est seulement l'abrégé; mais on a ajouté à ces histoires la vie des hommes célèbres, et plusieurs

dissertations sur la géographie, l'astronomie, les rites, la musique, etc. en sorte que ce recueil forme lui seul une bibliothéque presque complète, soit par le nombre des volumes, soit par la variété de ce qu'il renferme.

Malgré toutes les précautions prises pour assurer la certitude et la sincérité de l'histoire chinoise, comme ce sont des hommes qui l'ont écrite et qui ont été chargés de l'examiner, on conçoit qu'elle n'est pas exempte de défauts : la prévention, l'animosité des écrivains dans l'histoire moderne, la crainte de choquer les opinions reçues, et le défaut de critique dans l'histoire ancienne, ont dû sans doute les jetter dans plusieurs erreurs ; mais avec tout cela cette histoire considérée en général, doit passer pour la plus parfaite de toutes celles qui nous sont connues.

Le détail que j'ai donné sur la publication des différentes parties des annales chinoises, est presque tout tiré

de la préface que Mailla a mise au-devant de sa traduction du *Tong-kiene-cang-mou*, et dont il a bien voulu me faire prêter le manuscrit; j'y ai joint diverses circonstances tirées, soit de ses lettres, soit de la notice manuscrite des chronologistes chinois de Gaubil, laquelle m'a aussi été communiquée. J'aurois pu entrer dans un détail encore plus circonstancié, mais j'ai tant de choses différentes à traiter dans ce mémoire, que j'ai cru devoir me borner à ce dont il étoit nécessaire que les lecteurs fussent instruits pour avoir une idée générale de l'histoire dont j'examine l'ancienne chronologie.

ARTICLE II.

Histoire critique de l'écriture chinoise et des livres antérieurs aux Hane, *qui ont servi à établir la chronologie de l'ancienne histoire.*

Ce que j'ai dit dans l'article précédent de la destruction des anciens livres chinois

chinois au tems de *Chi-hoang-ti* et l'usage que je ferai dans la suite de quelques passages des livres échappés en entier ou par fragmens à cette destruction, m'obligent de donner ici une histoire du rétablissement de la littérature chinoise sous les *Hane*, et même d'y joindre une histoire abrégée de l'écriture chinoise en général, de son invention, de ses progrès, et des changemens qui y ont été faits. Je tire cette histoire d'une lettre de Mailla à Etienne Souciet, qui m'a été communiquée par l'ordre de celui qui l'a écrite, et dont il m'a été permis de faire usage, ainsi que de tous les autres mémoires qui m'ont été communiqués (1).

La tradition ancienne et constante des lettrés de la Chine, est que dans les premiers tems l'écriture étoit un art inconnu aux Chinois, et que pour y suppléer en quelque sorte, ils employoient des cordelettes chargées d'un certain

1 Lettre de Mailla, du premier Juin 1735.

nombre de nœuds, qui par leur distance et leurs divers assemblages, servoient non-seulement à rappeler à leur esprit des idées dont ils vouloient conserver le souvenir, mais encore à communiquer ces mêmes idées aux autres hommes instruits des règles de cette espèce d'*écriture*. Les *Quipos* des Péruviens, décrits par l'*Inca Garcillasso*, et qui sont encore en usage parmi quelques nations Indiennes du Chili, nous montrent que cette espèce d'écriture a été long-tems en usage au Pérou. Maïlla assure dans sa lettre, que Confucius parle de ces cordelettes, mais il n'indique point dans quel ouvrage il en fait mention (1).

Les Chinois regardent les *Coua* qui composent l'*Y-king* de *Fo-ki*, c'est-à-dire, ces assemblages de lignes entières

1 C'est dans le *Hi-sse* ou supplément au commentaire sur le livre *Y-king*, que Confucius le dit en termes précis, chap. XIII, art. 13 de la traduction manuscrite de Maïlla : *Antiquiores chordarum nodis .... utebantur ad danda mandata : qui successêre, ... his litteras substituerunt.*

et de lignes brisées auxquels on donne le nom de *Coua*, comme une imitation de cette ancienne écriture, imitation dans laquelle on n'avoit fait que tracer sur des tablettes de *Bambou* la représentation de ces cordelettes. Dans la dissertation sur l'origine de l'écriture, lue en 1716 à l'Académie des inscriptions, j'avois proposé cette idée comme une simple conjecture, et j'ai appris depuis que cette opinion étoit celle des plus habiles critiques chinois, et qu'elle étoit ancienne parmi eux.

L'usage des cordelettes fut établi, selon Mailla, par *Soui-gine-chi*, antérieur à *Fou-hi* ou *Fo-hi*, et celui des Coua inventé par *Fo-hi*, subsista jusqu'au règne de *Hoang-ti*. Ces Coua n'étant composés que de deux traits différens, d'une ligne continue et d'une ligne brisée en deux, il étoit nécessaire de multiplier le nombre de ces traits, pour en former de nouveaux assemblages qui donnoient des caractères où le même

trait se trouvoit répété plusieurs fois ; et dès-lors il étoit très-difficile de distinguer ces caractères les uns des autres. Les Coua de l'Y-king, qui contiennent chacun six traits répétés, ne vont qu'à soixante-quatre, quoique l'on ait épuisé toutes les différentes combinaisons de ces six traits.

Pour remédier à cet inconvénient, Hoang-ti ordonna à son ministre Tsang-kié de chercher quelques autres figures, qui, sans être trop différentes entr'elles et trop difficiles à former régulièrement, fussent cependant assez variées pour que leurs assemblages et leurs combinaisons, faciles à distinguer les unes des autres, pussent fournir autant de caractères différens qu'il seroit nécessaire d'en avoir pour exprimer toutes les idées primitives. Le hazard, disent les Chinois, fit remarquer à Tsang-kié, occupé à cette recherche, les traces qu'avoient imprimées sur un sable ferme et uni des oiseaux de différentes espèces, et ces

traces lui parurent propres à servir de modèle pour les caractères de sa nouvelle écriture. Les Chinois nomment encore les anciens caractère Niao-tsi-ouene, caractères imitant les traces des oiseaux; et quand on examine la plus grande partie de ceux qui nous restent, soit sur les inscriptions, soit dans les premiers dictionnaires, dont je parlerai ci-après, il est difficile de ne pas y appercevoir une grande ressemblance avec ce premier modèle. Dans la dissertation déjà citée, j'avois avancé que l'écriture des Chinois n'avoit point été dans son origine semblable à celle des Égyptiens et des Mexicains, dont les caractères étoient moins les signes des choses que la représentation et la peinture grossière de ces mêmes choses. Je regardois les caractères chinois comme des signes établis arbitrairement pour désigner les choses avec lesquelles ils n'avoient qu'un rapport d'institution. La tradition des critiques chinois est conforme à ce sen-

timent, c'est un point dont je me suis informé avec soin; et parmi les anciens caractères tirés des monumens et envoyés en Europe par Mailla, dont j'ai vu les copies et les ectypes, il y en a bien peu dans lesquels on puisse découvrir une ressemblance, même très-éloignée, avec la figure des choses qu'ils représentent.

Tsang-kié ne porta pas le nombre de ses nouveaux caractères au-delà de cinq cent quarante. Dans un tems où les mœurs étoient simples et les connoissances très-bornées, ce nombre de caractères devoit paroître suffisant pour exprimer toutes les idées. Il le fut en effet jusqu'au règne de Chune, qui monta sur le trône environ trois siècles après Hoang-ti.

Le commerce que les hommes avoient eu entr'eux, l'aggrandissement de l'Empire, la culture que les esprits avoient reçue, la perfection que les arts avoient acquise, tout cela avoit étendu les connoissances et augmenté le nombre des idées; les cinq cent quarante caractères

de Tsang kié n'étoient plus suffisans pour exprimer toutes les idées ; Chune ordonna que l'on travaillât à en augmenter le nombre ; mais soit qu'il eût pris de fausses mesures, soit que ses ordres eussent été mal observés, on ne suivit point dans la formation des nouveaux caractères les règles établies par Tsang-kié, chacun se donna même la liberté d'en imaginer à mesure qu'il en eut besoin ; et comme les inventeurs travailloient séparément et sans se concerter, il arriva que plusieurs caractères très-différens furent destinés à exprimer la même chose, et que l'écriture se chargeant tous les jours de synonymes inutiles et souvent bizarres, devenoit par-là une espèce de chiffre d'autant plus difficile à déchiffrer, que les règles de l'analogie n'y étant pas observées, l'intelligence d'un caractère ne pouvoit conduire à celle d'un autre.

Sous la Dynastie des Tchéou l'empire se trouvant partagé entre un très-grand

nombre de petits souverains qui tendoient tous à l'indépendance, chacun de ces princes, pour se distinguer des autres, non seulement refusa d'adopter les caractères imaginés dans les autres royaumes, mais voulut encore faire aux caractères communs des changemens qui les rendissent propres à son royaume. On voit encore, dit Mailla, sur la montagne célèbre de Taï-chane dans le Chane-tong, les restes de soixante-douze inscriptions gravées sur autant de tables de marbre, par l'ordre de soixante-douze souverains d'autant de petits états tributaires dans lesquels la Chine étoit alors divisée. Plusieurs de ces caractères sont si différens entr'eux, que qui connoîtroit seulement ceux d'une des soixante-douze inscriptions, auroit peine à les reconnoître dans les soixante-onze autres, s'il ne savoit que c'étoit une seule et même inscription répétée sur toutes les tables, il s'en trouve même quelques-uns qui sont aujourd'hui inintelli-

gibles. Mailla a envoyé en Europe un *Spécimen* de ces variétés sur quarante caractères de l'usage le plus fréquent, et ce *Specimen* m'a été communiqué par son ordre..

Suene-ouang, onzième empereur des Tchéou, qui monta sur le trône l'an 827 avant Jesus-Christ, et qui voulut rétablir la subordination dans l'Empire, entreprit d'apporter quelque remède au désordre de l'écriture ; il fit travailler à un caractère auquel il donna le nom de Ta-tchuene, et ordonna qu'il seroit seul employé dans tout l'Empire, mais ses ordres ne furent point exécutés, et les rois tributaires crurent qu'il y alloit de leur dignité de conserver l'écriture particulière à leur pays ; ainsi l'empereur, pour laisser du moins à la postérité un monument de son Ta-tchuene, l'employa pour faire graver sur dix gros cylindres ou tympans de marbre, des vers qu'il avoit composés lui-même. Ces dix tympans ont été considérés de tout

tems comme un des symboles de la dignité impériale, et les fondateurs des différentes Dynasties les ont fait successivement transporter dans le lieu où ils établirent leur cour ; un seul s'est perdu ou brisé dans ces transports et les neuf autres sont encore aujourd'hui à Pé-king dans le Coué-tzé kiéne-ou collége impérial. Plusieurs de ces caractères sont effacés, mais il en reste encore un grand nombre d'entiers. Mailla en a envoyé à Paris, non seulement une copie figurée, avec la traduction en caractères communs, mais encore des ectypes ou empreintes tirées sur les originaux mêmes, et le tout m'a aussi été communiqué. Mailla assure que Confucius se plaint dans le Lune-yu de la confusion de l'écriture et des altérations faites aux anciens caractères, qu'il dit ne plus subsister de son tems. Mailla n'indique point l'endroit du Lune-yu, et dans les deux traductions latines (1) que nous avons

» Celle de Couplet, publiée en 1687, fol. celle de Noël,

de ce livre, je n'ai pu rien apperçevoir de semblable; j'y ai seulement vu que Confucius recommande l'étude des caractères, comme une partie importante de l'éducation des jeunes gens: on lit même dans le Tchong-yong de ce philosophe un passage de Tsou-sou son petit-fils, qui semble formellement opposé à ce qu'avance Mailla. Tsou-sou dit en cet endroit, que l'écriture et la forme des caractères sont les mêmes sous les Tchéou que sous les anciens empereurs, et que c'est à l'empereur seul qu'il appartient de faire des changemens à cette écriture; mais sans doute cela ne se doit entendre que de l'écriture usitée à la cour des Tchéou, et non de celle qui s'employoit dans les royaumes tributaires, car il est visible que Tsou-sou parle en cet endroit, non de ce qui se pratiquoit, mais de ce qui devroit s'observer

en 1711, 4°. Luae-yu, art. 1, n°. 9. Noël, page 84 Couplet, p. 4. Sc. Sini. Lib. 2, pag. 80 & 81, fol. 25, pag. 2, §. 3, fol. 26, p. 1, §. 1. Noël, p. 68, n°. 124 & 125.

pour que l'empire fût bien administré et que les choses se passassent dans l'ordre.

Lorsque l'empereur Chi-hoang-ti, fondateur des Tsine, eut détruit tous les petits royaumes et réuni toutes les provinces sous la même autorité, il pensa qu'il étoit à propos d'abolir toutes ces diverses espèces d'écriture, et d'établir l'usage d'un caractère commun à toutes les provinces, en sorte que l'on ne fût plus obligé de multiplier les traductions d'un même édit, pour le rendre intelligible à tous ceux qui le devoient observer. Il chargea de ce travail également difficile et important, son ministre Lyssé, lui ordonnant de se régler sur le Ta-tchuene de l'empereur Suene-ouang. Ly-ssé associa à son travail Tchao-cao et Hou-mou-king, deux lettrés habiles, et ils commencèrent par choisir dans le Ta-tchuene cinq cent quarante caractères fondamentaux, qu'ils supposèrent semblables, au moins quant à la signification, aux cinq cent quarante carac-

tères primitifs établis par Tsang-kié l'inventeur de l'écriture. Ils jugèrent que ces cinq cent quarante caractères combinés et répétés, pouvoient fournir tous les caractères dérivés dont on avoit besoin pour exprimer toutes les idées exprimables; ce fut de-là qu'ils partirent dans l'exécution de leur dictionnaire, dont les caractères se trouvèrent monter en tout à neuf mille trois cent cinquante-trois, y compris les cinq cent quarante fondamentaux.

Ly-ssé fit traduire, ou (si l'on veut) copier dans son nouveau caractère, les livres de médecine, de divination et d'agriculture, et ceux de l'histoire particulière du royaume de Tsine, c'est-à-dire, de celle des ancêtres de la famille régnante. Il obtint ensuite une défense d'employer aucune autre espèce d'écriture, et enfin un ordre de supprimer tous les anciens livres d'histoire et de morale; ainsi que les recueils concernant les anciennes lois et les anciens ri-

tes; la comparaison que ces livres mettoient les peuples en état de faire entre le nouveau gouvernement et celui des anciens empereurs, n'étant propre, selon lui, qu'à entretenir les esprits dans une disposition prochaine à la rébellion.

L'histoire authentique des Tsine rapporte la requête de Ly-ssé en entier, et date l'ordonnance de Chi-hoang pour la proscription des anciens livres, de la trente-quatrième année de son règne, deux cent treize ans avant J. C. (1). Cette ordonnance ne fut révoquée en forme que la quatrième année de l'empire de Ouene-ti, l'an 175, et elle subsista pendant trente-huit ans, quoiqu'il ne paroisse pas que sous les Hane, qui commencèrent l'an 206, et qui dans la suite favorisèrent les lettres, elle ait dû être observée bien exactement. L'histoire des Tsine écrite par Ssé-ma-tsiene sur les mémoires authentiques de la Dynastie, fut publiée l'an 97 avant J. C., cent seize

1 Régis, differt. MS. page 84.

ans après la proscription des livres, et soixante dix-huit ans après la révocation de l'édit de Chi-hoang, ainsi on ne voit pas que son témoignage puisse être révoqué en doute. Mais c'est là un point auquel je reviendrai dans la suite ; je continue l'histoire des changemens arrivés à l'écriture. Tandis que le ministre Lyssé travailloit à son nouveau caractère, Mon-gtiene, général des troupes de l'Empire, étoit occupé à chercher quelque matière plus commode que les tablettes ou planches minces de Bambou, sur lesquelles on avoit tracé jusqu'alors les caractères avec un bâton trempé dans le vernis. Ces caractères formant une certaine épaisseur sur la tablette (1), avoient quelque ressemblance avec des insectes aquatiques nommés Co-teou-tchong ; cette ressemblance avoit fait donner aux caractères tracés avec le vernis, le nom

1 Les caractères tracés avec le vernis sur la plupart des boîtes qui nous viennent de la Chine, peuvent donner une idée de ces anciennes tablettes.

de Co-teou-ouene, et ce nom s'employe encore aujourd'hui pour désigner d'une manière générale toutes les différentes espèces de l'ancienne écriture usitée sous les trois premières familles.

Les tentatives de Mong-tiene ne furent pas infructueuses ; après plusieurs essais il vint enfin à bout de faire une espèce de papier assez grossier dans son origine, mais que l'on porta par la suite à ce point de perfection que nous admirons dans les papiers de la Chine. Aux bâtons et au vernis, qui ne pouvoient plus servir avec ce papier, Meng-tiene substitua les pinceaux, et un mélange de noir de fumée et de gomme qui compose cette espèce d'encre qui nous vient de la Chine, et dont l'usage est maintenant si commun en Europe parmi les dessinateurs.

La découverte de Mong-tiene fut reçue avec applaudissement, et pour se délivrer dans les bureaux de l'Empire, de l'embarras de conserver les anciens re-

gistres, qui, étant composés de tablettes de Bambou, occupoient une très-grande place, on les fit recopier sur du papier, dans le nouveau caractère que l'on nommoit Tsine-chuene ou Siao-tchuene, écriture de Tsine, et petite écriture, pour la distinguer de l'ancien Ta-tchuene. Les caractères du Tsine-tchuene, composés de lignes courbes et de figures circulaires, ne se traçoient pas aussi facilement avec le pinceau qu'avec les anciens bâtons; pour y remédier, Tsine-miao, l'un de ceux qu'avoit employés Ly-ssé, imagina de donner à ces caractères une figure quarrée, en conservant cependant le nombre des traits, et en leur donnant, autant qu'il étoit possible, la même disposition. Ce nouveau caractère fut nommé Ly-chu, et on permit de l'employer, mais seulement dans les bureaux, et avec défenses d'y faire ni changement ni addition.

Les guerres qui suivirent la mort de Chi-hoang-ti, et la révolution qui plaça

les Hane sur le trône, empêchèrent de tenir la main à cette ordonnance; les gens des bureaux donnèrent au Ly-chu une nouvelle forme qui leur parut plus facile à tracer avec le pinceau, c'est celle que l'on nomme *Kiaï-chu*, qui est encore actuellement en usage, soit pour les bureaux, soit pour l'impression des livres. Malgré la défense de Chi-hoang-ti, on avoit abandonné l'usage du Tsine-tchuene pour prendre celui du Ly-chu et ensuite celui du Kiaï-chu, à cause de leur commodité: le Tchuene couroit risque d'être bientôt entièrement oublié, quoiqu'il fût le modèle de la nouvelle écriture, et que l'analogie des caractères composés y fût beaucoup plus régulière et beaucoup plus sensible que dans le Ly-chu. Au commencement des Hane, Hiu-chine après avoir inutilement tenté de ramener l'usage du Tchuene, voulut du moins empêcher que la connoissance de ce caractère ne périt tout-à-fait: dans ce dessein il publia sous le titre de *Choué-ouene*,

une édition du dictionnaire de *Ly-ssé*, dans lequel il joignit aux neuf mille trois cent cinquante-trois caractères Tsine-chuene, leur traduction dans les caractères Ly-chu et Kiaï-chu. Son dessein réussit, dit Mailla, et le dictionnaire Choué-ouene est encore aujourd'hui la règle qui sert à décider les contestations au sujet de la formation des caractères et de leur analogie, mais le Tchuene n'est plus en usage que pour les cachets et pour quelques titres de livres.

Vers l'an 80 de J. C., quelques lettrés s'avisèrent de faire au caractère Kiaï-chu un nouveau changement qui, sous prétexte d'en rendre la formation plus facile et plus coulante, en confondoit tous les traits, et faisoit disparoître les principes de leur analogie : heureusement pour l'intelligence de l'écriture chinoise, qui seroit devenue par-là une énigme impénétrable, ce caractère nommé Tsao-chu n'a jamais fait une grande fortune, et ne s'emploie plus que dans les signa-

tures des lettres particulières, ou dans les minutes que l'on veut écrire plus rapidement; on s'en sert encore quelquefois pour les préfaces ou pour les notes que les éditeurs ajoutent à d'anciens livres, et j'en ai vu des exemples.

On peut observer en passant, que ce caractère est d'un usage beaucoup plus commun au Japon, et que les essais de l'écriture Japonnoise publiés par *Kempfer*, sont dans le caractère Tsao-chu.

L'empereur *Ling-hoang-ti* vingt-quatrième des Hane, voulant laisser, à la postérité un monument de toutes ces variétés de l'écriture chinoise, fit graver la huitième année de son règne, 175 de J. C. les *King* ou livres authentiques sur quarante-six tables de marbre, dans toutes les sortes d'écritures connues et employées à la Chine, c'est-à-dire, en caractères Ta-tchuene, Siao-tchuene, Li-chu, Kiaï-chu, et même Co-teou-ouene. Pour ce dernier caractère on choisit parmi les soixante-douze espèces du Co-teou-ou-

ene, celle dont il restoit le plus de caractères. Ces quarante-six tables furent placées au-devant du collège impérial à *Loyang*, ville du Honane, où étoit la résidence de Ling-hoang-ti, mais on ne sait plus aujourd'hui ce qu'elles sont devenues.

Ce détail montre, selon Mailla, que le nombre des caractères, ancien et suffisant pour l'usage, ne va pas au-delà de neuf mille trois cent cinquante-trois, ou tout au plus de dix mille cinq cent seize, en comprenant les additions anciennes faites aux caractères du Choué-ouene. Ce nombre, continue-t-il, renferme tous ceux des anciens livres et ceux dont on peut avoir besoin pour écrire sur toutes sortes de matières; aussi les plus habiles lettrés ne connoissent-ils guères plus de huit ou dix mille caractères. Si le nombre en a été si prodigieusement augmenté dans la suite, ç'a été presque toujours le caprice et l'envie de se singulariser, beaucoup plus que le besoin, qui en ont fait inventer de nouveaux.

Dans le tems des premiers Hane, un seul lettré (1) glissa dans ses ouvrages, qui avoient beaucoup de célébrité, plus de cinq cens caractères absolument nouveaux, uniquement pour avoir le plaisir d'être consulté sur leur signification; son exemple a été suivi par d'autres lettrés, et c'est là une des causes de ce grand nombre de caractères synonymes qui sont dans l'écriture chinoise. La différence des sectes religieuses en a été une autre source encore plus abondante. Les Tao-tzé ou disciples de Lao-kiune, ayant des idées différentes de celles des lettrés de la Secte de Confucius, crurent ne devoir point employer les caractères dont ils se servoient; ainsi ils en inventèrent de nouveaux, et firent à ceux qu'ils conservèrent, des changemens souvent très-considérables. Le Fou-kou-piene et le Yu-piéne-kiaï-y, anciens livres des Tao-ssé, sont écrits dans ces caractères particuliers à leur secte.

1 Nommé Yang-yon; il rassembla dans la suite tous ces caractères en un seul volume.

Les Ho-chan ou Bonzes, adorateurs de *Foé* ou *Fo*, introduisirent encore un plus grand nombre de nouveaux caractères ; et dans le Cong-cane-cheou-kine, ouvrage publié en 910 de J. C., avec l'approbation de Tchi-couang, supérieur général des Bonzes ou Ho-chang, on assure que l'écriture chinoise est redevable à leur secte de vingt-six mille quatre cent trente caractères, et ce nombre s'est encore bien augmenté depuis ce tems-là.

Le commerce avec les étrangers du *Si-yu* ou de la Tartarie occidentale et du Thibet, procurant de nouvelles connoissances et de nouvelles idées aux Chinois, ils eurent besoin d'imaginer de nouveaux caractères pour les exprimer, et dès le tems de *Ho-ti*, quatrième empereur de la dynastie des Hane orientaux, Pane-chao, frere de Pane-cou, ayant porté les armes chinoises jusque sur les bords du Si-haï ou de la mer Caspienne, (mer occidentale), le nombre de ces nou-

veaux caractères se trouva tel, que l'on en forma un volume intitulé Lune-ki-chu.

Les acquisitions que faisoit tous les jours l'écriture chinoise, étoient rarement de cette espèce ; ainsi loin de l'enrichir, elles ne servoient qu'à l'embarrasser par une multiplication infructueuse du nombre des caractères synonymes, et qu'à en rendre l'étude presqu'impraticable. Pour y remédier, l'empereur Ginetsong ordonna de faire un examen de ces nouveaux caractères, et de les assujettir du moins à l'analogie du Choué-ouene ; l'ouvrage ne fut achevé que quarante ans après. Ssé-ma-couang qui y avoit mis la dernière main, présenta à l'empereur un dictionnaire composé de cinquante-trois mille cent soixante-cinq mots ou caractères, tous formés régulièrement sur le modèle du Choué-ouene ; mais dans ce nombre il y en avoit vingt-un mille huit cent quarante-six qui n'étoient que des synonymes de quelques-uns

uns des trente-un mille trois cent dix-neuf autres caractères. « Aussi ajoute » Mailla, le Tse-tue-pou, dictionnaire » composé sous la dynastie précédente, » ne contient-il que trente-trois mille » trois cent quatre-vingt-quinze caractères, et après avoir vu ce détail, il » sera facile de concilier les différens » témoignages sur le nombre des caractères chinois : ceux qui n'en comptent » que trente à quarante mille, parlent » des caractères formés régulièrement et » reçus de tout le monde ; et ceux qui » en comptent jusqu'à quatre-vingt mille, » comprennent dans ce nombre tous les « différens caractères qui se trouvent dans » les livres des écrivains de toutes les » sectes, et même les caractères hazardés qui n'ont point été adoptés dans » l'usage général. »

Cette histoire de l'écriture chinoise m'a paru nécessaire pour faciliter l'intelligence de ce que j'ai à dire dans la suite de cet article ; elle contient d'ailleurs des

détails tellement circonstanciés sur un point de littérature qui n'a point été encore assez éclairci, que j'ai cru qu'on la verroit avec plaisir, quand même elle n'auroit aucun rapport avec mon objet principal. J'avouerai même que l'ayant jugée propre à confirmer le sentiment que j'avois proposé autrefois sur l'origine de cette écriture, en même tems qu'elle servoit à corriger beaucoup d'erreurs de détail dans lesquelles j'étois tombé faute de mémoires suffisans, j'ai pensé qu'il me seroit perms de profiter de l'occasion qui se présentoit, pour corriger moi-même mes propres méprises.

Je vais passer à l'histoire critique des *King* et des anciens livres chinois qui ont servi aux historiens; mais on me pardonnera si je m'arrête encore un moment pour parler d'un dictionnaire chinois d'une espèce particulière, qui devroit, ce me semble, être plus connu qu'il ne l'est en Europe, c'est le *Si-iu-ell-mo-tse*, dictionnaire chinois fait par

les premiers missionnaires, dans lequel on a ajouté aux caractères chinois la prononciation en caractères européens, et qui est tellement estimé des chinois mêmes, que l'on cite son autorité dans quelques-uns des dictionnaires où l'on marque la prononciation suivant la méthode bizarre et embarrassée des Grammairiens chinois.

Les King, c'est-à-dire les livres authentiques des Chinois, ceux qui sont en même tems la règle des opinions sur les mœurs et le fondement de toutes les traditions historiques, sont ceux dont j'entreprends de donner une histoire critique très-abrégée, d'après les savantes dissertations manuscrites de Régis, missionnaire en Chine. Ces dissertations sont un ouvrage rempli d'une infinité de choses curieuses et importantes, soit par rapport à la littérature, soit par rapport à la philosophie chinoise; et quoique je n'en aie encore vu qu'une partie, je crois pouvoir assurer qu'il est peu d'ouvrages où l'on trouve autant d'érudition, d'exacti-

tude et de saine critique jointes ensemble.

Le nom de King donné à ces livres peut se traduire, selon Régis, par celui d'*immuable* ou de *fixe*, et désigne que ces livres sont le fondement et la règle invariable de la doctrine. Le caractère chinois que l'on prononce King, signifie à la lettre, selon Prémare (1), la chaîne d'un Tisserand; et pris figurément il a le sens que lui donne Régis après les Chinois. Par une semblable figure le caractère Oué-y; qui signifie la trame d'une étoffe, s'emploie pour signifier une *glose*. Ce nom de King ne convient à la rigueur qu'aux quatre ouvrages suivans, savoir 1.° au livre Y-king, c'est-à-dire, au texte des Coua regardé comme un ouvrage de Fo-hi; et aux commentaires de Ouene-ouange, de Tchéou-cong et de Confucius sur cet ancien monument; 2.° au Chi-king ou recueil d'anciennes poësies publiées par Confucius; 3.° au Chou-king ou à l'extrait de l'histoire an-

1 Differt. MS. de Prémare.

cienne, fait par le même écrivain; 4.° enfin au Li-ki ou livre des rites, qui n'étant plus qu'une compilation de divers fragmens de l'ancien livre des rites et de plusieurs traités de morale beaucoup moins anciens, n'a pas sa même autorité dans toutes ses parties. On compte néanmoins jusqu'à treize ouvrages qui portent le nom de King, ils composent le recueil authentique des King publié en 641 sous le titre de Chesane-king, les treize King, par le tribunal du Che-ling-co ou collège impérial, sous la direction de Cong-ine-ta descendant de Confucius, par les ordres et avec l'approbation de l'empereur Taï-tsong.

Le premier de ces treize King est le Tchéou-y, c'est-à-dire, le fragment de Fohi, avec tous les anciens Commentaires publiés sous cette table énigmatique, savoir 1.° celui de Ouene-ouang, 2.° celui du prince Tchéou-cong son fils, 3.° les deux commentaires publiés par Confucius sous les titres de Touene et de

Siang, ce sont des interprétations des deux précédens ; 4.° enfin cinq petits traités du même Confucius, mais qui semblent n'être que des recueils qu'avoient fait ses disciples, de plusieurs choses qu'ils lui avoient ouï dire. C'est dans un de ces traités (1) que Confucius parle des rois antérieurs à Hoang-ti.

Le second King est le livre historique, le Chou-king compilé par Confucius dans son recueil : on lui donne le titre de Chou-king, par la raison que l'on verra dans la suite, car je reviendrai plus d'une fois à cet ouvrage. Le Chou-king divisé en quatre livres, comprend plusieurs ordonnances et plusieurs instructions des empereurs chinois depuis Yao, jusqu'à Ping-vang, treizième de la dynastie Tchéou, qui mourut l'an 714 avant J. C.

Le troisième King est le livre des vers, on le nomme Mao-chi, les vers de Mao, du nom de celui qui en publia le Manuscrit authentique retrouvé après la persécution. Ce recueil contient trois cent cin-

1 Dans le Hissé.

quante cantiques ou pièces de vers, distribués en quatre parties et en dix livres ou sections. Il y a fort peu de ces cantiques qui soient certainement antérieurs aux Tchéou, c'est-à-dire, au XII.e siècle avant J. C., mais tous sont antérieurs au VI.e siècle avant cette ère.

Le quatrième des treize King est le Li-ki ou livre des Rites, qui contient plusieurs traités différens; quelques-uns en ont été séparés pour faire ce que l'on nomme les cinq livres, dont Noël, Jésuite a donné une traduction complète, car celle de Couplet n'en contient que trois. Ces livres sont le Ta-hio et le Tchong-yong de Confucius, auxquels on a joint le Lune-yu de Tsou-sou, son petit-fils; le Hiao-king de Tsong-tzé, disciple de Confucius, et l'ouvrage de Mengtzé, disciple de Tsou-sou.

Les différens traités qui forment la collection appelée Li-ki, montent au nombre de quarante-neuf.

Le Tchune-tsiéou de Confucius forme

le cinquième des treize King. J'ai déjà parlé de ce livre, et j'en parlerai encore souvent.

Le Y-li et le Tchéou-li, deux traités séparés sur les Rites, mais qui ont assez peu d'autorité, forment le sixième et le septième King. Le huitième est le commentaire historique de Tso-chi, contemporain de Confucius, sur le Tchune-tsiéou. Les commentaires de Cong-ouang et de Cou-leang sur le même livre, forment le neuvième et le dixième King; le onzième est le Hiao-keng, *filias observantia*, de Tseng-tzé; le douzième est le Lune-yu des disciples de Confucius, avec l'ouvrage de Mengtzé; enfin le treizième King est le Eull-ya, fragment d'une espèce de Vocabulaire ou d'*Indiculus universalis*, antérieur aux Hane, et au moins du tems des Tsine.

Tous ces livres avoient été compris dans la proscription du tems de Chi-hoang-ti, à l'exception seulement du texte de l'Y-king, qui servant à l'usage d'une espèce

de divination, avoit été épargné. Les exemplaires de ces livres proscrits périrent presque tous, il ne se sauva que des fragmens ou des copies mutilées en grande partie. Le Chi-king, l'ouvrage de Tso-chi ou Tso-kiéou-ming, et celui de Mengtzé, sont presque les seuls qui soient venus jusqu'à nous tout entiers.

Je suppose, comme on le voit, avec les Chinois, non-seulement la réalité de la persécution excitée contre les anciens livres au tems de Chi-hoang-ti, mais encore que cette persécution a eu pour les lettres des suites aussi fâcheuses que le disent ces mêmes chinois. Je sais qu'en europe on a voulu révoquer ce fait en doute il y a quelques années, ou du moins soutenir que les suites n'en ont pas été si considérables. On peut parler ainsi en europe, où presque personne n'est instruit de ces détails; mais à la Chine une telle opinion seroit assez mal reçue : nier la certitude de ce fait dans ce pays-là, ce seroit nier en France celle de

nos Croisades, ou même celle de nos guerres de la Ligue et du massacre de la St. Barthélemi, sur le seul prétexte que ces choses ne paroissent pas vraisemblables. Le fait de la destruction des livres est rapporté tout au long par Ssé-ma-tsiene dans son histoire des Tsine, composée sur les mémoires authentiques de la dynastie, et publiée cent seize ans après l'édit de proscription, dans un tems où tout l'empire ressentoit et déploroit les pertes que la littérature avoit faites alors, et où l'on étoit occupé, par les ordres de l'empereur, à rechercher de toutes parts les lambeaux et les fragmens des anciens livres échappés à la rigueur de la persécution. Ssé-ma-tsiene rapporte l'ordonnance de Hoang-ti, et le mémorial présenté pour l'obtenir. L'histoire authentique des Hane nous apprend qu'il fut nécessaire de révoquer cette ordonnance par un édit conforme, et elle nous apprend la date de cet édit, qui fut donné par l'empereur Vene-ti, la qua-

trième année de son règne, l'an 175 avant Jesus-Christ, et quatre-vingts ans au plus avant la publication de l'histoire de Ssé-ma-tsiene.

J'avouerai qu'à considérer l'état où sont actuellement les lettres à la Chine depuis l'invention du papier et de l'imprimerie, cette destruction des anciens livres peut paroître une chose incroyable, mais il faut convenir qu'au tems de Chi-hoang-ti la littérature chinoise devoit être dans un état bien différent; l'Empire étoit divisé depuis plusieurs siècles entre un grand nombre de petits souverains occupés uniquement à s'entre-détruire, ce tems n'a point d'autre nom dans l'histoire chinoise que celui de guerres civiles, Tchéné-coué (1). On conçoit aisément qu'au milieu de ces guerres qui désoloient toutes les provinces de l'Empire, les lettres étoient assez peu cultivées : la diversité des caractères, qui n'étoient plus les mêmes dès que

1 A la lettre, *bellantia regna*.

l'on passoit d'un royaume à l'autre, empêchoit les exemplaires d'un même livre de se répandre, chaque exemplaire ne pouvoit être lu que dans une petite étendue de pays; ainsi pour multiplier les copies d'un même livre, il falloit que ces copies devinssent des traductions différentes: d'ailleurs, les MSS. composés de tablettes de Bambou, ne pouvoient se multiplier qu'avec de grands frais, ils devoient être d'un volume très-embarassant à transporter et encore plus à cacher, depuis la défense de Chi-hoang-ti; chaque feuillet d'un livre étant une planche, on conçoit quelle place occupoit alors le plus petit volume d'à-présent. Au reste, dans un fait constaté par le témoignage unanime de tous les écrivains chinois, il n'est pas question de raisonner sur le plus ou sur le moins de possibilité par rapport à notre façon de penser, mais seulement sur la validité du témoignage des écrivains chinois, et j'espere qu'après avoir vu ce que je vais rap-

porter d'après Régis, sur l'histoire critique des anciens livres chinois, surtout de ceux qui ont servi à l'histoire des trois premières Dynasties, on n'aura plus de scrupules sur cet article.

Histoire critique du CHOU-KING.

Le Chou-king de Confucius étoit un des anciens livres que le ministre de Chi-hoang-ti avoit le plus à cœur de supprimer, parce qu'il étoit rempli de discours et d'instructions des anciens princes, où l'on établissoit des règles de gouvernement absolument opposées au despotisme absolu que Chi-hoang-ti vouloit introduire. Ssé-ma-tsiene (1) nous apprend que l'ouvrage de Confucius étoit divisé en cent chapitres ou articles, extraits d'une collection immense distribuée en trois mille trois cent trente traités ou chapitres, et que l'on nommoit Chang-chou, l'ancienne histoire, pour le dis-

1 Ssé-ma-tsiene au chap. 61, fol. 3 du Ssé-ki, Différt. MS. de Gollet, p. 13.

tinguer du Chou-king de Confucius (1). Ce philosophe avoit choisi dans cet immense recueil ce qu'il avoit jugé de plus propre à instruire les princes et les peuples de leurs devoirs réciproques, les changemens qu'il y fit se bornèrent à en corriger ou à en retrancher quelques mots; de-là vient qu'on y apperçoit encore, au jugement des critiques chinois, toute la variété de style qui doit se trouver entre des pièces écrites par différentes personnes et dans des siècles différens; les maximes et les principes de morale répandus dans cet ouvrage sont cependant les mêmes partout, et concourent à former le même système, c'est à cela que s'étoit sur-tout attaché Confucius dans le choix qu'il avoit fait de ces cent pièces. L'autorité de ce livre devoit être très-grande à la Chine dès le tems de ce philosophe, car dans ses ouvrages et dans ceux de ses disciples, c'est avoir établi un prin-

(1) Régis Differt.

cipe de morale ou de politique, que de l'avoir appuyé sur un passage du Chou-king.

Dès le commencement des Hane, ou du moins aussi-tôt qu'ils se trouvèrent un peu tranquilles, on s'attacha à réparer les pertes que la littérature avoit faites pendant la persécution, et on rappela les Lettrés qui avoient échappé aux édits portés contr'eux. Le Chou-king fut un des livres que l'on fit chercher avec le plus de soin, mais les ordres de Chi-hoang-ti avoient été trop bien exécutés, on ne put en découvrir d'abord aucune copie; on apprit cependant au bout de quelques années, et sous le règne de Vene-ti, celui-là même qui révoqua l'ordonnance de Chi-hoang-ti, que dans une ville qui est maintenant la capitale du Chanetong (*Tsi-nane-fou*), un vieux Lettré appellé Fou-seng récitoit, de mémoire et expliquoit vingt-huit chapitres du Chouking de Confucius, qu'il avoit appris par cœur dans sa jeunesse.

L'empereur pensa à le faire venir à sa cour (1), mais l'âge et les infirmités de Fou-seng le mettant hors d'état de faire le voyage, on députa vers lui deux membres du tribunal des Rites, nommé alors Taï-tchang, et maintenant Li-pou; ils écrivirent sous sa dictée les vingt-huit chapitres qu'il avoit retenus. Il ne parloit que le jargon de sa province, et il articuloit même assez mal, ainsi il y avoit plusieurs termes dont les députés ne pouvoient s'assurer d'avoir compris le vrai sens; on reconnut même dans la suite qu'il avoit mal divisé les chapitres, et que de sept il n'en avoit fait que trois (2).

A ces vingt-huit chapitres on en ajouta un vingt-neuvième (3), qu'une

1 La cour résidoit à Si-gnne-fou dans le Chensi, à plus de cent cinquante lieues de Tsinane-fou.

2 Rég. Differt. p. 87, Fou-seng avoit confondu le premier & le second de la premiere partie, les neuvième, dixième & onzième de la troisième, & il avoit mal-à-propos joint en un seul le onzième & le vingt-quatrième chapitre de la quatrième partie.

3 Ce chapitre est le vingt-neuvième de la quatrième,

jeune fille du Ho-nane récitoit par cœur, l'ayant appris d'un vieillard pendant son enfance. Ce dernier fait étoit arrivé sous Vou-ti ; et soixante-treize ans au moins après l'édit de Chi-hoang-ti, on rassembla encore les fragmens de dix à douze chapitres du Chou-king, retrouvés de la même manière, et la Collection divisée en quarante-un chapitres, fut déclarée authentique par le collège impérial ou par le Ché-ling-co, établi vers l'an 140 avant J. C. par l'empereur Vou-ti, après quoi on s'occupa dans ce tribunal à en publier des explications. Les disciples de Fou-seng en faisoient autant dans le Chane-tong, et ils fondèrent trois écoles qui subsistèrent pendant près de cinq cens ans. On connoit la suite de ceux qui présidèrent à ces écoles.

Les hazard fit enfin découvrir un ancien manuscrit du Chou-king, dans le tems que l'on n'espéroit plus d'en trou-

partie. Ce fait se trouve dans la préface du commentaire de Cong-ngane-coué, duquel je parlerai ci-après. Differt. manuscrite de Regis, p. 85.

ver. Le détail de cet événement se trouve rapporté avec les mêmes circonstances essentielles, dans l'histoire authentique des Hane et dans les écrivains de l'histoire littéraire, car cette histoire littéraire a été traitée avec beaucoup de soin et de méthode par les Chinois. On le trouve aussi indiqué dans une requête que Cong-yene descendu de Confucius et petit-fils de Cong-ngane-coué qui eut part à la découverte, présenta à l'empereur Tching-ty, qui régna depuis l'an 31 jusqu'à l'an 6 avant J. C. Voici ce détail.

Le vice-roi du pays de Lou dans le Chane-tong, ayant donné ordre de réparer l'ancienne maison de Confucius, dont le nom et la mémoire étoient dès-lors très-respectés, on trouva dans l'épaisseur d'un vieux mur plusieurs livres qui y avoient été cachés au tems de la persécution, et entr'autres un exemplaire complet du Chou-king. Ces livres avoient été extrêmement maltraités, soit

par l'humidité du lieu, soit par les insectes, qui, comme on le sait, percent à la Chine et aux Indes les bois les plus durs; ils étoient d'ailleurs écrits dans le caractère Kiao-téou ou tortu, la plus difficile à déchiffrer de toutes les anciennes écritures chinoises.

Heureusement il se trouva dans la famille même de Confucius un homme capable de surmonter ces difficultés, ce fut Cong-ngane-coué onzième descendant de ce philosophe; il étoit fils de Cong-tchong homme considérable dans la province, et qui par son mérite avoit obtenu le titre de Péou-tching-héou, *Perfectus omes*, titre qui dans la suite a été affecté au chef des descendans de Confucius, dont la famille subsiste encore aujourd'hui, et prouve une noblesse de plus de deux mille deux cens ans(1). Cong-ngane-coué s'étoit appliqué

1 La famille de Confucius étoit descendue de Ti-ye, vingt-septième empereur de la dynastie des Chang, & elle remontoit par une suite de quarante-cinq générations, jusqu'à Hoang-ti, selon la tradition des Chinois; à quoi

de bonne heure à l'étude des anciens caractères et de ce qui restoit de fragmens des anciens livres ; il avoit été prendre des leçons de Fou-seng, et avoit une copie de ses vingt-huit chapitres du Chou-king ; de-là il avoit été sous Chine-cong étudier le Lou-chi, recueil des anciens cantiques du royaume de Lou, rassemblés par Léou-kiéou-pé, pour tenir lieu du Chi-king cité si souvent et avec tant d'éloges par Confucius, car ce Chi-king n'étoit pas encore retrouvé.

Malgré tous les obstacles que Cong-ngane-coué rencontra dans l'exécution de son dessein, il vint à bout de déchiffrer et de transcrire cinquante-huit chapitres de ce manuscrit du Chou-king, ainsi que le Lune-hiu et le Hiao-king qui s'étoient trouvés au même endroit.

si l'on ajoute soixante-sept autres générations depuis Confucius jusqu'à celui de ses descendans qui jouissoit en 1683 des droits honorifiques accordés à la famille de ce philosophe, on aura un exemple singulier & peut-être unique, d'une noblesse continuée pendant plus de quatre mille ans sans interruption.

Ces cinquante-huit chapitres que copia Cong-ngane-coué, étoient ceux sur lesquels il n'avoit aucune difficulté, car il ne voulut point se hazarder à traduire ceux qui étoient trop corrompus, ou desquels il n'étoit pas absolument sûr d'avoir pris le sens. Parmi ces cinquante-huit chapitres il n'y en avoit, à proprement parler, que seize de nouveaux; les vingt huit chapitres de Fou-seng en formoient trente-trois, au moyen de leur véritable division rétablie par le manuscrit. La conformité des quarante-deux chapitres du manuscrit avec ceux que l'on avoit déjà, garantissoit la fidélité de la traduction des seize nouveaux. Cong-ngane-coué ayant présenté sa traduction au collège impérial, eut ordre d'y ajouter une préface générale, et de mettre de courts argumens à la tête de chaque chapitre.

Dans sa préface, après avoir dit que Confucius avoit consulté avec soin le Fene-tiene ou les anciens registres des

ni Ssé-ma-tsiene, ni les anciens commentateurs du Chou-king du tems des Hane, ne paroissent point avoir vu de copie entière du Chang-chou, et le même fait est confirmé par la préface de Cong-yne-ta sur le Chou-king dans l'édition authentique de Che-sang-king, publiée en 641 de J. C.

L'empereur Tching-ti, qui commença l'an 32 avant J. C., donna ordre à Leou-kiang, président du Ché-ling-co ou collège impérial, de faire avec son tribunal une sévère critique de tous les livres retrouvés depuis le commencement des Hane, de rejetter tous ceux qui seroient supposés, de marquer ceux dont l'antiquité pourroit être douteuse, et de publier un Catalogue des livres dont l'authenticité seroit indubitable. L'ardeur avec laquelle on s'étoit porté à la recherche des anciens livres, en avoit fait recevoir plusieurs qui étoient ou des ouvrages supposés par des faussaires, ou du moins des écrits remplis de fables

et

et de maximes dangereuses, composés pour des ignorans, et par des hommes peu instruits, auxquels par conséquent leur ancienneté ne devoit donner aucune autorité. Parmi ces livres, il y avoit deux Chou-king; celui de Tchang-pa, contenant deux cent quarante chapitres distribués en seize volumes, étoit donné comme un fragment de l'ancien Chou-king abrégé par Confucius: le second Chou-king, publié par Leou, sous le titre de Ou-hing-tchi-ene, étoit une édition de celui de Fou-seng, mais extrêmement amplifié, et auquel on avoit ajouté beaucoup de rêveries touchant les cinq élémens chinois et leurs propriétés.

Le Chang-chou de Cong-ngane-coué et les autres écrits tirés du manuscrit, furent placés par Leou-kiang dans la seconde classe du catalogue, au rang des ouvrages dont l'authenticité pouvoit être encore révoquée en doute, quoiqu'on ne pût refuser de les recevoir pour des ouvrages véritablement anciens et d'une

bonne doctrine. Cong-yene, petit-fils de Cong-ngane-coué, blessé de la décision de Leou-kiang, présenta une requête à l'empereur pour lui demander que la décision fût réformée : après avoir répété dans son mémorial une partie des faits rapportés dans la préface de son *Ayeul*, qu'il assure avoir vécu sous l'Empire de Ou-ti, et après avoir rendu compte du travail que demanda le déchiffrement du manuscrit écrit en caractères Kiao-teou (1), il passe à la raison qui empêcha son édition du Chou-king d'être déclarée l'édition authentique de ce livre, c'est, dit-il, qu'il régnoit alors une doctrine superstitieuse, de laquelle on préféroit les livres à ceux des anciens, et dont les principes étoient détruits par la doctrine du Chou-king (2) : *Dominabantur malæ artes earumque libri..... invaluerant à tempore* TSINE-TCHAO (3) *pravæ*

1 Il leur donne ce nom.

2 Régis dissert. MS. pag. 91, addc p. 88. ex Hio-tong-cao.

3 Dynastie Tsine.

sectæ et magicæ ac superstitiosæ artes.

Ce sont les principes des Tao-ssé et de la secte de Lao-kiune, que Cong-yene a ici en vue, de cette secte que nos missionnaires appellent celle des *Sorciers.* Ils avoient beaucoup de crédit sous l'empereur Vou-ti, et l'histoire nous apprend les extravagances auxquelles ils engagèrent ce prince, d'ailleurs très-sage et très-habile, par l'espérance qu'ils lui donnoient de trouver le breuvage de l'immortalité, et par la promesse qu'ils lui firent de rappeler à la vie la plus chérie de ses femmes que la mort lui avoit enlevée. La secte de Confucius ou le Iu-kiao, et celle de Lao-kiune, sont extrêmement opposées entr'elles. Cong-yene remontre encore dans cette requête, que Taï-ching l'éditeur du Li-ki, ayant ajouté à ce livre, pour en grossir le volume, plusieurs ouvrages de Confucius et de ses disciples, qui n'en faisoient point partie, comme le Lune-yu et le Kia-yu, les écrits de Tsu-su, ceux de

Mong-co ou Mengtzé, et ceux de Sune-tsing, Leou-kiang (1) avoit ordonné qu'ils seroient retranchés du Li-ki, mais que n'ayant rien statué de plus, il arrivoit de-là que le Kia-yu qui étoit le fondement de la doctrine de Confucius, se trouvoit exclus du nombre des livres authentiques (encore aujourd'hui le Kia-yu n'a pas la même autorité que les autres écrits de Confucius).

La requête fut admise par l'empereur, et Leou-kiang eut ordre d'y avoir égard dans l'édition authentique des livres vraiment canoniques que l'on préparoit. La mort de l'empereur Tching-ti arrivée la septième année avant l'ère chrétienne, et celle de Leou-kiang qui la suivit de près, dérangèrent l'exécution du projet, et les troubles qui s'élevèrent bientôt après dans l'Empire, le firent absolument perdre de vue.

Cependant la requête de Cong-yene ayant fait faire attention au mérite de

1 Lib. Sententi. Domestici sermones.

l'édition de Cong-ngane-coué, les copies et les extraits s'en multiplièrent peu après, et sous les Tsine, l'an 292 (1) de J. C. on en fit placer un exemplaire dans la bibliothèque impériale. Deux siècles après, en 484, l'empereur Kiene-vou-ti, de la Dynastie des Tsi, ordonna que cette édition du Chou-king seroit expliquée dans le collège impérial et dans les autres écoles, comme la seule authentique, et depuis ce tems-là l'édition de Fou-seng a été absolument abandonnée.

Ce détail m'a paru propre à donner une idée générale de la conduite qu'ont tenue les Chinois dans l'examen des anciens livres qui furent retrouvés après la persécution. Il prouve d'ailleurs la réalité des effets de cette persécution; et la préface de Cong-ngane-coué, ainsi que la requête de Cong-yene, toutes deux présentées à l'empereur dans un tems peu éloigné de la persécution, ne nous permettent pas de croire que l'on

1 La seconde an. de Hoei-ti.

en eut alors une autre idée que celle qui nous est donnée par les historiens des Tsine et des Hane. On voit encore par-là combien les lettrés du collège impérial étoient en garde contre les livres que l'on publioit comme ayant été retrouvés depuis peu, et avec quel scrupule ils les examinoient. Malgré tous les caractères d'authenticité dont le manuscrit de Cong-ngane-coué paroissoit revêtu, il ne fut placé que dans la seconde classe, parce que l'interprétation des anciens caractères dans lesquels il étoit écrit, pouvoit à la rigueur, être regardée comme conjecturale. Pour s'assurer de l'authenticité d'un manuscrit, les lettrés vouloient deux choses, 1°. que l'on connût par une tradition constante ceux par les mains desquels il étoit parvenu jusqu'à leur tems; 2.° que ceux qui avoient conservé le MS. eussent été aussi en état d'en transmettre l'intelligence à ceux qui le recevoient d'eux. Les dissertations de Régis fournissent les

preuves de ce que j'avance, et j'en rapporterai encore quelques exemples au sujet des autres livres. Après cela on sera moins surpris de voir que lors de la découverte du Tsou-chu, de cette chronique antérieure aux Tsine, déterrée vers l'an 265 de J. C. (1), le tribunal d'histoire, quoique persuadé en général de l'ancienneté du manuscrit, refusa d'en adopter la chronologie. A la rigueur et absolument parlant, ce manuscrit inconnu jusqu'au tems de sa découverte, pouvoit avoir été fabriqué par quelque faussaire; d'ailleurs le caractère dans lequel il étoit écrit, n'étant plus usité alors, l'interprétation que l'on en avoit faite, pouvoit n'être fondée que sur des conjectures. Ces scrupules, qui n'étoient pas assez forts pour les porter à rejetter absolument le Tchou-chu, devoient suffire dans leurs principes, pour les empêcher d'en adopter la chronologie.

(1) J'en ai parlé dans ma première dissertation, & j'en ferai un grand usage dans cet écrit.

LE CHI-KING.

Le Chi-king ou le livre des Odes, étoit avec le Chou-king, un des ouvrages dont Confucius faisoit le plus de cas. Dans les livres qui nous restent de lui et de ses disciples, on le cite souvent, et toujours avec de très-grands éloges. On donne ce nom de Chi-king à un recueil de trois cent cinquante odes ou cantiques qui se chantoient dans les sacrifices et dans les assemblées publiques, soit à la cour des empereurs, soit dans les provinces. Lu-ssé Colao-ou, premier ministre sous les Tchéou, avoit publié une ample compilation de ces cantiques, parmi lesquels Confucius en choisit trois cent cinquante, qu'il crut les plus propres à porter les hommes à la vertu et à les instruire de leurs devoirs. Ce recueil est de quelqu'importance pour la chronologie, en ce qu'il nous a conservé la date précise d'une éclipse de soleil (1) que le calcul astronomique con-

1 Le 5 sept. de l'an 776, sous le règne de Yeou-vang.

firme pleinement, mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Ce livre fut enveloppé dans l'incendie général sous Chi-hoang-ti ; on le crut totalement perdu au commencement des Hane, et pour y suppléer on forma différens recueils des cantiques conservés dans les provinces. J'ai déjà parlé du Lou-chi-ou recueil des cantiques du royaume de Lou, publié par Kiéou-léou-pé, et commenté par Chine-cong. Le recueil des cantiques du royaume de Tsi fut publié par Yene-cou-seng, et celui du royaume de Yene le fut par Hane-yu.

Cependant il s'étoit conservé un exemplaire de l'ancien Chi-king, celui de Se-hia, disciple de Confucius. La tradition nous a transmis les noms de ceux par les mains desquels il avoit passé avant que de tomber dans celles de Mahokane son septième possesseur, qui y ajouta des notes. Il y avoit déjà une préface, qui étoit l'ouvrage de Se-hia lui-même. Mao-tchang petit-fils de Mao-

kane, et célèbre par son talent pour la versification, revit avec soin toutes les Odes, et mit un court argument à la tête de chacune, pour en indiquer le sujet.

L'exemplaire de Mao-tchang fut présenté à l'empereur Vou-ti, la onzième année de son règne, l'an 130 avant l'ère chrétienne. C'est sur cet exemplaire qu'ont été faites les copies du Chi-king, et c'est par cette raison que dans l'édition authentique du Che-sane-king, il porte le titre de Mao-chi, les odes de Mao; ce Chi-king fit bientôt oublier le Lou-chi, le Tsi-chi et le Yene-chi. On m'a écrit de Pé-king, qu'un missionnaire avoit fait une traduction du Chi king, qu'il comptoit publier avec des notes, et qu'il étoit actuellement occupé à la retoucher, ne voulant la laisser paroître que lorsqu'il lui auroit donné toute la perfection dont il se croyoit capable.

LE LI-KI.

Le Li-ki ou l'ancien livre des Rites, qui régloit non seulement le cérémonial (1), mais encore les devoirs réciproques des différentes conditions, ne subsiste plus aujourd'hui, et dès le tems de Confucius on se plaignoit d'en avoir perdu la meilleure partie. Les critiques du tems des premiers Hane disent que l'ancien Li-ki étoit distribué en trois cens articles, sur chacun desquels étoit une glose (*Ouey-y.*) divisée en dix articles. Chacune des trois premières familles impériales avoit fait des changemens dans les Rites, et avoit introduit de nouveaux usages. Les rois tributaires avoient tâché d'abolir tous ceux qui rappeloient le souvenir de leur ancienne subordination et de leur ancienne dépendance de la dignité impériale; Confucius et Mengtzé s en plaignent à tout moment dans leurs ouvrages; mais les plus grandes altérations

1 Régis, differt. MS. p. 108.

venoient du projet qu'avoit formé Chi-hoang-ti, de changer tous les anciens Rites, et d'établir une administration et un cérémonial qui servissent de modèle à la postérité; c'est pour cela qu'il avoit pris, selon Li-tcho-ou, le nom de Chi-hoang-ti (1).

L'ouvrage qui porte aujourd'hui le nom de Li-ki, est, comme je l'ai déjà dit, un ramas de plusieurs fragmens de l'ancien Li-ki, auquel on a joint divers traités de morale de Confucius et de ses disciples, et même quelques morceaux dont l'authenticité est fort douteuse. Régis fait l'histoire des quarante-neuf titres ou traités qui composent le Li-ki, mais comme je ne vois pas que ce livre ait jamais été d'un grand usage pour la chronologie, je n'entrerai dans aucun détail à son sujet: je me contenterai d'observer que le premier qui travailla à la collection du Li-ki, fut Cao-

1 Chi, initium, origo; Hoang; Imperator, dominus, monarcha. Prémare, lettre de l'an 1733.

tang-song, fameux lettré du pays de Lou, au commencement des Hane, et que celui par qui elle fut présentée à l'examen du collège impérial sous Sueneti, l'an 73 avant J. C., fut le prince Hiene-vang, seigneur de la ville de Hokiene-fou. Celui qui fut chargé de cet examen, fut Taï-té ou Ta-taï, célèbre pour l'étude singulière qu'il avoit faite des Rites. Il réduisit ce recueil à quatre-vingt-cinq chapitres, en retranchant seulement les répétitions; son petit-fils Taï-ching, autrement Siao-taï, ayant rejetté dans un nouvel examen un plus grand nombre de morceaux, réduisit la collection à quarante-six chapitres. Sur la fin des Hane, Ma-yong en ajouta trois autres nouveaux, et ce recueil divisé en quarante-neuf chapitres, est celui que l'on a imprimé dans le Che-sane-king.

Le Tchune-tsiéou.

Le Tchune-tsiéou composé par Confucius dans sa vieillesse, contient une

hist ire très-abrégée du royaume tributaire de Lou pendant l'espace de deux cent quarante-deux ans, depuis l'an 722 avant J. C., ou depuis la première année de Ing-cong jusqu'à la quatorzième de Ngaï-cong, où jusqu'à l'an 480. Nous apprenons de Mengzé (1), que cet ouvrage étoit tiré des annales authentiques du royaume de Lou, lesquelles portoient ce titre de Tchune-tsiéou, le printems et l'automne, à cause, dit Mengtzé, que l'on y marquoit le mois et le jour des événemens, les deux équinoxes servant à distinguer l'année en deux parties. Les annales de quelques royaumes voisins avoient des titres encore plus bizarres; celles de Tsi portoient le nom de Tching, c'est-à-dire, le charriot de guerre, et celles de Tsine, dites Tao-vo, avoient pris ce titre du nom d'une bête féroce.

La date des événemens est exactement

1 Mengtzé, lib. 1. cap. 6. n°. 32, p. 323, lib. 11, cap. 2. n°. 31., 33, 34, p. 351.

marquée dans le Tchune-tsiéou de Confucius, il en désigne l'année, le mois, et souvent même le jour ; mais ce qui rend cet ouvrage plus digne de considération pour nous aujourd'hui, ce sont trente-six éclipses de soleil rapportées exactement, avec la date de l'année et du mois, et avec la note cyclique du jour. On verra dans la suite ce que c'est que ces notes.

De ces trente-six éclipses que Confucius avoit tirées des annales mêmes du royaume de Lou, il y en a trente-une qui sont parfaitement conformes au calcul astronomique de nos tables modernes ; les cinq autres sont sans doute semblables aux fausses éclipses que l'on trouve quelquefois marquées dans les annales authentiques des tems postérieurs les plus connus. Voici de quelle manière cela arrivoit.

Le calcul de l'éclipse prédite par les astronomes, étoit mis au commencement de l'année dans les archives du tri-

bunal d'histoire ; et lorsque les commissaires chargés de rédiger les mémoires, n'étoient pas amis de ceux du tribunal d'astronomie, si l'on marquoit dans les mémoires historiques que l'éclipse prédite n'avoit pas été vue, ils avoient grand soin d'observer que l'éclipse avoit été mal calculée ; si elle avoit été vue seulement dans les provinces, ils en faiseient mention : lorsque les astronomes étoient joints au tribunal d'histoire, ce qui arrivoit quelquefois, on supprimoit le calcul ; quelquefois même, lorsque l'éclipse ne paroissoit point, si elle avoit été annoncée peu considérable, et que le tems se trouvât heureusement couvert alors, on s'en prenoit aux nuages qui l'avoient cachée. Lorsque l'empereur étoit un prince crédule et superstitieux, c'étoit, disoit-on, par une faveur particulière du Ciel que l'éclipse prédite n'avoit point paru ; s'il arrivoit une éclipse non prédite, c'étoit au contraire une marque du courroux du Ciel : la croyance aux présages,

très-répandue à la Chine, étoit d'un grand secours pour les mauvais astronomes. Gaubil qui nous instruit de ces détails, dans son histoire imprimée de l'astronomie chinoise, en rapporte plusieurs exemples dans son catalogue des éclipses chinoises.

On ne peut douter que l'usage établi dès les premiers tems de la monarchie (1), d'avoir des astronomes chargés de calculer et de prédire les éclipses, usage constaté par le Chou-king, ne continuât sous les Tchéou et dans quelques-uns des royaumes tributaires. Ces calculs étoient alors remis au tribunal d'histoire, et on les employoit dans les annales; on marquoit seulement si l'éclipse avoit été vue, et si on avoit fait les cérémonies prescrites par la religion; c'est là aussi ce qui est remarqué dans le Tchunetsiéou, à l'occasion de la plupart des trente-une éclipses confirmées par le calcul. Il seroit inutile de s'arrêter à

1 Hia-chou, part. 2, chap. Ine-tching.

prouver que ces cinq éclipses fausses ne peuvent détruire la vérité des trente-une véritables, ou faire croire qu'elles se trouvent conformes au calcul par un hazard heureux qui, sur trente-six éclipses calculées pendant un espace de deux cent quarante ans, se sera répété trente-une fois; pour peu que l'on sache d'astronomie, il est sûr qu'on n'oseroit proposer une semblable objection.

L'ouvrage de Confucius n'étant que de simples annales où les événemens étoient plutôt indiqués que rapportés, et semblables à plusieurs de nos chroniques du moyen âge, Tso-chi, surnommé Tso-kiéou-ming, originaire du Chane-tong, mais second président du tribunal d'histoire dans le royaume de Tsou (aujourd'hui le Hou-couang), résolut d'y joindre un commentaire (1). Plusieurs critiques chinois confondent ce Tso-kiéou-ming avec un homme de même nom, auquel

1 Lune-yu, vers. Couplet, part. 3, fol. 9, p. 25, vers. Noël, art. 5, n°. 33, page 110.

Confucius donne de grands éloges ; mais il semble que les termes mêmes de Confucius montrent qu'il parle dans cet endroit d'un homme plus âgé que lui, ou même déjà mort au tems où il tenoit ce discours, et il est sûr que Tso-chi lui a survécu long-tems. Tso-chi, attaché aux principes de Confucius, craignit que cette chronologie, où les actions bonnes et mauvaises des princes et de leurs ministres, étoient ordinairement rapportées sans y ajouter aucune qualification, ne servît à des gens peu instruits des maximes de ce philosophe, pour établir une fausse doctrine ; dans cette vue il examina avec soin les annales des différens états, pour en tirer les détails propres à donner aux lecteurs une idée juste des faits rapportés par Confucius, et c'est pour cela qu'à l'occasion de l'histoire du Tchune-tsiéou, il rapporte plusieurs autres événemens, et qu'il parle même quelquefois de plusieurs faits de l'histoire des premiers tems.

L'ouvrage de Tso-chi, connu maintenant sous le nom de Tso-chouene, demeura caché pendant plusieurs années; il n'avoit pas encore été publié au tems de Ssé-ma-tsiene, et c'est pour cela qu'il a ignoré, suivant la remarque de Ssé-ma-tching, l'un de ses descendans et de ses commentateurs (1), certains détails de l'ancienne histoire, rapportés dans le Tso-tchuene. L'ouvrage de Ssé-ma-tsiene parut l'an 37 avant J. C. et le Tso-tchuene ne fut présenté au collège impérial que sous l'empereur Ngaï-ti, qui commença la VI.e année avant l'ère chrétienne; il ne fut même déclaré authentique que sous Ping-ti qui commença la première année de cette même ère: on examina avec soin comment ce manuscrit avoit été conservé jusqu'alors, et par quelles mains il avoit passé.

Le texte du Tchune-tsiéou de Confucius avoit paru beaucoup plutôt, puis-

(1) Gollet, diff. MS. p. 14, rapporte le passage de Ssé-ma-tching en original.

que sous le règne de Hoeï-ti, qui commença l'an 194 avant J. C., vingt ans au plus après l'édit de Chi-hoang-ti, on publia quatre différens commentaires sur ce texte, savoir, ceux de Kia-hi, et de Tseou-chi, et ceux de Cong-yang et de Cou-leang; ces deux derniers subsistent encore aujourd'hui.

On attribue au même Tso-chi un autre ouvrage historique, qui est une espèce de supplément au Tchune-tsiéou, sous le titre de Coué-yu ou de Tchene-coué, histoire des guerres entre les petits royaumes; mais n'ayant pas encore vu de notice détaillée de ce livre, je ne puis dire où cette histoire commence et où elle finit, je sais seulement qu'elle ne remonte pas plus haut que le Tchune-tsiéou, et qu'elle n'a jamais été regardée que comme un ouvrage purement historique, qui n'a d'autorité que par rapport aux faits et aux dates.

Le Tso-tchouene ou commentaire du Tchune-tsiéou a été de tout tems extré-

mement estimé, soit par son style, soit par sa doctrine, et son auteur a été associé (sous les Song) aux honneurs décernés à la mémoire de Confucius. On a publié en différens tems un prodigieux nombre de commentaires sur ce Tso-tchuene, et dès le xe. siècle de Jesus-Christ, la collection de ces commentaires formoit cent soixante-quatorze volumes contenant deux mille deux cent soixante-onze traités de cent vingt-neuf écrivains différens.

Les partisans du système figuriste chinois, qui veulent que le Tchune-tsiéou de Confucius soit, non l'histoire du royaume de Lou, mais celle des patriarches d'avant le déluge, ou même les restes d'un ancien livre prophétique d'Énoch, défiguré par Confucius, déclament beaucoup contre le commentaire de Tso-chi; mais je doute fort que s'ils vouloient nous développer leur système, et nous instruire des motifs qui les portent à rejetter l'autorité de Tso-chi et de quelques

autres anciens écrivains chinois, ils donnassent un grand crédit à leur opinion. J'en parle avec connoissance, et j'ai en main les preuves de ce que j'avance, mais je crois devoir laisser aux défenseurs de ce système le soin de publier eux-mêmes des opinions que l'on me soupçonneroit peut-être de n'avoir pas exposées avec assez d'équité. Les partisans de ce figurisme prétendent que le texte du Tchune-tsiéou se trouve défiguré et différemment rapporté dans les trois commentaires qui nous en restent, mais Régis (1) qui a examiné la chose avec soin, et qui n'a aucun système ni à soutenir, ni à combattre, nous assure formellement que ce texte se trouve rapporté dans les trois commentaires sans aucune variété qui puisse être regardée comme de quelqu'importance, et son témoignage sera certainement d'un grand poids pour quiconque aura lu ses écrits.

1 Régis, differt. page 75. Il cite de plus la préface du Chi-fane-king, par Confucius.

MENGTZÉ.

L'ouvrage de Mengtzé (1) a été publié en latin par Noël missionnaire français, avec les cinq autres livres auxquels les Européens donnent le nom de *classiques*; comme Régis n'a pas eu occasion d'en parler dans ses dissertations, je suis moins instruit sur l'histoire critique de cet ouvrage, je ne sais ni par qui il fut conservé, ni comment il fut trouvé; je sais seulement par la préface de Tchu-hi mises à la tête de la traduction latine de Noël (p. 201), que, suivant Ssé-ma-tsiene, Mengtzé étoit d'une famille considérable alliée à celle des rois de Lou, qu'il étoit né dans le pays de Tsiou (du Chang-tong) et qu'il avoit étudié sous Tsé-sou, disciple de Tong-tzé petit-fils de Confucius, ou du moins sous ses disciples. Cet ouvrage de Mengtzé étant traduit en latin, il est inutile de m'arrêter à en donner

a Martin, hist. p. 352, dit que Mengtzé fut publié par l'empereur Vou-ti, vers l'an 140; mais son ouvrage est peu exact sur les détails. Pragæ, 1711, in-4°.

au

au lecteur une idée générale, il vaut mieux le renvoyer à l'ouvrage même.

Je trouve encore le titre d'un livre historique antérieur aux Hane, c'est le Chi-pene, duquel Ssé-ma-tsiene a tiré la liste des empereurs depuis Hoang-ti, liste qui n'a jamais été attaquée depuis; mais ne connoissant que le titre de ce livre, ignorant le tems où il avoit été écrit, et ne sachant pas même s'il existe encore, il faut me contenter d'en rapporter le titre, et laisser aux missionnaires le soin de nous en mieux instruire: je vois seulement par la notice de la chronologie chinoise de Gaubil, que, selon le lettré Su, dans son Tieneyvene-li-li, ce livre Chi-pene contenoit plusieurs choses dont Pane-cou et Licou-hine se sont servis pour leur chronologie, et que ce même lettré rejette le témoignage de ce Chi-pene, qu'il traite de livre apocryphe; mais sur cet article on auroit besoin de plus grands éclaircissemens.

Il me restoit encore à parler du Tchou-choù, ou de cette chronique d'un tems antérieur aux Tsine, qui fut découverte dans un tombeau l'an 264 après J. C.; mais l'usage que je fais de cette chronique, demande que j'en parle dans un article séparé, et que je la fasse connoître par une notice beaucoup plus détaillée que je ne pourrois le faire ici.

ARTICLE III.

De la chronologie des annales chinoises, pour les tems antérieurs à l'ère chrétienne.

On juge aisément par ce que l'on a vu jusqu'à présent de l'attention des Chinois pour leur histoire, et du soin avec lequel ils se sont attachés à rapporter les observations astronomiques, que non-seulement ils ont dû cultiver l'astronomie, mais encore qu'ils ont dû faire une étude particulière de la chronologie, sans laquelle l'astronomie ne pourroit subsister, puisqu'elle est entièrement

fondée sur la connoissance de la vraie durée des révolutions célestes, et que cette durée ne peut être connue que par celle des intervalles de tems qui séparent des observations célestes un peu éloignées les unes des autres.

Il ne s'agit dans ce mémoire que de la chronologie des tems antérieurs à la dynastie de Tsine, ou à l'an 255 avant J. C., car celle des tems qui ont suivi cette dynastie, est fixée sur des mémoires écrits dans le tems même des événemens, et employés avec toutes les précautions imaginables ; d'ailleurs, cette chronologie est moins importante pour nous autres Européens, dont les intérêts n'ont rien de commun avec ceux des Chinois. Il n'en est pas de même pour la chronologie de la première partie de cette histoire ; cette chronologie fait remonter si haut les commencemens de la monarchie chinoise, que non-seulement elle se trouve précéder ceux de tous les autres Empires, mais qu'il est encore

au moins très-difficile de la concilier avec la chronologie respectable de nos livres sacrés. Selon les annales chinoises reçues maintenant de toute la nation, et autorisées par le suffrage d'un tribunal établi exprès pour examiner les questions de ce genre, Fo-hi régnoit sur la Chine dès l'an 2952 avant J. C., la Chine étoit dès-lors peuplée, et elle commençoit à se policer. Fo-hi eut des successeurs dont ces annales rapportent les noms et les actions, et cette histoire continue sans interruption depuis Fo-hi jusqu'à nous.

L'écriture nous apprend qu'après le déluge les hommes restèrent unis entr'eux dans la Mésopotamie, ne faisant qu'une seule et même famille, jusqu'au tems de Phaleg. Vers le tems de la naissance de Phaleg les hommes se séparèrent et allèrent former différentes peuplades, desquelles sont issues toutes les nations qui habitent sur la terre (1).

1 Genes. X, 25, 32.

Ainsi l'histoire d'aucune nation ne peut remonter avec certitude, selon l'écriture, au-delà du tems de Phaleg. Mais là-dessus il faut encore observer que les nations établies dans des pays extrêmement éloignés de la Mésopotamie, ont eu besoin d'un tems considérable pour faire ce trajet, parce que les hommes ne se répandant que de proche en proche, marchant avec leurs troupeaux, leurs femmes, leurs enfans, leurs meubles, etc. devoient avancer très-lentement, et qu'il n'est guères probable qu'ils abandonnassent un pays tant qu'ils s'y trouvoient au large, et tant que leurs troupeaux y rencontroient des pâturages. De-là il résulte que les nations voisines, ou du moins peu éloignées de la Mésopotamie, comme les Babyloniens et les Égyptiens, peuvent bien faire remonter leur origine jusqu'au tems de Phaleg, parce que leur histoire peut, à la rigueur, commencer avec celle des premiers conducteurs de la colonie; mais

pour les nations éloignées, comme celle des Chinois, ce n'est pas la même chose : les peuples de la Chine sont séparés de la Babylonie par de vastes pays, par des déserts arides, par des montagnes presqu'impraticables, et par des fleuves larges et rapides, qui ne sont guéables que vers leur source ; il leur a fallu du moins quelques siècles pour faire ce trajet. Les difficultés que l'on trouve aujourd'hui à traverser les pays qui séparent la Chine de la Babylonie, étoient sans doute infiniment plus considérables dans ces tems voisins du déluge ; les suites de cette inondation devoient avoir bouleversé toute la face de la terre ; les plaines sans culture, devoient être couvertes de bois, la profondeur des rivières n'étoit point connue, et il falloit en chercher les gués en les sondant, ou les traverser sur des radeaux construits exprès ; les passages par lesquels on peut pénétrer à travers les montagnes, n'étant point frayés, il falloit un tems considérable pour les dé-

couvrir, et le plus souvent cette découverte ne pouvoit être que qu'au hazard. Supposera-t-on que les premières colonies qui se rendirent à la Chine, traversèrent ces vastes déserts en marchant comme des caravanes, et sans faire des séjours ? Mais où ces colonies se proposoient-elles d'aller s'établir ? quelle notion avoient-elles alors des pays où elles se sont arrêtées et qu'elles habitent maintenant ? Dans ce cas même il faudroit encore reconnoître qu'elles ont été contraintes de faire plusieurs séjours considérables dans les endroits où elles se trouvoient arrêtées, soit par les rivières, soit par les chaînes de montagnes, soit par les déserts et les plaines de sable de plusieurs journées, dans lesquelles elles ignoroient si leurs troupeaux pourroient rencontrer des pâturages; car il faut toujours se souvenir que ces pays traversés par ces premières colonies, étoient, dans le système de l'écriture, duquel il ne nous est pas permis de nous écarter,

des pays incultes et inhabités, où les colonies ne pouvoient trouver de ressources que dans leur propre industrie. Cette considération semble bien simple, et paroît devoir s'être présentée d'abord; cependant aucun des chronologistes qui, dans des ouvrages publiés, ont examiné l'ancienne histoire, et en particulier celle de la monarchie chinoise, n'y a fait attention; ils semblent avoir craint de toucher cette difficulté, et n'avoir cherché qu'à s'étourdir eux et leurs lecteurs sur cet article.

Il s'agit donc, 1.° de déterminer précisément l'époque de Phaleg dans la chronologie de l'écriture, et 2.° de comparer cette époque avec les dates du commencement des Empires dans l'histoire profane. Cette détermination a ses difficultés, parce que la durée de l'intervalle de Phaleg à Abraham se trouve exprimée différemment dans le texte Hébreu, dans l'ancien manuscrit des Samaritains, et dans celui que nous représente la ver-

slon Grecque des Juifs d'Égypte, ou celle des Septante.

L'époque d'Abraham souffre moins de difficulté, quoiqu'elle n'en soit pas exempte. De la naissance d'Abraham à l'entrée de Jacob et de sa famille dans l'Égypte, deux cent quatre - vingt - dix ans, par les divers détails historiques qui quadrent parfaitement entr'eux; de cette entrée à l'exode quatre cent trente ans, selon le texte formel de l'exode dans le manuscrit Hébreu; de l'exode à la dédicace du temple par Salomon, quatre cent quatre-vingts ans, dans le même texte : total douze cens ans. La dédicace du temple est au plus tard de l'an 1010 avant J. C., et au plutôt de l'an 1030, car il peut y avoir une incertitude de dix-huit ou vingt ans; ainsi la naissance d'Abraham sera au plutôt de l'an 2230 avant l'ère chrétienne, et au plus tard de l'an 2210.

Les différens manuscrits et les différentes versions s'accordent à compter

cinq générations, en remontant de la naissance d'Abraham à celle de Phaleg, mais la durée asssignée à ces générations est très-différente. Dans le texte Hébreu elle n'est que de deux cent cinquante-un ans, ce qui place la naissance de Phaleg en 2481 au plutôt. Le manuscrit des Samaritains et deux éditions des Septante donnent à l'intervalle en question cinq cent quarante-un ans; donc la naissance de Phaleg en 2771; d'autres éditions des Septante lui donnent six cent quarante-cinq ou même six cent soixante-onze ans; la naissance de Phaleg seroit par-là de l'an 2875, ou de l'an 2901. Enfin si l'on veut former la durée de cet intervalle, en choisissant parmi les durées particulières des générations dans chaque manuscrit, celles qui sont les plus longues, la naissance de Phaleg précédera de sept cent vingt-un ans celle d'Abraham, et elle répondra à l'an 2951 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire, suivant les annales chinoises, à la seconde

année du règne de Fo-hi sur la Chine, qui, selon les observations rapportées plus haut, n'a pu être peuplée que quelques siècles après la naissance de Phaleg.

L'opposition de la chronologie des annales avec celle de l'écriture, doit donc nous la rendre suspecte, même à ne considérer l'écriture que comme un livre ordinaire; car les Chinois ne la regardant pas du même œil que nous; elle ne peut avoir pour eux et dans les questions que l'on agite avec eux, d'autre autorité que celle d'un livre historique; cependant elle en doit encore avoir une très-grande, même en ne la considérant que sous cet aspect. Les livres du Pantateuque, qui établissent l'intervalle de Phaleg à l'exode de près de quatorze cens ans, sont certainement antérieurs à l'établissement des nouveaux Samaritains venus de la Susiane, puisqu'ils ont été de tous tems également reçus par ces Samaritains et par les Juifs, qui sont ennemis irréconciliables les uns des autres,

et qui sont divisés sur tous les autres points (1). Les livres des rois, qui nous donnent l'époque de la dédicace du temple, et l'intervalle de cette dédicace à l'exode, sont certainement antérieurs à Esdras ou au VI.e siècle avant J. C. Ces livres des rois, considérés en eux-mêmes, sont visiblement des extraits d'autres livres plus anciens qui contenoient les annales et les journaux des règnes particuliers, composés par des écrivains contemporains.

Il s'agit donc d'examiner quelles sont les preuves de la chronologie des annales chinoises, et quels sont les fondemens sur lesquels elle est appuyée, afin de nous mettre en état de juger si elle doit l'emporter sur celle de l'histoire Judaïque, en consultant les seules règles de la critique, et en faisant abstraction du respect religieux que nous inspirent les li-

1 Je crois avec les Chrétiens, les juifs & les Mahométans, que ces livres sont de Moyse lui-même, mais je veux me renfermer dans ce que l'incrédulité la plus déterminée ne peut jamais nier.

vres de l'écriture dans lesquels elle est rapportée.

C'étoit dans cette vue que j'avois composé la dissertation à laquelle ce mémoire sert d'éclaircissement. Quoique je n'eusse pas alors tous les secours que j'ai eus depuis, je crois y avoir établi d'une manière au moins très-probable, que l'époque du règne d'Yao, marquée à l'an 2357 avant J. C. dans les annales, est placée trop haut de cent cinquante ans au moins. J'espère montrer dans la suite de ce mémoire, que ce sentiment est le seul que l'on puisse embrasser en examinant les preuves et les fondemens de la chronologie chinoise, considérée en elle-même et sans aucun égard à la chronologie de l'écriture, de laquelle je ne parlerai plus que pour montrer en finissant, et par forme de corollaire, qu'elle n'est point opposée à la véritable chronologie chinoise.

Je ferai voir encore que le règne de Hoang-ti marqué dans les annales à l'an

2697 avant J. C. est placé près de deux cent cinquante ans trop haut. A l'égard de Fo-hi, comme la durée de son règne et celle du règne de Chiu-nong, son successeur, n'ont été déterminées qu'au hazard et par des écrivains assez modernes, et comme tout ce que l'on sait d'assuré de ces princes est que, selon Confucius, Fo-hi et Chiu-nong ont régné avant Hoang-ti, on peut faire telle réduction que l'on voudra aux deux cent quarante-cinq ans de durée assignés par les annales à ces deux règnes, le champ est ouvert là-dessus aux conjectures des critiques.

Je continuerai de rapporter à des articles séparés les différentes matières que j'aurai à traiter; car quoique par-là je m'expose peut-être à quelques répétitions, j'ai cru cet inconvénient moindre que celui de l'obscurité où je serois nécessairement tombé en suivant une autre méthode, et que je ne me flate pas encore de pouvoir toujours éviter. Les dis-

cussions et les calculs dont ces questions sont remplies, demandant une attention continuelle à des objets souvent difficiles à saisir, et dans lesquels l'esprit ne trouve jamais rien de bien satisfaisant, il est nécessaire de ménager l'attention du lecteur par des espèces de repos.

Quant à l'ordre que j'ai suivi, j'ai choisi celui qui m'a paru le meilleur, mais je ne réponds pas qu'il le paroisse aussi à tous les lecteurs ; car dans les recherches de ce genre, où les questions particulières peuvent être envisagées sous plusieurs rapports différens, il est bien difficile de démêler entre les divers arrangemens dont elles sont susceptibles, celui qui est le meilleur à tous égards.

ARTICLE IV.

Des variations qui ont regné parmi les savans de la Chine, au sujet de la chronologie de leur histoire.

La chronologie suivie maintenant par le tribunal du Hane-line, pour les pre-

miers tems de l'histoire chinoise, n'a pas toujours été unanimement reçue par les savans de la nation, et elle ne l'est pas même encore aujourd'hui, quoiqu'il y en ait fort peu qui s'en écartent.

Le système chronologique adopté par le tribunal ne doit donc pas être regardé comme l'opinion universelle et constante de toute la nation, mais comme une opinion qui a pris le dessus depuis quelques siècles, et de laquelle nous sommes en droit d'examiner les fondemens. Mais avant que d'entrer dans cet examen, il faut prouver la proposition avancée, et montrer que les critiques chinois ont été long-tems incertains du parti qu'ils devoient prendre sur leur chronologie, et que nous sommes en droit de demander quels ont été les motifs de leur détermination; c'est ce que je vais faire par une histoire critique des chronologistes chinois, histoire de laquelle Gaubil (1) me fournira presque tous les matériaux.

1 Notit. chronol. Sinenſis MS.

On a vu dans l'article premier, que Ssé-ma-tsiene, le plus ancien des Historiens Chinois depuis le rétablissement des lettres, ne crut pas pouvoir remonter avec certitude au-delà de l'an 841 avant J. C., c'est-à-dire, au-delà de la XIVe. année avant la fin du règne de Li-vang, dixième empereur de la dynastie Tchéou. Il rapporte cependant dans le cours de son ouvrage la durée de quelques intervalles, qui étant joints ensemble peuvent former une espèce de système chronologique, mais dans lequel il reste des vuides ou intervalles non déterminés.

Ssé-ma-tsiene plaçoit la naissance de Confucius à une année qui répond à l'an 551 avant J. C. (1); de-là il comptoit cinq cens ans à la mort de Tchéou-cong frère de Vou-ang, fondateur des Tchéou; ainsi cette mort répondoit à l'an 1051, mais c'est en supposant qu'il n'y avoit point eu de fraction négligée par Ssé-ma-

1 La vingt-deuxième année de Sian-cong, roi de Lou, & la vingt-unième de Li-vang, empereur de Tchéou.

tsiene dans l'expression de cet intervalle, auquel il assigne cinq cens ans précis.

Ce même Ssé-ma-tsiene, dans l'histoire des rois de Lou, descendus de Tchéou-cong par le prince Pé-kine son fils, compte cent cinquante-sept ans de la mort de ce prince à l'année 841; ainsi cette mort est de l'an 998 et postérieure de cinquante-trois ans à celle de Tchéou-cong. Tout cela nous approche fort de l'époque du commencement de la dynastie Tchéou, mais ne nous la donne pourtant pas, car l'intervalle de la mort de Tchéou-cong à celle de son frere Vou-vang, demeure indéterminé.

Ssé-ma-tsiene ne donnoit que deux ans de durée au règne de Vou-vang sur tout l'empire, le Chou-king lui en donne sept, d'autres en comptent un peu plus; mais cela est indifférent, parce que ce prince ayant régné d'abord sur une partie de l'empire révolté contre les Chang, et avec le titre de roi de Tchéou, ce que quelques-uns ajoutent à la durée de son empire, ils l'ôtent à celle de son règne

particulier. Ssé-ma-tsiene donne treize ans de durée au règne et à l'empire pris ensemble; il donne cinquante ans au règne de Vene-vang, pere de Vou-vang, et compte en remontant de Vene-vang à Heou-tsié, frere d'Yao, et celui duquel descendoient les princes de Tchéou, une durée de mille ans. Heou-tsié avoit été créé souverain d'un royaume particulier pendant les vingt-huit dernières années du règne de Yao, c'est-à-dire, depuis que ce prince eut associé Chune à l'empire; mais sur cet article il reste encore quelqu'incertitude. 1.° Ssé-ma-tsiene en comptant mille ans, n'a-t-il négligé aucune fraction? 2°. cette durée se prendra-t-elle en excluant les deux termes, c'est-à-dire, le règne de Heou-tsié et celui de Vene-vang? supposera-t-on qu'elle renferme ces deux règnes, et qu'elle donne par conséquent la durée du règne particulier de cette famille des Tchéou jusqu'à leur élévation à l'empire? 3°. enfin, placera-t-on le couronnement de Heou-

tsié, frere de Yao, au commencement ou à la fin de l'association de Chune ?

Supposant avec les annales (1) que Tchéou-cong est mort onze ans après Vou-vang, on aura l'an 1062 pour la mort de ce dernier, et l'an 1073 pour celle de Vene-vang. Si l'on comprend le règne de Vene-vang dans les mille ans de durée depuis Heou-tsié, premier roi de cette famille, on remontera à l'an 2076, et supposant que le règne de Heou-tsié a commencé la dernière année du règne de Yao, on ne pourra faire remonter le commencement de celui-ci, selon Ssé-ma-tsiene, au-delà de l'an 2177. Si on veut ajouter les cinquante ans du règne de Vene-vang, on aura pour le commencement de Yao, l'an 2227, et il faudra donner trois cens ans aux trois règnes de Tico, de Tuchuéne-yo et de Hoang-ti, antérieurs à Yao, selon Ssé-ma-tsiene, pour remonter jusqu'à l'an 2528, assigné par le Tching-y de Tchang-chéou-sié (1).

1 Martin. hist. page. 107.

Mais tout cela suppose ce que Ssé-ma-tsiene ne savoit pas et n'a pas voulu affirmer, et on ne peut conclure autre chose sinon qu'il comptoit plus de quinze cens ans des dernières années de Yao à la naissance de Confucius, en 551, et que par conséquent il plaçoit le tems de Yao au-dessus de l'an 2000 avant J. C.; mais une détermination plus précise sera toujours entièrement conjecturale, à moins que l'on n'ait d'autres intervalles que ceux qui sont marqués par Ssé-ma-tsiene.

Quelques années après cet historien, on s'attacha à régler la durée des périodes astronomiques; le Tso-tchouene ou le commentaire de Tso-chi, sur le Tchune-Tsiéou, fut d'un grand secours pour ce travail, il donnoit les dates non-seulement de trente-six éclipses de soleil, mais encore celles de quelques observations du solstice d'hiver. Liéou-hine (2) fils de

1 Annal. tom. I, art. Lune fé-li, fol. 1. Diff. MS. de Gollet, de Concord, chronolog. page 21, qui rapporte le texte chinois.

2 L'hiſtoire de l'aſtronomie de Gaubil, page 7, dit que Léou-hine a fleuri vers l'an 66, avant Jeſus-Chriſt; c'eſt

Liéou-hiang, et astronome impérial après son pere, vers le tems de l'ère chrétienne, entreprit de fixer la chronologie de certaines époques historiques qu'il supposa être aussi des époques astronomiques ; mais ces déterminations, qui portent sur de fausses hypotheses astronomiques, ont encore un plus grand défaut, en ce que les époques dont il s'agit, n'ont point les caractères astronomiques, que Liéouline leur attribue.

Pane-cou, Historien impérial, chargé vers l'an 85 de J. C., de travailler à l'histoire des Hane occidentaux ou de la première branche, mit à la tête de cette histoire une chronologie complète depuis Yao, sous le titre de Lu-li-tchi, dans laquelle, en conséquence des hypotheses de Liéou-hine et de quelques autres suppositions, il entreprit de fixer toutes les dates particulières ; voici le précis de cette chronologie. Il plaça le commence-

une faute d'impression, il faut lire vers l'an 6 ou 7, comme il m'en a averti lui-même dans une lettre.

ment des Hane à l'an 206 avant J. C. (on me permettra d'employer cette époque qui nous est familière, et qui par-là m'évite de longues circonlocutions), il marqua le commencement des Tsine à l'an 255; celui des Tchéou ou de la troisième dynastie, à l'an 1122; celui des Chang-ou de la deuxième dynastie, en 2183 et celui de Yao à l'an 2303. Co-ching-tiene, président du tribunal d'histoire avant Pane-cou, s'étoit contenté de placer Yao entre l'an 2200 et l'an 2300. Pane-cou avoit eu de grands secours dans les mémoires retrouvés et rassemblés depuis la mort de Ssé-ma-tsiene, mais ces mémoires tirés des historiens des royaumes tributaires ne remontoient point au-delà des Tchéou, et ne lui fournissoient rien pour la chronologie des tems antérieurs. Jusqu'au commencement des Tchéou, la chronologie de Pane-cou peut passer pour assez exacte, et il ne s'est trompé que de onze ans dans la date de cette époque; mais dans le

reste il est sûr qu'il n'a pas eu plus de secours que Ssé-ma-tsiene, et qu'il a été seulement plus hardi et moins circonspect que lui. Aussi Matouane-line, dans son *Ouene-hiene-tong-cao*, histoire de la littérature chinoise (1), imprimée en 1335, et très-estimée à la Chine, en porte-t-il un jugement assez peu favorable; il le représente comme « un écrivain dont » le style fait le plus grand mérite, sans » érudition et sans critique, en sorte » que l'on ne peut ajouter une entière » croyance à ce qu'il rapporte. » C'est cependant cette chronologie de Pane-cou qui a été la base de tous les systêmes proposés depuis; systêmes dans lesquels on n'a fait en général que de légers changemens à ses hypothèses chronologiques.

Pane-cou reconnoît qu'il y avoit des chronologistes qui faisoient remonter la date de Yao cent soixante-onze ans moins

1 Ouene-hiene-tong-cao, tom. 70, chap. 191, fol 15 & 29, de la lettre de Gollet, du 30 novembre 1733, à Macao.

haut,

haut, ce qui la placeroit non à l'an 2303 mais à l'an 2152. Gaubil (1), qui l'assure dans sa notice manuscrite et dans son histoire imprimée, ne nous apprend ni quelle pouvoit être l'autorité de ces chronologistes, ni quelle raison Pane-cou avoit de rejetter leur opinion.

Pane-cou n'avoit osé remonter au-delà de l'époque de Yao pour déterminer la chronologie ancienne; quelque tems après lui Tchao-hoa, dans son histoire du royaume tributaire Yvé (2), détruit par les Tsine, l'an 247 avant J. C., crut se trouver en état de remonter plus haut, et jusqu'au règne de Tchuene-hiu, qu'il plaçoit en 2592, c'est-à-dire, 424 ans avant la fondation du royaume Yvé, sous Chao-cang, sixième empereur des Hia. La durée du royaume Yvé avoit été, selon lui, de dix-neuf cent vingt-deux ans, et il avoit commencé l'an 2168, ayant été établi en faveur de Yu-yu, fils de Chao-

1 Notit. chronol. Pane-cou. Hist. de l'astron. pag. 41.
2 Sous le titre de Ou-yue-tchune-tsiéou.

cang (1) La chronologie moderne met le commencement de Chao-cang en 2080, c'est une différence de 88 ans au moins.

Ce fut l'an 265 après J. C. que l'on déterra la chronique du Tsou-chou ou Tchou-chou-Kinienne, chronique écrite vers la fin des Tchéou, mais qui étoit restée jusqu'alors dans un tombeau où elle avoit été cachée au tems de la persécution. Cette chronique, écrite en vieux caractères, faisoit partie d'une ouvrage que l'on fit traduire en caractères usités, et dans lequel on trouvoit beaucoup de détails historiques, mais remplis de fables et de fausses traditions opposées à celles des ouvrages de la secte de Confucius, ce qui le fit rejetter par le tribunal du Ché-ling-co, ou collège impérial; cette chronique plaçoit le commencement d'Yao cent cinquante-huit ans plus bas que n'avoit fait Pane-cou, et quoiqu'elle n'eût pas été adoptée par ce tribunal, plusieurs critiques ne laissèrent pas d'employer son autorité en plusieurs occasions.

1 Couplet & Martin, hist.

J'ai déjà parlé plus d'une fois de cette chronique, et j'en parlerai encore souvent dans la suite, mais je crois devoir renvoyer à un article séparé la notice détaillée que j'en donnerai ; cette notice feroit perdre trop long-tems de vue les variations des chronologistes Chinois.

Quelque tems après la découverte du Tsou-chou, Hoang-fou-mi publia sous le titre de Cao-se-tchuene, tradition des lettrés, un ouvrage divisé en dix chapitres, où il examinoit l'ancienne chronologie. Ce livre est devenu très-rare, et Gaubil ne l'a jamais pu voir, il ne le connoît que par ce qui en est dit dans des écrivains postérieurs ; il rapporte les extraits qu'il en a trouvés dans trois ouvrages différens (1), mais ces extraits ne sont pas trop d'accord entr'eux et sont encore opposés à un quatrième, qui est rapporté dans un ouvrage (2) de l'an 1315 comme ayant

1 Dans les commentateurs du Sſé-ki de Ssé-ma-tſiene, dans le Tang-ley-yane, tous les Ming, & dans le Tsene-yvene-li-li, sous Cang-hi.

2 Quene-hiene-tong-cao de Mat.uane-line, l. LXXI,

été fait par deux lettrés peu éloignés du tems de Hoang-fou-mi. La comparaison de ces différens extraits nous meneroit trop loin, il suffira d'observer que ce chronologiste s'approchoit assez de la chronologie du Tsou-chou, et donnoit environ cent quatre-vingts ans de moins à l'époque de Yao, que ne fait la chronologie des annales.

Hoang-fou-mi remontoit non-seulement jusqu'à Hoang-ti, mais encore jusqu'à Fo-hi; il comptoit trois cent cinquante-sept ans de Hoang-ti à Yao, et marquant huit règnes anonymes pendant cinq cent trente ans entre Chin-nong et Hoang ti, le commencement de Fo-hi précédoit de sept cent soixante ans celui de Hoang-ti, et de onze cent vingt-sept celui de Yao. Supposant que dans la chronologie de Hoang-fou-mi le commencement de Yao répondît à l'an 2177 environ, ce qui ne peut pas s'éloigner beaucoup de son sentiment, le règne de

c. 198, fol. 4, publié en 1315. Differt. manuscr. de Gollet sur l'éclipse de Tchong-cang. Il rapporte le texte même.

Fo-hi tombera à l'an 3300 environ avant l'ère chrétienne, celui de Hoang-ti à l'an 2514 environ.

On ne dit point sur quel fondement Hoang-fou-mi avoit déterminé ces règnes antérieurs à Hoang-ti, et ce ne pouvoit guère être que sur la foi des fausses traditions des Tao-ssé, de la secte desquels il étoit; cependant ce calcul a été reçu dans les annales, où il est rapporté sans le rejetter ni sans l'approuver, tandis qu'on n'a fait aucune attention au retranchement qu'il vouloit faire à la durée des tems postérieurs à Yao, mais c'est qu'alors on étoit assez porté à allonger cette durée encore plus que n'avoit fait Pane-cou.

Vers l'an 724 de J. C., Y-hang, de la secte de Foé, entreprit de régler la chronologie en conséquence de ses hypothèses astronomiques, beaucoup plus exactes que celles qui avoient été reçues jusqu'alors. Il calcula donc les diverses époques historiques qui avoient des caractères

astronomiques, et ses calculs étoient assez justes; il démontra par deux passages du Chou-king, dont je parlerai dans la suite, que la mort de Vou-vang, fondateur des Tchéou, est nécessairement de l'an 1103 avant l'ère chrétienne; il fixa la seconde année de Taï-kia, petit-fils du fondateur des Tang, à l'an 1719 avant Jesus-Christ, fixation qui peut convenir avec un autre passage du Chou-king que j'examinerai ailleurs; il plaça à l'an 2128 avant Jesus-Christ, et le cinquième du règne de Tchong-cang, l'éclipse de Soleil que le Chou-king dit être arrivée sous ce prince. L'éclipse de Soleil trouvée par le calcul du Bonze Y-hang, à un jour qui répondoit au 13 octobre 2128, ne put être visible à la Chine, la syzygie vraie s'étant faite à trois heures après minuit sous le méridien de Pé-king, et trois heures avant le lever du Soleil; ce qui montre que les tables astronomiques d'alors, quoiqu'infiniment meilleures que celles des astronomes précédens, ne

pouvoient pas même servir à calculer des syzygies un peu anciennes.

La chronologie du Bonze Y-hang étoit peu différente de celle de Pane-cou, il s'étoit contenté d'y faire de légères corrections, songeant moins à établir une chronologie nouvelle qu'à trouver de la conformité entre son astronomie et la chronologie reçue.

L'empereur Taï-tsong commença son règne l'an 976 après J. C. Il fit rassembler et publier sous le titre de Taï-ping-yu-lane, une immense compilation qui comprenoit des abrégés de tout ce qui avoit été publié jusqu'alors sur l'histoire, l'astronomie, la géographie, la musique, les rites, etc. On y trouve la suite et la durée des règnes, mais il est facile de voir que cette suite est moins un système raisonné de chronologie, qu'un assemblage de différentes opinions liées les unes aux autres sans trop de critique. On travailla aussi beaucoup sous ce règne à déterminer l'époque de

Yao. Dans un mémorial présenté à l'empereur l'an 996, on comptoit trois mille trois cent un ans depuis la première année de Yao jusqu'à l'an 976 de J. C., premier de cet empereur; de-là il résultoit que le commencement de Yao étoit de l'an 2326. On citoit dans ce mémorial une inscription du troisième siècle, sur laquelle on comptoit deux mille sept cent vingt-un ans depuis Yao jusqu'à une année qui répondoit à l'an 309 de l'ère chrétienne; suivant ce calcul, Yao auroit commencé l'an 2411 avant cette ère. Le tribunal de Mathematiques se détermina pour l'année 2330 ou 2331, ce sont vingt-sept ou vingt-huit ans de plus que n'avoit compté Pane-cou.

En l'année 1204, les astronomes du tribunal comptoient trois mille trois cent soixante-un ans depuis la première année de Yao, ce qui la faisoit répondre à l'an 2337 avant J. C.

Ssé-ma-couang parut peu après, puisqu'il est mort l'an 1086, âgé de soixante-

huit ans. A son Tching-piene ou à son abrégé des annales authentiques, qui fait aujourd'hui la seconde partie du Tong-kiene, il ajouta une chronologie complète de l'histoire de la Chine sous le titre de Ki-cou-lou, ou chronique des tems anciens, pour servir d'introduction à son abrégé, qui ne commençoit qu'en 424 avant J. C., et au règne de Hoeï-lie-vang, Couplet (1) s'est trompé dans son abrégé chronologique, en faisant Ssé-ma-couang auteur de la chronologie des annales, et le faisant commencer son histoire par Hoang-ti. Son témoignage m'avoit induit en erreur dans ma dissertation; la chose est au fond si peu importante, que je ne le remarquerois pas, sans la vivacité avec laquelle Prémare me releva sur cet article, dans une lettre qu'il m'écrivit de Macao en 1734.

Le Ki-cou-lou de Ssé-ma-couang remonte jusqu'à Fo-hi et à Chin-nong, qu'il fait règner immédiatement avant

1 Coupl. chronol. Sinenf. p. 70.

Hoang-ti. Il rejette tous les autres règnes marqués soit dans Hoang-fou-mi, soit dans les autres critiques, et les regarde comme des règnes fabuleux. Dans le catalogue joint à ses annales, on met Fo-hi deux cent trente-quatre ans avant Hoang-ti, ce qui le placeroit à l'an 2816, mais c'est là une addition faite après coup et par une autre main. Il rapporte les durées totales des différentes dynasties, et en conséquence il fait répondre la première année de Hoang-ti à l'an 2582, et la première de Yao à l'an 2334 avant J. C.; mais ce n'est que depuis l'an 841 qu'il commence à marquer les durées particulières, et cela précisément de même qu'elles le sont dans Ssé-ma-tsiene: avant cette époque il rapporte seulement celles qui se trouvent dans le chou-king ou dans les autres anciens livres, et il déclare qu'à l'égard des durées totales, c'est moins son sentiment particulier qu'il suit, que l'opinion la plus commune qu'il rapporte, d'où l'on doit conclurre que

cet Historien ne croyoit pas ces durées trop bien prouvées.

Les variations des chronologistes contemporains de Ssé-ma-couang sur la date précise de la première année de Yao, quoique peu considérables, sont une preuve que cette date étoit déterminée par voie de raisonnement, ou d'une manière conjecturale, et non sur des témoignages positifs; Tchan-hong la mettoit en 2333, Ssé ma-couang en 2334, Fane-tsou-yu en 2336, enfin Chao-yong, autrement Chao-cang-sié, dans son Chao-tze-tchuene-chou, publié avant l'an 1077, fit remonter la première année de Yao jusqu'à l'an 2357, c'est le sentiment que l'on a adopté dans le tribunal, et duquel on ne s'écarta guères dans la suite.

Le Ouaï-ky de Liéou-jou, composé pour servir d'introduction à l'Abrégé de Ssé-ma-couang, distingua deux parties dans la chronologie chinoise (1);

1 Ouene-hiene-tong-cao, au traité Piene-nienne.

la première contenoit les tems connus avec certitude; qui commençoient à l'an 827 avant J. C.; la seconde comprenoit l'histoire des tems incertains, qu'il faisoit remonter trois mille cinq cent dix-neuf ans au-delà, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 4344 avant J. C., et jusqu'à Pouane-cou, autrement Hoene-tune, le chaos, l'origine du monde. Dans cette dernière partie il employoit toutes les traditions des différentes sectes, même celles des Tao-ssé, c'est ce qui lui a attiré les reproches du lettré Kine-lu-siang (1), qui l'accuse dans son Tsiene-piene ou première partie du Tong-kiene-cang-mou, d'avoir manqué de critique. Kine-lu-siang adopta la chronologie de Chao-yong pour l'époque de Yao, et ajouta trois cent quarante ans pour l'intervalle jusqu'à Hoang-ti, dont par-là le commencement se trouva répondre à l'an 2697 avant Jesus-Christ.

A l'égard des tems antérieurs à Hoang-ti, Kine-lu-siang ne paroît pas avoir pris

2 Ce lettré est mort en 1303.

d'opinion déterminée, car il rapporte divers calculs opposés les uns aux autres, qu'il n'essaie pas de même de concilier entr'eux, parce que la plupart ne sont fondés que sur les traditions des Tao-ssé, traditions très-méprisées par les lettrés du Ju-kiao ou de la secte de Confucius.

On voit par tout cela, qu'au tems même où l'on a reçu la chronologie suivie actuellement par le tribunal, les plus habiles et les plus sensés, tel qu'étoit sans contredit Ssé-ma-couang, regardoient cette chronologie comme une chose conjecturale et sujette à de grandes incertitudes; ainsi malgré l'approbation donnée à cette chronologie par le tribunal et par le plus grand nombre des écrivains, il n'est pas surprenant qu'il se soit trouvé un lettré qui ait osé l'attaquer dans un excellent ouvrage de critique sur la littérature chinoise, publié l'an 1661 sous le titre de Tiene-yvene-li-li (1).

1 Gaubil dans sa notice MS. en parle avec de grands éloges.

Le lettré Su soutient dans cet ouvrage, que la chronologie du Tsou-chou, ou de cette chronique déterrée l'an 265, doit être regardée comme la seule que l'on puisse suivre, parce que cette chronique est le seul monument d'un tems antérieur à la destruction des livres, où l'on trouve la suite non interrompue des règnes et de leurs durées depuis Hoang-ti jusqu'au dernier empereur des Tchéou. Il observe qu'après l'incendie des livres, malgré tous les soins de Ssé-ma-tsiene, on ne put recouvrer de monumens historiques qui remontassent avec certitude au-dessus de l'an 841 avant l'ère chrétienne ; que Liéou-hine et Pane-cou, sans avoir d'autres mémoires que les siens, ont été beaucoup plus hardis et ont entrepris de fixer la chronologie des tems qu'il avoit laissé indéterminés ; il ajoute que le Tsou-chou n'ayant pas encore été découvert de leur tems, ils n'ont eu pour base que le Chi-pène, ouvrage à la vérité plus ancien que Ssé-ma-tsiene,

mais dans lequel il y a beaucoup de choses peu assurées, et sur lesquelles cet Historien n'avoit pas cru pouvoir faire aucun fonds, s'étant contenté de tirer de cet ouvrage la suite des empereurs, sans faire aucune mention de la durée de leurs règnes; il soutient que les chronologistes postérieurs à Pane-cou, qui ont pris son ouvrage pour en faire la base de leurs systèmes, n'ont pu rien ajouter à son autorité, et que les changemens qu'ils y ont faits en conséquence de leurs calculs particuliers et de différentes suppositions souvent opposées les unes aux autres, sont la preuve qu'ils ne partoient d'aucun principe assuré dans leurs chronologies. Il rassemble avec soin les inconséquences, et même les absurdités qu'il remarque dans ces systèmes, et s'attache à prouver qu'elles ne se rencontrent pas dans la chronologie du Tsou-chou.

Il adopte la chronologie de ce livre, et celle sans y faire aucun changement;

il compte la première année de l'empereur Cang-hi pour la dernière des deux cent un cycles de dix-neuf ans écoulés depuis le règne de Yao. Ce prince commença, selon lui, l'an 2145 avant J. C., treizième d'un cycle de dix neuf-ans, commençant en 2157, et la première année de Hoang-ti répond à l'an 2395, à la neuvième année d'un cycle de dix-neuf ans anticipé.

On verra dans la suite que dans le manuscrit original du Tsou-chou il y avoit une omission de soixante ans dans la durée des règnes des Tchéou; cette omission, est prouvée par les dates du manuscrit, quoique le lettré Su n'y ait pas fait attention dans sa chronologie. Ce qu'un letiré chinois s'est cru permis au milieu de la Chine, ne doit pas être interdit à un Européen, pour lequel les décisions du tribunal d'histoire et d'astronomie ne sont que l'opinion d'une compagnie de gens de lettres, opinions qui n'ont d'autorité que celle des motifs

tifs sur lesquels elles sont fondées. Cette observation, inutile dans ce pays-ci, est nécessaire pour répondre aux scrupules de quelques missionaires, qu'un long séjour à la Chine a presque rendus Chinois sur l'article de l'autorité du tribunal, et qui n'ont pu voir sans une espèce d'indignation, que j'osasse examiner ses décisions dans une autre disposition que celle de chercher de nouvelles raisons de m'y soumettre. Il pourroit peut-être s'en rencontrer encore plus d'un auprès de qui ma conduite auroit besoin de justification, j'espère cependant qu'il se trouvera peu de lecteurs européens qui me fassent un semblable reproche: l'autorité du tribunal n'est tout au plus pour nous que celle d'un corps de gens de lettres, et ceux qui voient ces corps d'un peu près, savent comment ils forment leurs décisions. D'ailleurs, après ce que j'ai dit, on voit qu'en adoptant la chronologie de Chao-yong, le tribunal n'a point prétendu donner cette chronologie

pour une chose absolument sûre, mais seulement pour une opinion plus probable que les autres, ce qui laisse toujours aux particuliers le droit d'examen. Après ces longs préliminaires, qui m'ont paru indispensables, je vais passer à l'examen de la chronologie chinoise considérée dans ses fondemens et dans ses preuves.

Je donnerai d'abord une idée du Technique de cette chronologie, qui fera connoître les règles du calendrier des Chinois, la forme de leurs années, les règles de leur intercalation, les principes de leurs calculs, et la méthode de leurs cycles ou périodes d'années, de mois et de jours. Ce détail, peu connu jusqu'à présent, est absolument nécessaire pour entendre ce que je dirai dans la suite.

Dans un article suivant je rendrai compte de tous les passages des anciens livres qui peuvent servir à la chronologie; je commencerai par les livres de Confucius et de ses disciples, après quoi

je donnerai une notice détaillée de la chronique Tsou-chou-ki-niene, et je finirai par un examen de toutes les époques de cette chronique qui sont accompagnées de caractères, soit chronologiques, soit astronomiques. Dans cet examen je m'attacherai à la vérification de ces caractères par le calcul de nos tables modernes, me réservant de montrer dans un article à part, que des tables construites sur les hypotèses astronomiques des Chinois au tems de la découverte, soit du Chou-king et des autres livres authentiques, soit du Tsou-chou, auroient donné à ces mêmes époques des caractères très-différens. Comme mon objet n'est pas seulement d'établir l'opinion qui me paroît la plus vraie, mais encore de mettre le lecteur en état de juger par lui-même de la vérité de cette opinion, je n'écarterai aucun des détails que je croirai propres à lui faciliter cet examen, ni même de ceux qui pourroient affoiblir les raisons